Piloter un projet d'aménagement par la qualité de vie : les 21 critères

Rapport d'étude

03/12/2019

a'urba. agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine

quai Armand Lalande
Fax : 33 (0)5 56 99 89 22
BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
e-mailcontact@aurba.org

Objet de l'étude

Ce rapport précise la méthodologie retenue pour chacun des 21 critères définis dans la démarche « Piloter un projet d'aménagement par la qualité de vie », réflexion développée par l'agence pour mettre l'individu au cœur du projet urbain.

Équipe projet

Sous la direction de
Corinne Langlois

Chef de projet
Bob Clément
Catherine Le Calvé

Équipe projet
Clémence Assaf
Céline Castellan
Olivier Chaput
Laurent Dadies
Valérie Diaz
Marc-François Didier
Nathanël Fournier
Camille Garcelon
Emmanuelle Goïty
Laure Matthieussent

Avec la collaboration de
Béatrice Cuesta Gicquel

Composition de l'étude

Après un rappel des trois approches définissant la qualité de vie (approches sensible, fonctionnelle et sociale), sont détaillés les 21 critères associés à ces trois approches, du point de vue à la fois de leur caractérisation et de leur appréciation.

Sommaire

1 | Les trois approches de la qualité de vie 11
1.1 | L'approche sensible et ses critères 12
1.2 | L'approche fonctionnelle et ses critères 15
1.3 | L'approche sociale et ses critères 17
1.4 | Synthèse des 21 critères 20

2 | Présentation générale des fiches critères 23
2.1 | Définition 23
2.2 | Normes en lien avec le critère 23
2.3 | Caractérisation 23
2.4 | Pépites et alertes 24
2.5 | Cadre de référence 24
2.6 | Appréciation 24

3 | Fiches critères de l'approche sensible 29
3.1 | Charge sensible de l'espace définissant ses qualités d'ambiances 29
3.2 | Charge symbolique de l'espace 33
3.3 | Degré de lisibilité de l'espace 38
3.4 | Conditions sensibles d'appropriation de l'espace 41

4 | Fiches critères de l'approche fonctionnelle 47
4.1 | Capacité à trouver un logement dans le quartier et à faire évoluer le parc qualitativement 47
4.2 | Facilité à trouver un emploi 54
4.3 | Qualité de l'air et environnement sonore 58
4.4 | Îlots de fraîcheur urbains 63
4.5 | Facilité de se déplacer à pied 67
4.6 | Facilité de se déplacer à vélo 70
4.7 | Facilité de se déplacer en transports en commun 73
4.8 | Facilité de se déplacer en voiture 75
4.9 | Facilité d'accès aux équipements, commerces, services du quotidien 77
4.10 | Facilité d'accès à un espace de nature de proximité 89

4.11 |Facilité d'accès à un vaste espace de nature de week-end 93
4.12 |Proximité à un grand pôle urbain 96

5 | Fiches critères de l'approche sociale 101
5.1 | Préambule : typologie d'espaces analysés 101
5.2 | Présence de lieux de vie..... 106
5.3 | Proximités et appropriations sociales dans les espaces ouverts..... 109
5.4 | Préservation de l'intimité dans les espaces ouverts 117
5.5 | Usages dans les espaces de transition et porosités public/privé 121
5.6 | Ancrage social 129

6 | Bibliographie.....133

Les 4 étapes de la démarche « Piloter un projet d'aménagement par la qualité de vie »

Note de Synthèse

Depuis 2016, l'a-urba conduit une réflexion sur des critères de qualité de vie adaptés à l'échelle du quartier, ou, plus globalement, du « lieu de vie », et répondant à trois grands objectifs : se sentir bien, trouver ce dont on a besoin, pouvoir entrer en relation avec les autres.

Les fondements conceptuels et les grands processus de cette démarche sont présentés dans le document de synthèse « Piloter un projet d'aménagement par la qualité de vie : une méthode pour mettre l'individu au cœur du projet* ».

21 critères de qualité de vie ont ainsi été définis autour de trois grandes approches (sensible, fonctionnelle et sociale) correspondant aux trois objectifs précédemment cités. Le présent rapport a pour objectif de compléter le document de synthèse en présentant la méthodologie détaillée de chacun des 21 critères.

La démarche « Piloter un projet d'aménagement par la qualité de vie » est structurée en quatre étapes (cf. schéma ci-contre). Sa mise en œuvre débute par un travail de caractérisation de chacun des 21 critères, travail conduit par l'a-urba sur la base des méthodologies exposées dans le présent rapport.

Ces éléments de caractérisation « technique » sont complétés, lors d'ateliers participatifs, par l'expertise des habitants, techniciens et élus. L'ensemble de ces informations permet d'engager collectivement l'étape d'appréciation, consistant à positionner, pour chacun des critères, un curseur sur un gradient proposé dans les fiches qui suivent.

Suivent alors les étapes de définition partagée des objectifs à atteindre et d'élaboration d'un plan d'action. Une fois les actions mises en œuvre, le processus en quatre étapes peut être réengagé de façon itérative sur le site de projet.

* https://www.aurba.org/productions/piloter-un-projet-damenagement-par-la-qualite-de-vie/

1 | Les trois approches de la qualité de vie

1 | Les trois approches de la qualité de vie

La qualité de vie, à l'échelle d'un projet d'aménagement ou d'un espace de vie (quartier de résidence, environnement du lieu de travail…), a été définie par l'a-urba dans le document « Piloter un projet d'aménagement par la qualité de vie : une méthode pour mettre en œuvre l'individu au cœur du projet ».

Elle repose sur une triple approche, répondant chacune à un objectif précis, en lien avec les besoins fondamentaux de l'individu, tels que formalisés dans la « pyramide de Maslow[1] » :

- **une approche sensible** répondant à l'objectif « Se sentir bien » ;
- **une approche sociale**, répondant à l'objectif « Pouvoir entrer en relation avec les autres » ;
- **une approche fonctionnelle**, répondant à l'objectif « Trouver ce dont on a besoin ».

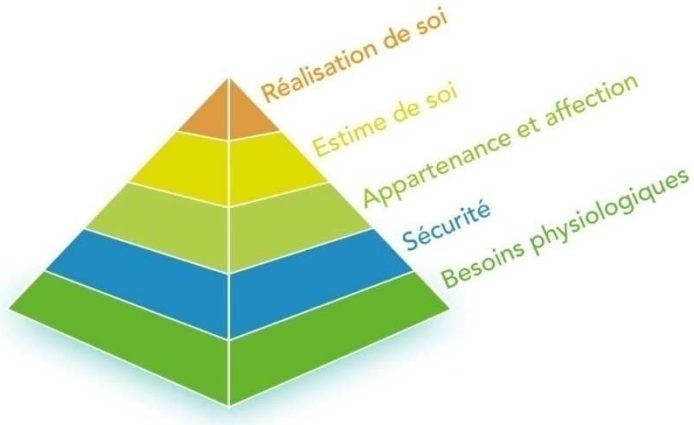

La pyramide de Maslow

Dans les parties qui suivent, sont détaillés les principes sous-tendant chacune des approches et conduisant aux 21 critères de la qualité de vie.

[1] Cf. a'urba, « *Piloter un projet d'aménagement par la qualité de vie : une méthode pour mettre l'individu au cœur du projet* », mai 2018 https://www.aurba.org/productions/piloter-un-projet-damenagement-par-la-qualite-de-vie/

1.1 | L'approche sensible et ses critères

L'approche sensible vise à qualifier la façon dont les ambiances urbaines interagissent avec les différents modes perceptifs de l'individu : sensoriel, corporel, émotionnel, psychique et symbolique.

« **L'ambiance urbaine** » est ici comprise comme la résultante de l'ensemble des *stimuli* produits par le cadre physique de la ville (bâti, espaces publics, nature en ville…) et son occupation humaine (présence humaine, circulation automobile…) : sons, lumières, couleurs, formes, textures, odeurs, mouvements…

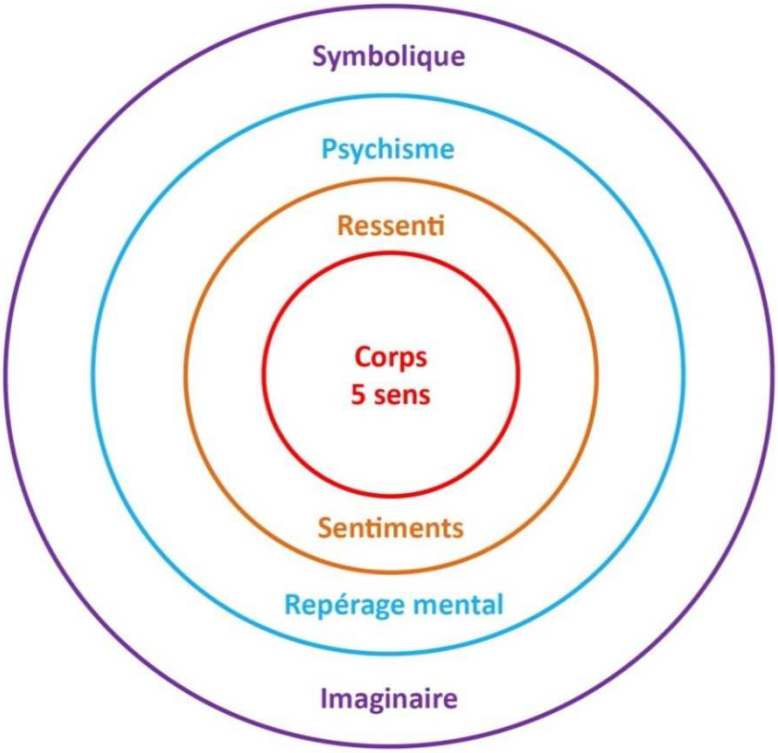

Les différents modes perceptifs de l'individu

Les sens et le corps en mouvement constituent les « portes d'entrée » de l'individu dans l'environnement spatial. Si la vue tend à constituer le sens surinvesti dans nos sociétés de l'image, des études montrent l'importance toute aussi grande de l'environnement sonore dans notre capacité à évoluer dans l'espace (il a été montré qu'un sourd perd davantage de capacités à évoluer dans l'espace qu'un aveugle). La position et les mouvements du corps dans l'espace sont perçus *via* la proprioception, conjuguée au sens de l'équilibre. Ces modes perceptifs sont essentiels dans le développement de la marche en ville.

Mais l'appréhension sensible de l'espace ne s'arrête pas aux sens et au corps situé. Les neurosciences nous apprennent en effet que le cerveau traduit ces informations multi-sensorielles en émotions et sentiments. C'est ainsi qu'est ressentie une ambiance. Si l'ambiance est, selon le chercheur Jean-Paul Thibaud, « la basse

continue du monde sensible, la toile de fond à partir de laquelle s'actualisent nos perceptions et nos sensations », cette notion revêt également une charge affective forte, l'ambiance d'un lieu nous revoyant directement à la sphère des émotions (on parlera d'une ambiance chaleureuse, conviviale, ou, au contraire, froide, hostile, à l'instar du ressenti que l'on peut éprouver face à une personne).

Ce ressenti émotionnel de l'espace s'accompagne souvent d'une dimension psychique, l'espace pouvant être par exemple qualifié de « stimulant », « reposant » ou encore « oppressant ». Alors que les acteurs de la santé s'intéressent de façon croissante aux liens entre environnement urbain et bien-être de la population, cette convocation de la dimension psychique de l'individu dans la perception de l'espace laisse présager des relations étroites entre ambiances urbaines et santé mentale.

Se jouent également, sur ce plan de l'individu, les questions de repérage mental dans l'espace, associées au développement des processus cognitifs. Sons, revêtements de sol, couleurs, formes… nous renseignent et nous « éduquent » sur la nature des espaces que nous parcourons. En ce sens, renforcer les contrastes sensoriels des espaces pour aider au repérage mental des personnes âgées devient un enjeu majeur d'une politique du vieillissement en ville.

Pénétrant davantage dans les couches profondes de l'être humain, Gaston Bachelard, dans sa *Poétique de l'espace*, nous montre à quel point l'espace a la capacité à interpeller l'imaginaire, à travers la production « d'images symboliques ». Ce pouvoir d'évocation des lieux peut prendre une dimension tantôt individuelle, tantôt collective. À ce titre, il participe à la mise en récit du territoire et à la création d'un sens perçu et partagé par les usagers de l'espace.

L'être humain vit donc une multiplicité de niveaux d'interaction avec l'ensemble des éléments constitutifs des ambiances urbaines et c'est dans cette complexité que s'éprouve son bien-être dans l'espace urbain sur le plan perceptif, ce que synthétise le schéma qui suit.

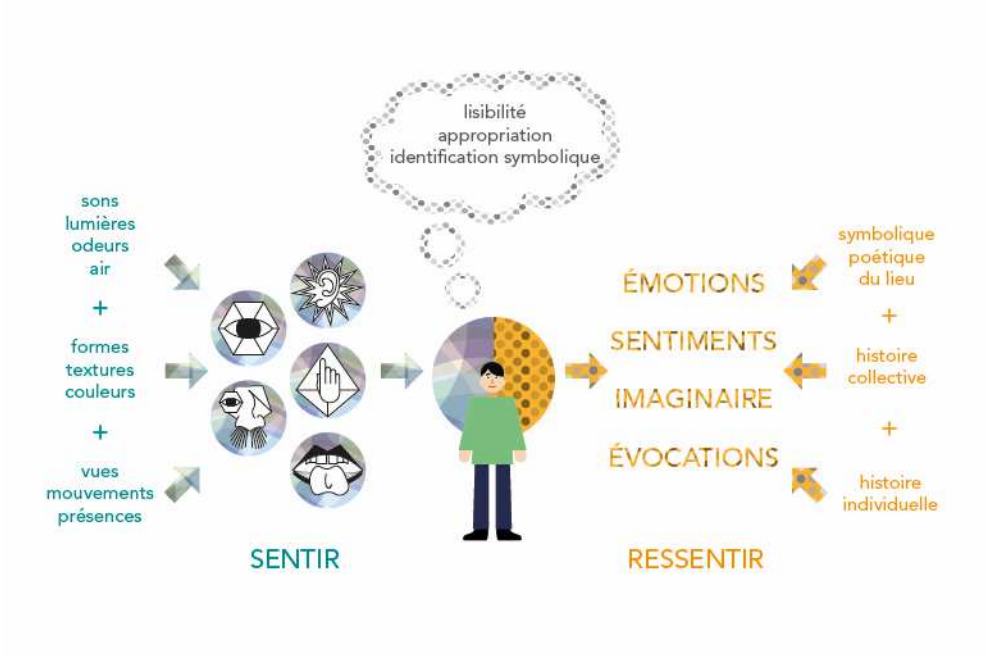

Interactions entre les éléments constitutifs d'une ambiance urbaine et les différents plans perceptifs de l'individu

De cette compréhension des liens entre les ambiances et les modes perceptifs – et des enjeux qui y sont associés – quatre critères de qualité de vie corrélés à l'approche sensible de l'espace ont été définis.

La « **charge sensible de l'espace** » permet de qualifier les ambiances présentes sur le site d'étude et leurs effets psycho-émotionnels. La « **charge symbolique de l'espace** », quant à elle, s'attache à décrire ce qui participe au « récit collectif » à la fois dans les morphologies urbaines, les pratiques vivantes et les récits immatériels. Le « **degré de lisibilité de l'espace** » cherche à qualifier la capacité des lieux à aider au repérage mental, alors que le critère « **Conditions sensibles d'appropriation de l'espace** » vise à comprendre en quoi les qualités sensibles de l'espace sont, ou non, le support d'usages.

1.2 | L'approche fonctionnelle et ses critères

L'approche fonctionnelle cherche à répondre à certains besoins fondamentaux de l'individu, tels qu'appréhendés traditionnellement par l'urbanisme au travers des grandes « fonctions » de la ville :

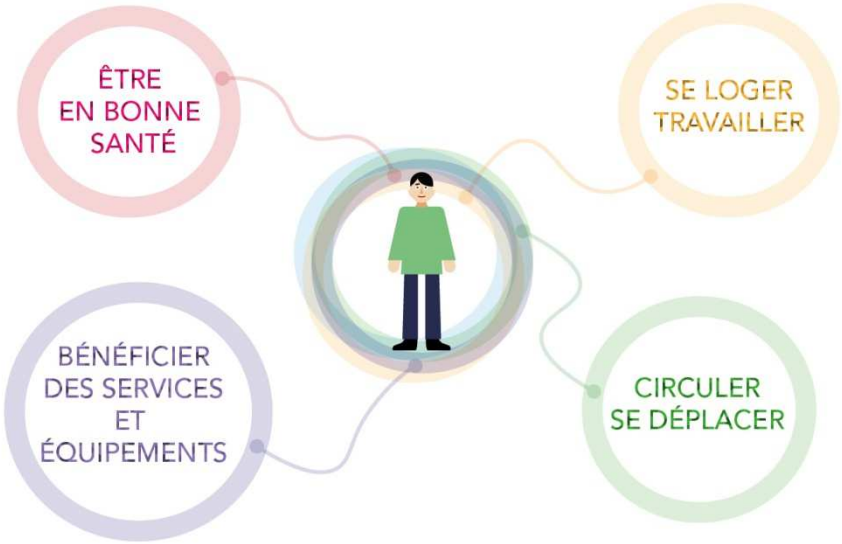

Il ne s'agit pas, sur ces sujets, d'avoir une vision « autarcique » du secteur d'étude - qu'il s'agisse d'un projet d'aménagement ou d'un quartier existant – mais bien au contraire, d'envisager la réponse à ces besoins dans une relation du secteur d'étude avec son environnement plus ou moins proche.

Ainsi, par exemple :

- en termes **d'équipements, commerces et services du quotidien**, on cherchera à appréhender l'*accessibilité* à ces aménités, qu'elles se situent au sein ou à la périphérie du secteur d'étude ;
- plus encore pour l'accessibilité à l'**emploi**, il conviendra de raisonner à l'échelle d'un bassin d'emploi, dont la métrique est celle du trajet domicile-travail en voiture ;
- en termes de **mobilité**, on cherchera non seulement à qualifier la capacité à se déplacer par les différents modes au sein du secteur d'étude, mais aussi à « franchir les limites » de ce secteur.

En matière d'aménités, outre la question des équipements, commerces et services du quotidien, une attention est portée à l'accès à :

- **un espace vert de proximité et un vaste espace vert de week-end ;**
- **un grand pôle urbain** ;

permettant de répondre au double tropisme des individus pour la nature et les attracteurs urbains.

La question du **logement** est, quant à elle, appréhendée à partir d'une triple entrée :

- le parc est-il en adéquation avec la population présente et/ou à venir ?
- le parc est-il attractif ou a-t-il un effet repoussoir ?
- enfin, le parc présente-t-il des capacités d'évolution pour répondre aux besoins futurs des individus ?

Enfin, l'approche fonctionnelle cherche à être attentive aux questions de **santé environnementale**, préoccupation croissante de l'urbanisme. La santé environnementale s'intéresse à la façon dont l'environnement de vie des habitants a des répercussions sur leur état de santé physique et mentale. C'est, d'une certaine façon, l'objet même de la démarche « Qualité de vie », mais il s'agit ici de se focaliser sur les facteurs environnementaux de la santé. Nous retiendrons, dans cette approche, le bruit et la pollution atmosphérique pour la question des nuisances, et les îlots de chaleur urbains pour les risques.

Au final, 12 critères de qualité de vie ont été retenus au sein de l'approche fonctionnelle, permettant de couvrir l'ensemble des thématiques qui y sont associées.

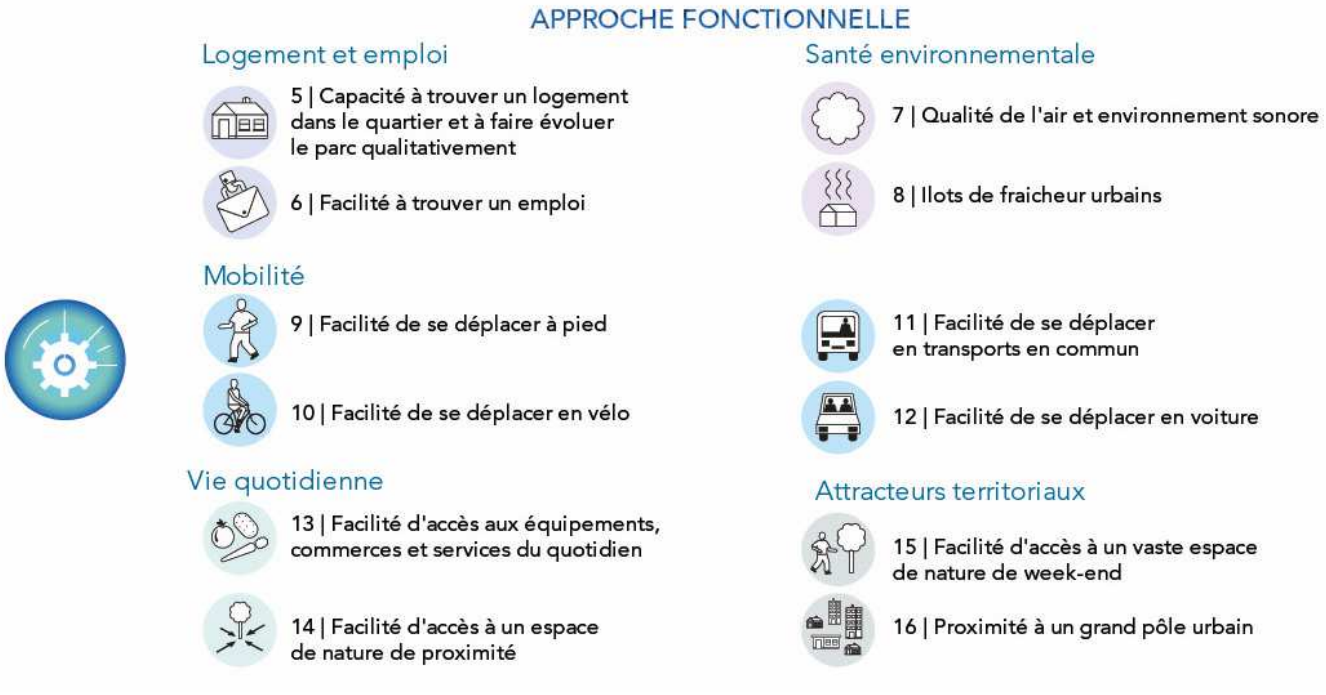

1.3 | L'approche sociale et ses critères

La qualité de vie relève de nombreux facteurs, parmi eux, les caractéristiques de l'espace physique et celles de l'espace social, construit par les Hommes. Dans un environnement culturel donné, ces espaces sont propices au vivre ensemble et au lien social, tout comme ils peuvent être des symboles de défiance et de peur.

Ajouté à cette dimension du climat social ou d'ambiance des lieux, de nombreuses études ont mis en évidence des effets positifs de liens sociaux sur le bien-être[2]. Ces effets valent à la fois pour la santé physique et la santé mentale des individus. Il est de ce fait nécessaire de s'intéresser à la possibilité qu'offre l'espace urbain à ses usagers de **pouvoir cohabiter les uns avec les autres, voire de rentrer en relation et de se côtoyer.** Ce « potentiel relationnel » de l'espace, dont les individus auront la liberté de se saisir ou pas, se joue à différents niveaux :

- dans la présence de « lieux de vie », qu'il s'agisse d'équipements publics, de lieux privés (cafés par exemple) ou encore d'évènements réguliers, tels que le marché hebdomadaire installé sur un espace public emblématique (ex : la mairie)… ;
- dans des espaces à l'interface entre espaces bâtis et espaces publics, à l'instar d'un parvis d'école, qui, *de facto*, produit de la co-présence, opportunité de relation ;
- dans des dispositifs davantage immatériels, tels que les réseaux associatifs ou les réseaux sociaux numériques.

Pour autant, le rapport à l'Autre reste une question complexe, et si l'individu a, selon les termes du psychologue Abraham Maslow, un « besoin d'appartenance et d'affection », son équilibre psychique passe aussi par sa capacité à **préserver une forme d'intimité**, lieu de la construction personnelle, du ressourcement et de l'intégration des expériences sociales.

L'anthropologue américain Edward T. Hall a cherché à comprendre comment se joue, dans l'espace, cette multiplicité de rapports à l'autre. Le concept de **proxémie**, qu'il a développé dans son ouvrage « La dimension cachée[3] », analyse la distance physique qui s'établit entre des personnes prises dans des interactions.

Outre la dimension physique liée à la configuration urbaine, la dimension culturelle, ce qu'il nomme la dimension « cachée », influence le rapport et la distance qui s'établissent entre individus. Cette distance est une forme de communication non-verbale.

Selon cette idée, il existerait différents seuils ou distances de proximité avec l'autre, dont la métrique évolue selon une dimension culturelle[4] :

---

[2] Duhl, L.J, Sanchez, A.K & World Health Organization. Regional Office for Europe. *Healthy cities and the city planning process : a background document on links between health and urban planning* [En ligne]. 1999. 38 p. http://www.who.int/iris/handle/10665/108252

[3] Hall, E.T. La dimension cachée. Paris, Éditions du Seuil, 1971. 256 p.

[4] Idem

- **La distance intime** : « *à cette distance, la présence de l'autre s'impose et peut devenir envahissante par son impact sur le système perceptif. La vision (souvent déformée), l'odeur et la chaleur du corps de l'autre, le rythme de sa respiration, l'odeur et le souffle de son haleine, constituent ensemble les signes irréfutables d'une relation d'engagement avec un autre corps.* »

- **La distance personnelle** : « *le terme de distance personnelle que l'on doit à Heini Hediger*[5] *désigne la distance fixe qui sépare les membres des espèces sans contact. On peut l'imaginer sous la forme d'une petite sphère protectrice, ou bulle, qu'un organisme créerait autour de lui pour s'isoler des autres* ».

- **Distance sociale** : la frontière entre la fin de la distance personnelle et le début de la distance sociale marque « *la limite du pouvoir sur autrui* ». « *Les détails visuels intimes sur le visage ne sont plus perçus et personne ne touche ou n'est supposé toucher autrui, sauf à accomplir un effort particulier* ».

- **Distance publique** : des changements sensoriels importants se produisent lorsque l'on passe à une distance publique, « située hors du cercle où l'individu est directement concerné ». Cette distance implique une élaboration particulière du vocabulaire et du style, « propres à des individus destinés à demeurer des étrangers » (Martin Joos).

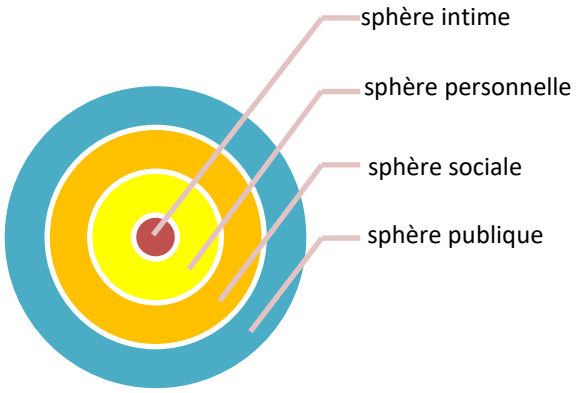

Les différents plans relationnels de l'individu selon T. Hall

Ce cadre théorique offre des clés intéressantes pour l'observation des rapports sociaux dans l'espace urbain.

C'est donc, *in fine*, dans un mouvement constant entre « être à soi » et « être aux autres » que se joue le bien-être social de l'individu.

Il est donc indispensable que l'espace urbain puisse répondre à cette double aspiration de l'être humain, à ce mouvement de flux et reflux entre soi et les autres, que chaque individu vivra à sa façon.

[5] Hediger Heini, *Psychologie des animaux au zoo et au cirque*, René Julliard, Paris, 1955.

D'un point de vue spatial, les formes multiples du rapport à l'autre s'expriment de façon différenciée selon les types d'espaces composant l'environnement urbain :

- **les espaces « ouverts »**, c'est-à-dire librement accessibles au public : espaces publics (rues, places, boulevards…), équipements publics (mairie, médiathèque…) ou privés (halls de gare…) ;
- **les espaces « fermés »** : espaces privés et réservés à une ou plusieurs personnes, comprenant notamment les logements ;
- **les espaces de transition**, qui constituent les lieux d'interface : un parvis d'équipement public, la façade de logements donnant sur la rue, les halls d'immeuble…

La démarche « Qualité de vie » s'attachant aux questions d'urbanisme, ne seront ici considérés que les espaces ouverts et les espaces de transition. La sphère purement privée est approchée du point de vue de son « dehors » (gestion des vis-à-vis et de l'interface avec l'espace public) et non selon une analyse de l'univers domestique en lui-même.

De l'ensemble de ces considérations découlent les cinq critères de qualité de vie retenus pour l'approche sociale :

Un premier critère permet de qualifier globalement la présence de « lieux de vie » sur l'ensemble du site d'étude. Les trois critères qui suivent cherchent à appréhender plus finement les processus d'appropriation collective et individuelle de l'espace au sein des espaces ouverts et des lieux de transition. Enfin, un dernier critère vient préciser les processus davantage immatériels contribuant à la sociabilité et au sentiment d'appartenance à l'échelle d'un territoire, d'une rue, d'une résidence, d'un quartier… (interconnaissance, réseaux associatifs…).

1.4 | Synthèse des 21 critères

Au total, 21 critères de qualité de vie permettent d'aborder l'ensemble des problématiques et thématiques traitées dans les approches sensible, fonctionnelle et sociale :

APPROCHE SENSIBLE

1 | Charge sensible de l'espace définissant ses qualités d'ambiances

2 | Charge symbolique de l'espace

3 | Degré de lisibilité de l'espace

4 | Conditions sensibles d'appropriation de l'espace

APPROCHE FONCTIONNELLE

Logement et emploi

5 | Capacité à trouver un logement dans le quartier et à faire évoluer le parc qualitativement

6 | Facilité à trouver un emploi

Santé environnementale

7 | Qualité de l'air et environnement sonore

8 | Ilots de fraicheur urbains

Mobilité

9 | Facilité de se déplacer à pied

10 | Facilité de se déplacer en vélo

11 | Facilité de se déplacer en transports en commun

12 | Facilité de se déplacer en voiture

Vie quotidienne

13 | Facilité d'accès aux équipements, commerces et services du quotidien

14 | Facilité d'accès à un espace de nature de proximité

Attracteurs territoriaux

15 | Facilité d'accès à un vaste espace de nature de week-end

16 | Proximité à un grand pôle urbain

APPROCHE SOCIALE

17 | Présence de lieux de vie

18 | Proximités et appropriations sociales dans les espaces ouverts

19 | Préservation de l'intimité dans les espaces ouverts

20 | Usages des espaces de transition et porosités public/privé

21 | Ancrage social

2 | Présentation générale des fiches critères

2 | Présentation générale des fiches critères

Dans les parties 3 à 5 du rapport, sont présentés en détail les 21 critères de la qualité de vie. Un cadre commun a été défini pour l'ensemble des fiches critères. On trouvera ci-après l'objet de chacune des rubriques.

2.1 | Définition

Sont ici exposés les notions et concepts associés au critère en question. Certains critères nécessitent des développements sémantiques et techniques particuliers, quand, pour d'autres, la définition est plus immédiate.

2.2 | Normes en lien avec le critère

Cette rubrique rappelle les normes pouvant exister, tant au niveau national qu'au niveau local, sur les thématiques associées au critère en question. La mise en œuvre de ces normes constitue, d'une certaine façon, le niveau de qualité minimale (ou niveau de qualité « par défaut ») à attendre sur ce critère.

2.3 | Caractérisation

L'étape de caractérisation vise à apporter des éléments d'information permettant de circonscrire, de la façon la plus objective possible, le critère appliqué au site d'étude.

Ces informations pourront, selon les approches, prendre diverses formes :

- **données géomatiques et/ou alphanumériques**, essentiellement pour l'approche fonctionnelle, retranscrites sous forme de graphiques, tableaux, cartes… ;
- **observations terrain** traduites sous forme de grilles, cartes, planches… ;
- pour certains critères de l'approche sociale, une **enquête auprès de la population** sera nécessaire.

La rubrique « Caractérisation » vise donc à préciser l'ensemble de la méthodologie permettant de caractériser le critère en question.

En rouge dans cette rubrique, figurent **les interactions entre les différentes fiches**, la caractérisation d'un critère pouvant s'appuyer sur celle d'autres critères, y compris au sein d'autres approches que celle du critère étudié.

En vert, sont proposés des éléments d'analyse « **pour aller plus loin** », qui ne sont pas indispensables dans un premier niveau de caractérisation.

2.4 | Pépites et alertes

Complémentaire de la rubrique précédente, cette rubrique met en exergue des éléments de caractérisation présentant un caractère soit très favorable, soit très défavorable à la qualité de vie.

Les pépites sont des caractéristiques du site étudié présentant un fort potentiel pour la qualité de vie, mais qui restent à révéler pleinement.

Les alertes renvoient à des caractéristiques critiques pour le site d'étude, qui peuvent cristalliser les débats et masquer d'autres enjeux tout aussi importants. Elles constituent donc des problématiques à régler prioritairement pour permettre à d'autres sujets de prendre la place qui leur revient.

Au stade des fiches critères, cette rubrique n'est renseignée que pour les critères pour lesquels des pépites ou des alertes « génériques » ont pu être identifiées.

2.5 | Cadre de référence

Certains critères de l'approche fonctionnelle, donnant lieu à une analyse chiffrée, proposent un « cadre de référence », c'est-à-dire un cadre de comparaison de la valeur obtenue sur le site d'étude avec :

- soit des sites de caractéristiques équivalentes ;
- soit avec des territoires plus vastes (par exemple la commune, l'EPCI[6]…).

Ce cadre permet ainsi d'aider à la mise en œuvre de l'étape suivante, dite « d'appréciation ».

2.6 | Appréciation

Dans la méthodologie de pilotage d'un quartier par la qualité de vie développée par l'agence[7], la caractérisation issue des fiches critères renseignées par l'a-urba est complétée par des informations fournies par les habitants et les techniciens lors d'ateliers traitant des trois approches de la qualité de la vie. Cette double caractérisation permet d'enclencher l'étape « d'appréciation », visant à situer, à partir des informations ainsi recueillies, le critère sur un gradient.

---

[6] Établissement public de coopération intercommunale
[7] Cf. a'urba, « *Piloter un projet d'aménagement par la qualité de vie : une méthode pour mettre l'individu au cœur du projet* », mai 2018 https://www.aurba.org/productions/piloter-un-projet-damenagement-par-la-qualite-de-vie/

Par exemple pour le critère « Degré de lisibilité de l'espace » :

L'intérêt de la démarche est que différents groupes d'acteurs (habitants, techniciens, élus…) peuvent positionner le curseur de façon indépendante, permettant ainsi d'ouvrir le débat sur les différences d'appréciation.

Les fiches critères du présent rapport proposent donc, pour chaque critère, un gradient d'appréciation. Cela étant, certains critères étant composés de « sous-critères » complémentaires les uns des autres, plusieurs gradients d'appréciation seront alors proposés, en rapport avec chacun des sous-critères.

N.B. : la mise en application de ces critères a été expérimentée sur le quartier de la Bastide Libourne. On en trouvera certains résultats, dans la suite du rapport, en illustration de la méthodologie propre à chaque critère.

3 | Fiches critères de l'approche sensible

3 | Fiches critères de l'approche sensible

3.1 | Charge sensible de l'espace définissant ses qualités d'ambiances

3.1.1 | Définition

La charge sensible de l'espace est **l'agrégation de l'ensemble des qualités sensorielles de l'espace**, appréhendées selon les 5 sens et le corps en mouvement. Elle permet de qualifier la plus ou moins grande **richesse et qualité sensorielle de l'espace et sa plus ou moins grande relation au corps.**

Pour cela, une analyse est conduite sens par sens, puis agrégée pour identifier si se dégage **une ou plusieurs ambiances urbaines caractéristiques et identifiables.**

Les qualités sensibles de l'espace sont celles produites à la fois par **l'environnement bâti et naturel** et par **l'occupation humaine** de cet environnement, **l'un et l'autre interagissant et fabriquant l'ambiance du lieu.**

La charge sensible de l'espace étant ainsi décrite, il s'agit, dans un second temps, d'appréhender son **effet psycho-émotionnel** sur l'individu. À partir de la perception sensorielle (5 sens), sont identifiés les effets de l'espace sur :

- le ressenti, le sentiment, les humeurs: gaité, ennui… ;
- le psychisme : tension, calme, stimulation…

Il s'agit donc, à partir d'une approche sensorielle, d'appréhender l'effet de l'espace sur le vécu intérieur (ressenti et psychisme) de l'individu, dans une compréhension globale de celui-ci.

3.1.2 | Caractérisation

Étape 1 : analyse par composante

On retient **10 composantes sensibles de l'espace urbain** (cf. tableau ci-après). Chaque composante sensible est analysée qualitativement, en prenant en considération les effets sensibles produits à la fois par **l'environnement bâti et naturel et son occupation humaine**.

Composantes sensibles	Éléments de caractérisation
1-Spatialité : vues et topographie	Vues fermées/ouvertes… Vues directes, indirectes, invitation à parcourir l'espace… Perspectives, panoramas… Rapports au sol, traitement des dénivelés…
2-Formes	Cohérence d'ensemble, diversité, détails, accroches visuelles… Volumétries, profondeurs… Lignes droites, courbes, évocations… Traitement des toitures Rapport des formes avec l'échelle du piéton : - Traitement des hauteurs - Traitement des rythmes sur les parcours
3-Rapports entre minéral et végétal	Poids relatifs minéral/végétal Types de rapport entre végétal et minéral : séparation, interpénétration…
4-Lumières	Qualité globale de la lumière : tamisée, aveuglante… Jeux d'ombre et de lumière : couvert végétal, modénatures des façades… Lumières de nuit
5-Couleurs	Naturelles/artificielles Harmonieuses/contrastées Chaudes/froides
6-Textures	Sensation tactile du sol par les pieds : glissant, rugueux, lisse, accidenté… Palette des matériaux utilisés (au sol, en façade, mobilier urbain…) : cohérence/contraste des éléments de vocabulaire Traitement des différents étagements des bâtiments (soubassements, étages, toitures…)
7-Odeurs	Sources, diffusion, effets
8-Qualité de l'atmosphère	Air humide, sec, étouffant, vif… *Voir aussi fiche « îlots de chaleur urbains »*
9-Sons Acoustique	Sons naturels/humains/mécaniques Evènements sonores Perception de l'espace public/perception de l'espace privé. Caractéristiques sociologiques des sons (sortie de lycée...) Qualité acoustique de l'espace : réverbération des matériaux, volumes de diffusion des sons
10-Mouvements - Animation- Présences	Arbres au vent, eau qui coule, vol d'oiseaux… Présence humaine, flux… : effets sur la proprioception et l'ambiance (affectivité émanant des personnes en présence). Voir **Approche sociale** pour le détail de la « charge affective » dans l'espace public et dans les espaces de transitions.

Pour l'ensemble des composantes sensibles de l'espace, il est possible d'étudier également **leurs variations temporelles selon le rythme circadien ou saisonnier**, dans la mesure où ces variations sont significatives du point de vue de l'ambiance générale.

Étape 2 : analyse synthétique des composantes sensibles

Sur la base de l'analyse des 10 composantes sensibles, est constituée **une planche d'ambiance sensible.** Inspirée des planches de tendance de la mode, elle permet d'agréger l'ensemble des données sensibles du site pour en dégager les grandes qualités d'ambiances. Des commentaires écrits peuvent être insérés dans la planche pour étayer les analyses.

Un exemple de planche d'ambiance sensible réalisé sur la bastide de Libourne

3.1.3 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

3.1.4 | Appréciation

Appréciation qualitative : qualités d'ambiance

Dans le langage courant, une ambiance peut être décrite :

- **soit à partir de qualitatifs attachés aux caractéristiques intrinsèques du site** : on parlera d'une ambiance pittoresque, romantique, électrique… Ces qualitatifs pourront notamment renvoyer au monde des arts (peinture, musique…) ;

- **soit à partir de l'effet produit par le site sur l'individu** : on parlera d'ambiance reposante, oppressante, ennuyeuse… Ici, c'est davantage le caractère actif de l'ambiance sur le psychisme de l'individu qui est mis en évidence, c'est-à-dire, ce que nous avons appelé son effet « psycho-émotionnel ». À cet égard, la traduction anglophone des planches de tendance de la mode sous le vocable « moodboard » - littéralement « planche d'humeur » - est révélateur de l'effet psychique d'un ensemble de caractéristiques sensibles d'objets, vêtements ou d'attributs spatiaux.

Nous décrirons donc les qualités d'ambiance à partir de ces deux entrées, en mettant d'abord en évidence les qualités actives de l'ambiance (effet psycho-émotionnels selon une matrice prédéfinie), puis les autres qualités d'ambiance (expression libre) :

Effets psycho-émotionnels (D'après C. Rittelmeyer, Mensch+Architektur, n°42/43)

	1	2	3	4	5	
1. hostile	•	•	•	•	•	accueillant
2. froid	•	•	•	•	•	convivial
3. ennuyeux	•	•	•	•	•	stimulant
4. stressant	•	•	•	•	•	reposant
5. oppressant	•	•	•	•	•	ouvert
Autre	•	•	•	•	•	

Autres qualités d'ambiance

Description des qualités d'ambiance liées aux caractéristiques intrinsèques du site.

Appréciation quantitative

Chacune des 10 composantes sensibles de l'étape 1 de la caractérisation est notée de 0 à 2 :

0- Faible charge sensible
1- Charge sensible moyenne
2- Forte charge sensible

La somme des notes attribuées permet d'obtenir une note globale sur 20, rapportée sur le gradient suivant :

Faible charge sensible — Forte charge sensible

3.2 | Charge symbolique de l'espace

3.2.1 | Définition

L'identification symbolique de l'espace est un critère indissociable de la définition du concept de patrimoine. Il est donc indispensable de resituer ce critère en en élargissant sa définition aux différents champs du patrimoine. La définition première du patrimoine est rattachée à un acte de transmission volontaire d'une génération à la suivante. Ce patrimoine, selon les cultures, distingue ou combine patrimoine matériel et/ou patrimoine immatériel.

Ainsi, dans les civilisations de l'écrit et du matériel propres à l'Occident, les espaces urbains sont délimités et liés par un ensemble de pratiques communes. Un lien fort entre le monument et le symbole social qu'il représente fait que l'objet architectural est reconnu par un ensemble d'individus, une communauté.

Les échanges économiques et culturels, puis la mondialisation ont complexifié ce rapport au patrimoine en mêlant, de façon intime et sensible, patrimoine matériel et patrimoine immatériel. **Le patrimoine n'existe donc pas en soi. C'est la décision de transmission qui prédomine.**

Avant de désigner un patrimoine, il y a un processus de patrimonialisation. Il passe avant tout par la construction d'un récit collectif : la mise en récit du territoire constitué de traces héritées, matérielles ou immatérielles, culturelles ou naturelles, qui témoignent d'un passé individuel, familial ou collectif, traces auxquelles on attribue **une valeur d'évocation** de ce passé et portant des fortes valeurs de transmission.

Toutes les traces héritées, et qui pourront être répertoriées sur le site de diagnostic, n'ont pas toutes vocation à nourrir le récit de territoire. **« Patrimonialiser », et donc construire le récit de territoire, implique de sélectionner ces traces en distinguant celles auxquelles on donne un sens individuel de celles auxquelles on donne un sens collectif.**

En effet, si l'identité constitue une construction sociale de caractère idéologique et culturel, elle reste une structure fondamentale de l'humain. L'évaluation de **l'identification symbolique de l'espace s'avère donc être un outil politique fondamental dans l'élaboration et l'affinement des projets urbains visant à rassembler l'adhésion de l'ensemble des acteurs et usagers du territoire.**

En parallèle de la sphère patrimoniale, **il convient également de s'attarder sur l'émergence ponctuelle de nouvelles formes d'identification**. D'autres formes de récits sont directement rattachées à des nouvelles perceptions du cadre de vie et aux formes d'appartenance aux espaces qui en découlent. Une veille sur l'émergence de ces nouveaux récits et l'appréciation de leur pertinence temporelle et spatiale offrent la possibilité de projeter la construction symbolique du territoire vers de nouvelles perspectives. **Le sens que portent de nouveaux usages, les**

rumeurs, les nouvelles écritures (médias, arts urbains, architecture) sont autant de marqueurs identitaires à prendre en compte.

3.2.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national :

- Convention du patrimoine mondial – UNESCO
- Code du patrimoine – servitude d'utilité publique
    - Monuments historiques classés (niveau national)
    - Monuments historiques inscrits (niveau régional)
    - Patrimoine archéologique
    - Zone de protection du patrimoine architectural et urbain / aire de mise en valeur du patrimoine (niveau local sous contrôle de l'État niveau régional)
    - Secteur sauvegardé (niveau local sous contrôle de l'État niveau national)
- Code de l'environnement – servitude d'utilité publique
    - Site classé (niveau national)
    - Site inscrit (niveau régional)
    - Parc naturel régional (niveau régional)
    - Natura 2000 (niveau européen)

Au niveau local :

- Schéma régional de cohérence écologique (Conseil régional/État)
- Éléments patrimoniaux identifiés et protégés dans le cadre du PLU
- Espaces boisés classés
- Espaces naturels sensibles (Conseil départemental)
- Zone d'agriculture protégée
- Appellation d'origine contrôlée
- Indication géographique protégée

3.2.3 | Caractérisation

Il s'agit de mettre en évidence l'ensemble des éléments du site porteurs d'un potentiel d'identification symbolique. Compte tenu du caractère multiforme du patrimoine précédemment évoqué, seront analysés trois grands champs nourrissant le pouvoir d'évocation symbolique des lieux :

- la morphologie urbaine et les lieux emblématiques ;
- les pratiques vivantes (savoir-faire locaux…) ;
- les récits immatériels.

Sources mobilisables

Cartes anciennes : Carte de Cassini, cartes d'État-Major, cadastre napoléonien, photos aériennes anciennes.

Archéologie : Dossier de l'inventaire (cf. Base du ministère de la Culture : Mérimée), fonds cartographique de la BnF (gallica.bnf), sites archéologiques.

Étape 1 : analyse par composante

La charge symbolique de l'espace est caractérisée à partir de l'ensemble des 14 critères suivants :

Morphologies urbaines	Éléments de caractérisation
1-Permanences	Identité des grands tracés et lisibilité des permanences géographiques des sites Lisibilité de la délimitation du quartier et des « sous-quartiers »
2-Adéquation entre les stratifications d'occupation et les traces bâties	Lisibilité de l'histoire dans l'espace : - Lieux caractéristiques - Espaces publics (tracés, traitement, éclairage, mobilier urbain, végétalisation) - Ensembles historiques cohérents (ou pas) Image véhiculée par les choix d'aménagements récents
3-Silhouette urbaine	Caractère identitaire de la silhouette urbaine
4-Éléments remarquables	Présence de marqueurs urbains (lieux, architecture, statuaire, végétal...) participant à la construction de l'identité symbolique
5-Matériaux et couleurs	Présence de matériaux et couleurs hérités de l'histoire et ancrée dans une production locale
Pratiques vivantes	**Éléments de caractérisation**
6-Vie pratique	Image renvoyée par les différents services, commerces et équipements : merchandising, vitrines, enseignes…
7-Activité économique et savoir-faire	Identité de l'activité économique et de son rapport au territoire Image du territoire véhiculée par des spécialités et types de production spécifiques au territoire (sur le plan culinaire, agricole, artisanal, technologique…)

Récits immatériels	Éléments de caractérisation
8-Histoire locale	Périodes historiques et faits marquants valorisés : ouvrages, sociétés savantes, Beaux-Arts
9-Représentations identitaires	Images de la culture collective : - Symboles (blasons, logos…) - Expressions (épitaphes, devises, slogans…)
10-Toponymie	Capacité des noms des rues et places à porter un récit lié à un lieu, un individu, un groupe d'individus
11-Récits	Diffusion et amplification de l'identité du quartier : récits officiels, récits de la collectivité, récits de groupe, rumeurs, oppositions et conflits…
12-Expression artistique	Association entre culture et lieu : - Lieux de culture (types, programmation…) - Expressions artistiques dans l'espace public (commande publique, expressions spontanées : tags…)
13-Sonorités et odeurs	Capacité d'évocation collective des sons et des odeurs présents dans le quartier
14-Évènements et manifestations	Capacité à porter et à animer l'image du territoire : marchés, foires, fêtes de quartier, festivals…

Étape 2 : analyse synthétique des composantes

L'ensemble des éléments analysés à l'étape précédente pourront faire l'objet d'**une synthèse visuelle sous la forme d'un collage**. La taille des différents éléments représentés pourra être fonction du niveau d'importance symbolique, de la même façon qu'un tableau de la période surréaliste revisite les échelles des éléments représentés selon leur « poids psychique ».

Un exemple de collage réalisé pour la Bastide de Libourne

3.2.4 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

3.2.5 | Appréciation

L'ensemble des éléments analysés à l'étape 1 de la caractérisation fait l'objet d'une note de 0 à 2, donnant lieu à une note globale sur 30, rapportée sur le gradient suivant :

Faible charge symbolique Forte charge symbolique

3.3 | Degré de lisibilité de l'espace

3.3.1 | Définition

La lisibilité d'un quartier est liée, pour un individu, à sa capacité à se repérer et s'orienter dans l'espace. À ce titre, la perception visuelle d'éléments multiples joue un rôle majeur, mais le degré de lisibilité d'un quartier passe aussi par une approche multi-sensorielle et kinesthésique de l'espace. Elle dépend en particulier des paramètres suivants :

- **la composition urbaine**, selon que cet espace est composé, ordonnancé, uniforme, qu'il représente une certaine forme de continuité (rythme et répétitions), ou au contraire qu'il est hétéroclite et qu'il comprend une certaine hétérogénéité des formes bâties ou des aménagements ;
- **les repères urbains** ;
- **la « profondeur de champ »** qui peut limiter ou ouvrir la perception de l'espace ;
- **l'accessibilité des espaces** : espaces publics continus et ouverts, espaces enclavés, relégués, obstacles ponctuels ;
- **le traitement des espaces publics** selon qu'il est banalisé, identitaire, hiérarchisé, continu ou au contraire discontinu et la signalétique (code couleur, typographie, etc.) ;
- **les repères sonores** ;
- **les repères temporels ;**
- **les marqueurs saisonniers**.

3.3.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national :

- Loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité
- Règlementation signalisation routière (panneaux, etc.)
- Monuments historiques classés ou inscrits
- Sites classés ou inscrits

Au niveau local :

- Règlement Local de Publicité
- Conventions AOT : usages possibles, terrasses, plantations sur le domaine public, etc.
- Charte de signalétique
- Charte d'aménagement et de paysage
- Plan Local d'Urbanisme

3.3.3 | Caractérisation

Étape 1 : Identification des sous-entités morphologiquement « cohérentes » du quartier[8]

Sur la base d'une analyse cartographique et photographique (photos aériennes), mise en évidence :

- de la composition urbaine ;
- des tracés, continuités et ruptures ;
- de la répartition entre espaces bâtis et espaces végétalisés (espaces arborés, parcs, squares, jardins privés, etc.) ;
- de la présence de l'eau.

→ Identification de sous-ensembles ou familles de lieux présentant une cohérence en termes de composition et de formes.

Étape 2 : Caractérisation de la lisibilité de chacun des sous-ensembles repérés dans l'étape 1, selon les critères suivants

À partir de l'observation *in situ* et d'analyses photographiques (cartographies et photos commentées), caractérisation des facteurs de lisibilité suivants :

Facteurs de lisibilité	Éléments de caractérisation
1-Occupation de l'espace	
2-Formes et silhouettes urbaines	
3-Typologies bâties présentes	
4-Repères urbains	Monuments, éléments atypiques, singuliers, effets de silhouette
5-Profondeur de champs	Vue sur le ciel, larges perspectives, fronts opaques, obstacles, « goulets »
6-Éléments de décors, de modénature	
7-Éléments graphiques	« Écritures » anciennes sur les murs, tags, enseignes…
8-Traitement de l'espace public et signalétique	
9-Marqueurs saisonniers	Terrasses, mobilier, végétal
10-Repères sonores	Éléments sonores qui peuvent guider le pas : flux, sources ponctuelles, marqueurs sonores Tests en « aveugle » de la sonorité des lieux principaux et enregistrements des ambiances sonores, des repères temporels
11-Odeurs	Tests en aveugle des odeurs, permanentes et des repères temporels

[8] On pourra s'appuyer sur le critère « Charge symbolique de l'espace », éléments de caractérisation 1 et 2

3.3.4 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

3.3.5 | Appréciation

Appréciation du niveau de lisibilité pour chaque critère de l'étape 2, à l'aide d'un système de notation (note de 0 à 2) de chaque critère :

0- Induit une mauvaise lisibilité de l'espace
1- Neutre, participe peu à la lisibilité de l'espace
2- Participe à une bonne lisibilité de l'espace

La notation des 11 critères permet d'obtenir une note sur 22, rapportée sur le gradient suivant :

3.4 | Conditions sensibles d'appropriation de l'espace

3.4.1 | Définition

La capacité d'appropriation d'un lieu par un individu dépend de multiples facteurs :

- ergonomie et confort de l'espace ;
- qualités sensorielles de l'espace et plus globalement ses qualités ambiances ;
- occupation « sociologique de l'espace » (espace ouvert à tous, « privatisé » …).

Dans ce critère, nous nous limitons aux deux premières catégories, la troisième étant traitée dans l'approche sociale[9].

Seront donc abordées les questions suivantes, en lien avec le critère « Charge sensible de l'espace définissant ses qualités d'ambiance » :

- qualité de la lumière ;
- sonorité ;
- odeurs ;
- exposition aux aléas météorologiques (soleil, pluie, vent) ;
- qualité du contact avec les matériaux ;
- opportunités d'usages sur les espaces publics ;
- confort des espaces…

3.4.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national :

- Loi du 11 février 2005 sur l'accessibilité
- Normes sur le bruit (cf. Critère « Pollutions et nuisances »)

Au niveau local :

- Conventions AOT : utilisations possibles du domaine public
- Charte d'aménagement et de paysage
- Plan Local d'Urbanisme

3.4.3 | Caractérisation

Étape 1 : analyse cartographique et photographique (photos aériennes) :

Identification des paramètres d'appropriation à l'échelle du quartier :

- repérage des espaces publics et classification[10] ;
- orientations par rapport au soleil, zones d'ombre[11] ;
- repérage des aménagements urbains supports de pratiques urbaines ;

[9] Critère « Proximités et appropriations sociales dans les espaces ouverts » et Critère « Construction et médiation de son intimité dans les espaces ouverts »
[10] On pourra s'appuyer sur le critère « Lieux de vie » de l'approche sociale
[11] Voir critère « Îlots de chaleur urbains »

- repérage du végétal (strates arborées et strates basses) ;
- repérage des espaces liés à l'eau : lieux humides, fontaines, berges, quais, ponts ;
- carte du bruit et de la qualité de l'air[12].

→Identification de catégories d'espaces publics définis par des caractéristiques communes au regard des critères précédemment listés

Étape 2 : observation *in situ* et analyse photographique, selon les 6 critères suivants :

Facteurs d'appropriation	Éléments de caractérisation
1-Luminosité	Ensoleillement, lumière crue, tamisée, ombres portées Ressenti quant à la qualité de la lumière (diurne et nocturne), description des effets ressentis
2-Sons et niveau de bruit	Fond sonore et sons dominants, présence et activités humaines, nature, trafic véhicules, marqueurs sonores Tests « en aveugle » de la sonorité du lieu, enregistrements des ambiances sonores et description des effets ressentis
3-Odeurs	Activités humaines (artisanat, restauration, par ex), végétaux, matériaux (asphalte, bois, par ex.), gêne occasionnée par la pollution atmosphérique Tests « en aveugle » des odeurs, description des effets ressentis
4-Exposition aux éléments météorologiques (soleil, pluie, vent)	Présence d'éléments de protection
5-Confort des espaces	Contact avec les matériaux (durs, froids, souples, confortables), présence de mobilier urbain…
6-Potentiel d'usages de l'espace	Usages déterminés ou libres, espaces modulables ou adaptables, espaces de rencontres, de détente…

3.4.4 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

[12] Voir critère « Exposition aux pollutions et nuisances »

3.4.5 | Appréciation

Appréciation du niveau d'appropriation pour chaque critère de l'étape 2 par le biais d'un système de cotation de valeur (note de 0 à 2) pour chaque critère :

1- Désagréable, inconfortable, peu fonctionnel, n'incite pas à pratiquer cet espace
2- Neutre, indifférent
3- Agréable, confortable, pratique, participe à une bonne appropriation de l'espace

La notation des 6 critères listés précédemment permet d'obtenir une note sur 12, rapportée sur le gradient suivant :

4 | Fiches critères de l'approche fonctionnelle

4 | Fiches critères de l'approche fonctionnelle

4.1 | Capacité à trouver un logement dans le quartier et à faire évoluer le parc qualitativement

4.1.1 | Définition

Les caractéristiques du parc de logements d'un quartier et de son peuplement sont intrinsèquement liées. La typologie, le statut d'occupation et le prix (en accession ou en locatif) des logements conditionnent de manière très forte les caractéristiques de leurs occupants (en termes de composition familiale, d'âge, de niveaux de revenus…). Il existe donc *a priori* une adéquation de fait entre le parc de logements d'un quartier et la population qui y vit. Toutefois, dans quelques quartiers, certains signaux d'alerte peuvent témoigner d'une forme d'inadéquation en lien avec le taux d'occupation du logement (sur ou sous-occupation) ou avec son niveau de confort. De plus, dans certains territoires à enjeux, où une stratégie de peuplement est explicitement définie, l'adéquation entre le parc de logements et les caractéristiques des populations à venir est à questionner.

Pour compléter l'approche « habitat » de la qualité urbaine à l'échelle du quartier, il est intéressant d'essayer d'identifier l'attractivité du parc de logements. L'habitat de ce quartier est-il attractif ou au contraire a-t-il un effet repoussoir ? Les indicateurs permettant de mesurer la pression sur le parc de logements sont différents en fonction du statut d'occupation des logements étudiés (propriété occupante, locatif privé, locatif social).

Les approches sur l'adéquation du parc à la population et son attractivité devront être complétées par une analyse morphologique du bâti permettant de répondre aux questions suivantes :

- Les conditions d'habiter sont-elles satisfaisantes ? Impact de la typo-morphologie du quartier sur les qualités de l'habitat (typologie de logement, lumière, intimité…) ?
- Le parc de logements est-il en capacité d'évoluer (en termes de composition sociale et/ou de structure et/ou de mode d'occupation) pour répondre aux besoins des habitants actuels ?
- Comment (construction neuve, restructuration ; lutte contre la vacance, diversification de l'occupation…) ?

4.1.2 | Normes en lien avec les critères

Au niveau national :

- 25% de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants

- Aire d'accueil des gens du voyage inscrite au schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Critères de décence définis par la loi de 1989 sur les rapports locatifs (CCH) applicables aux logements locatifs
- Normes d'habitabilité pour les logements neufs définis au CCH
- Normes de sécurité définies par le CCH (accès, sécurité incendie, protection contre les risques)
- Normes d'accessibilité définies par le CCH (applicables à tous les logements mis en vente ou loués)
- Normes de salubrité définies dans le règlement sanitaire départemental en application du Code de la santé publique, applicables à tous les logements
- Critères de salubrité définis par le Code de la santé publique

Au niveau local :

- Politique locale de l'habitat traduite dans le programme local de l'habitat ou dans le POA du PLU (niveau EPCI) ou dans le PDH (niveau Conseil départemental)
- Règles d'urbanisme définies dans le PLU
- Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)
- Schéma départemental d'accueil des gens du voyage
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat ou programme d'intérêt général
- Opération de restauration immobilière avec déclaration d'utilité publique (prescriptions de travaux)
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur avec prescriptions de démolition et de conservation
- Zone de protection du patrimoine architectural et urbain ou aire de mise en valeur du patrimoine (encadrement des travaux extérieurs)

4.1.3 | Caractérisation

Compte tenu des enjeux posés en introduction, la caractérisation se fait à partir de 3 sous-critères temps :

- Sous-critère 1 : Caractérisation de l'adéquation du parc de logements à la population présente et/ou à la population à venir
- Sous-critère 2 : Caractérisation de l'attractivité du parc de logements
- Sous-critère 3 : Caractérisation de la diversité et de la malléabilité du bâti

Sous-critère 1 : Caractérisation de l'adéquation du parc de logements à la population présente et/ou à la population à venir

<u>Adéquation du parc à la population présente</u>

- Nombre moyen de personnes par pièce
  Source INSEE IRIS ou zonage à façon
- Logements en catégorie 7 et 8 dans le classement cadastral
  Source Majic – zonage à façon

	Nombre de personnes par pièce	Part des logements en catégories 7 et 8
Quartier étudié	*2,7*	*12%*
EPCI	*1,8*	*16%*

<u>Adéquation du parc à la population à venir</u>

- % propriétaires occupants, % locatif privé, % locatif social
  Source INSEE IRIS ou zonage à façon
- % RP, % RS
  Source INSEE IRIS ou zonage à façon
- % T1, % T2, % T3, % T4, % T5 et +
  Source INSEE IRIS ou zonage à façon

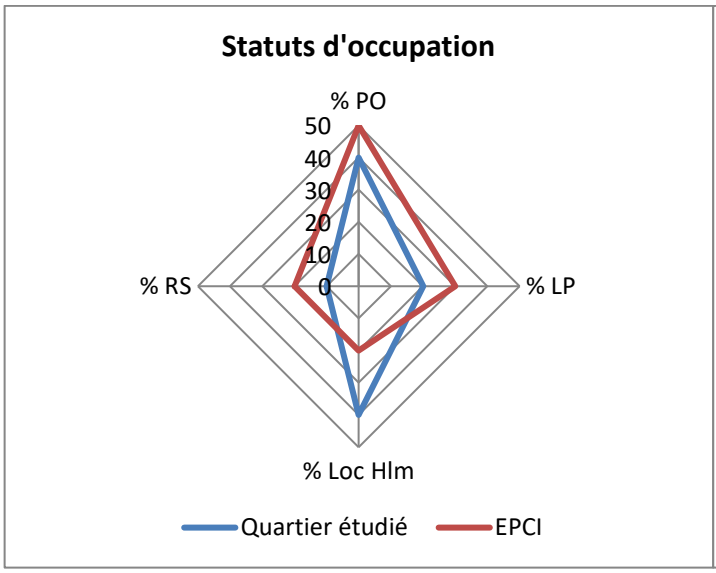

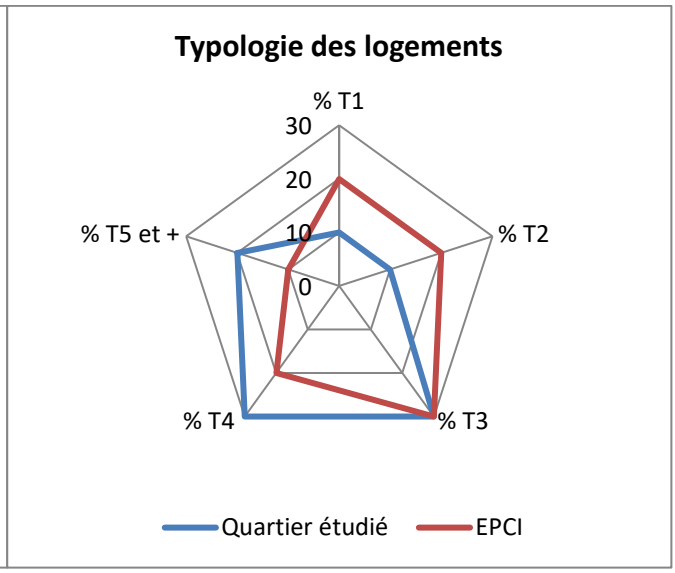

Sous-critère 2 : Caractérisation de l'attractivité du parc de logements

C'est grâce à la comparaison avec les données de l'ensemble de l'EPCI que l'on pourra qualifier l'attractivité du parc de logements du quartier.

Indicateurs et sources :

<u>Pour l'ensemble des logements</u>

- Vacance
  Source INSEE IRIS ou zonage à façon

<u>Parc locatif social</u>

- Vacance
  Source RPLS, fichier géolocalisé pour Bordeaux Métropole
  Dires d'acteurs (bailleurs gestionnaires du parc) pour la Gironde hors BM

- Taux de rotation
  Source RPLS, fichier géolocalisé pour Bordeaux Métropole
  Dires d'acteurs (bailleurs gestionnaires du parc) pour la Gironde hors BM

- Durée d'occupation
  Source INSEE IRIS fichier détail

- Rapport demandes/attributions
  Dires d'acteurs (bailleurs gestionnaires du parc)

- Nombre de refus en cas d'attribution
  Dires d'acteurs (bailleurs gestionnaires du parc)

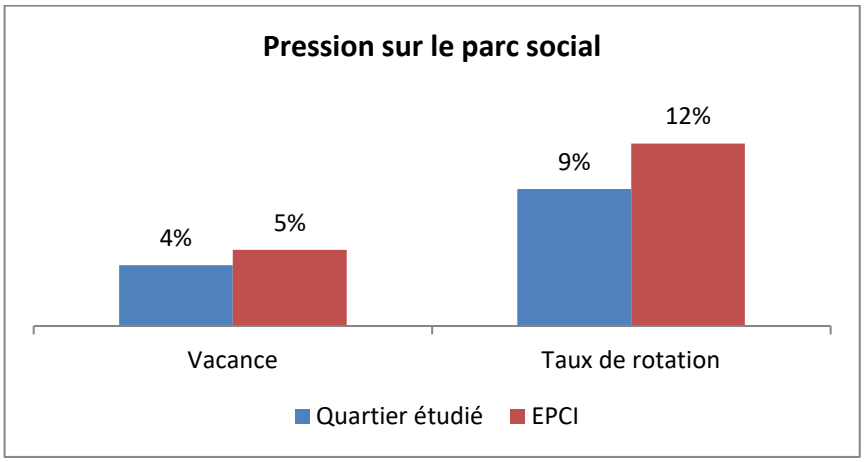

Parc en propriété occupante :

- Durée d'occupation
  Source INSEE IRIS fichier détail

- % du parc vendu depuis 5 ans
  Source DVF (pas exploitable en 2016)

- Prix moyen des ventes
  Source DVF (pas exploitable en 2016)
  Dires d'acteurs (agences immobilières)

	Durée d'occupation	% du parc vendu depuis 5 ans	Prix moyen des ventes
Quartier étudié	9 ans	14%	2 869 €/m²
EPCI	12 ans	8%	3 201 €/m²

Parc locatif privé

- Durée d'occupation
  Source INSEE IRIS fichier détail

- Niveau des loyers
  Source OLL pour Bordeaux Métropole et Bassin d'Arcachon
  Source Clameur pour le reste du territoire girondin
  Dires d'acteurs (agences immobilières)

	Durée d'occupation	Prix moyen des loyers
Quartier étudié	3 ans	8,2 €/m²
EPCI	5 ans	10,2 €/m²

Sous-critère 3 : Caractérisation de la diversité et de la malléabilité du bâti

Diversité de la typologie bâtie	
Éléments de caractérisation	• A-t-on une dominante ou pas sur ces trois critères ? - La typologie des immeubles à destination d'habitation : collectifs isolés sur leur parcelle, collectifs intégrés dans des alignements, maisons de ville en bande, habitat pavillonnaire lâche, habitat pavillonnaire dense, maisons d'origine rurale, locaux d'activité transformés en logements, structure collective d'accueil… - Le style architectural : o époque ou catégorie : médiéval, classique (18e ou 19e), haussmannien, moderne, néo-régional, rural… ; o volume permettant une évolution facile par surélévation ou extension, par mutation ou non. - Le mode constructif : murs porteurs traditionnels, murs porteurs banchés, structure poteaux/poutres/remplissage, autres
Sources	Cadastre / observation de terrain
Production graphique/ écrite attendue	Carte des typologies bâties Carte de la répartition des styles architecturaux Carte de la répartition des modes constructifs
Malléabilité des îlots et adaptabilité du parc de logements	
Éléments de caractérisation	• A-t-on une sur ou sous-densité bâtie manifeste ? globale ou localisée ? - L'emprise bâtie au sol – rapport entre la surface bâtie et la surface au sol - La trame urbaine (surface moyenne par plateau habité, surface des RdC) - largeur et hauteur de façade, profondeur de l'immeuble, y compris sur plusieurs niveaux pour tenir compte des cours couvertes - La présence végétale dans les parties privatives, les vues et perspectives • A-t-on une sur ou sous-occupation manifeste ? globale ou localisée ? - La densité d'occupation –nombre de boîtes aux lettres ou de sonnettes à croiser avec la trame urbaine et la hauteur des immeubles - La vacance : examen visuel- signes de non occupation des RdC ou des étages ; nombre de

	panneaux « à vendre » ; « à louer » - L'accès aux étages des immeubles mixtes logements/services ou commerces – examen visuel • Le parc de logements a-t-il, de manière générale, une volumétrie adaptée aux modes de vie actuels ? - Le rythme et la taille des percements en façade - La hauteur sous plafond Les dégagements entre espaces bâtis et espaces en creux
Sources	Cadastre / PLU / observation de terrain / photo aérienne
Production graphique/ écrite attendue	Carte de la densité bâtie Carte des vides et des pleins Carte de l'état d'occupation du parc (vacance >sur-occupation) Profil en travers (largeur de la voie/hauteur d'immeuble/niveau du RdC/espaces libres privatifs) Typologie des espaces libres privés, des RdC, des plateaux de logement

4.1.4 | Pépites et alertes

En matière d'alertes relatives à l'habitat, on observera d'éventuels signes manifestes de dégradation du parc de logements :

- état des façades et des menuiseries ;
- état des couvertures quand elles sont visibles ;
- chute de matériaux ;
- végétation envahissante/enfrichement ;
- dispositifs de protection ;
- squats ;
- occupation des balcons et des jardins.

4.1.5 | Cadre de référence

Évaluer l'ensemble des indicateurs retenus pour caractériser l'adéquation du parc à la population présente et/ou future pour caractériser l'attractivité du parc de logement suppose de disposer de valeurs de références. Compte tenu des sources mobilisées, **il sera généralement possible de prendre comme territoire de comparaison la commune ou l'EPCI auquel appartient le quartier étudié**. Les valeurs ainsi calculées pour le territoire de référence seront reportées sur les graphiques associés à chaque sous-critère de caractérisation (cf. Partie 4.1.3).

4.1.6 | Appréciation

Sur la base des éléments recueillis, chaque étape de la caractérisation fait l'objet d'une appréciation sous la forme d'un gradient :

Adéquation du parc à la population présente

Faible adéquation — Forte adéquation

Adéquation du parc à la population future

Faible adéquation — Forte adéquation

NB : ce curseur est à positionner en fonction du choix politique d'accueil de population future

Attractivité du parc de logements

Faible attractivité — Forte attractivité

Diversité de la typologie bâtie

Faible diversité — Forte diversité

Malléabilité et adaptabilité du parc

Faibles malléabilité et adaptabilité — Fortes malléabilité et adaptabilité

4.2 | Facilité à trouver un emploi

4.2.1 | Définition

La facilité à trouver un emploi près de son quartier d'habitation dépend de l'intégration de celui-ci dans un bassin d'emploi où la densité des emplois existants est élevée par rapport à la population en âge de travailler, où il existe une grande diversité de postes (en termes de niveaux de qualification et de secteurs d'activité) et où le taux de chômage est modéré.

Les modes de vie contemporains (notamment le fort taux de motorisation individuel, la bi-activité des ménages, la tendance à ce que la vie professionnelle connaisse davantage d'étapes ou de rebonds…) ont conduit à une dissociation croissante entre les lieux d'habitat et les lieux de travail. Aussi, considérer qu'un quartier « de qualité » doit offrir un emploi à ses habitants « sur place » n'a guère de sens. En revanche **l'intégration du quartier de résidence dans un territoire plus vaste facilitant l'obtention d'un emploi** (et/ou la possibilité d'en changer) est un facteur de qualité de vie déterminant pour les habitants en âge de travailler, notamment en ce qu'il peut limiter leurs déplacements quotidiens à des durées compatibles avec un certain équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle.

4.2.2 | Caractérisation

Étape 1 : définition du périmètre du bassin d'emploi

Le périmètre pertinent du bassin d'emploi dépend de la durée du déplacement domicile travail que les habitants du quartier considéreront comme « normale » ou « acceptable ». Cette valeur est donc forcément subjective. En pratique, on peut néanmoins considérer que la durée moyenne constatée en France métropolitaine constitue une référence légitime. Plusieurs méthodologies concurrentes existent pour mesurer cette durée moyenne[13], qui conduisent à des résultats légèrement différents. Néanmoins retenir **le seuil moyen de 30 minutes** paraît approprié. La grande majorité des déplacements s'effectuant en voiture (environ les trois quarts), il paraît également légitime de considérer ce moyen de transport pour évaluer le périmètre du bassin d'emploi autour du quartier examiné.

Le bassin d'emploi sera donc déterminé comme l'ensemble des communes vers lesquelles le trajet en voiture est inférieur à la durée moyenne du déplacement domicile-travail en France, soit 30 minutes (calculs géomatiques d'isochrones).

Étape 2 : caractérisation d'indicateurs

Sur la base du bassin d'emploi ainsi obtenu, seront calculés quatre indicateurs permettant de caractériser la facilité à trouver un emploi depuis son quartier :

[13] Cf. Dares analyses, novembre 2015, n° 081 ; D. François, « Se rendre au travail : distance et temps de transport s'allongent, Revue du CGDD, décembre 2010 ; B. Baccaïni et alii, « Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation », INSEE Première, mars 2007.

1. **Densité des emplois** offerts dans le bassin d'emploi rapporté à la population en âge de travailler (calculs à partir du RP INSEE) ;
2. **Taux de chômage** au sein du bassin d'emploi (calculs à partir du RP INSEE[14]) ;
3. **Indice de diversité des emplois** disponibles dans le bassin d'emploi en termes de **secteurs d'activité** (NAF5) (Indice d'Hachman - calculs à partir du RP INSEE) ;
4. **Indice de diversité des emplois** disponibles dans le bassin d'emploi en termes **de professions et catégories sociales (PCS)** (Indice d'Hachman - calculs à partir du RP INSEE) ;

4.2.3 | Cadre de référence

Les résultats ainsi obtenus seront comparés à des moyennes sur un ou plusieurs territoires de références et rapportés sur un diagramme en radar pour une meilleure lecture des résultats.

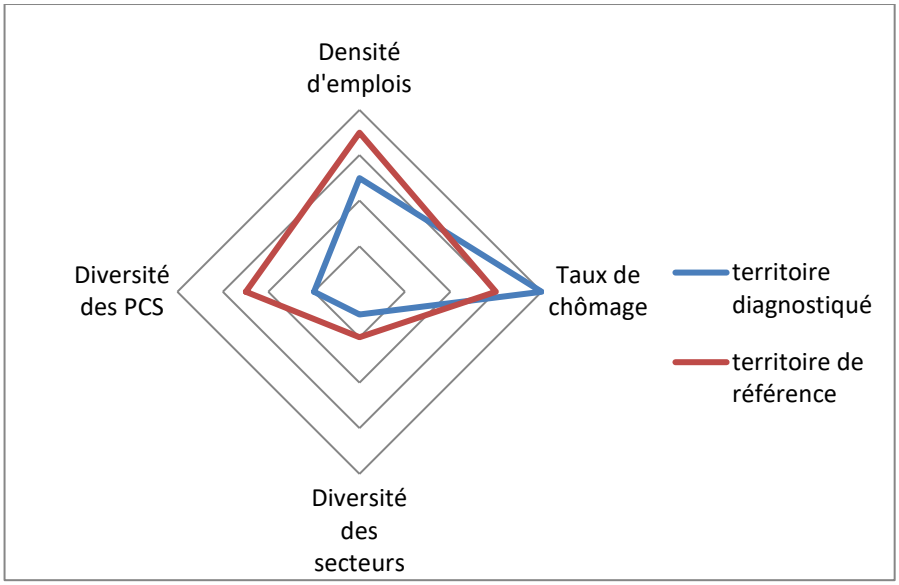

Sont fournies ci-après les valeurs des 4 indicateurs pour trois territoires de référence (Gironde, Nouvelle Aquitaine, France métropolitaine) :

Tableau 1 – Indicateurs de la facilité à trouver un emploi

	Densité emplois offerts (emplois au lieu de travail rapportés à la population en âge de travailler)	Taux de chômage (% de chômeurs au sein de la population active)	Indice de diversité des emplois (au lieu de travail) en termes de PCS (Indice d'Hachman)	Indice de diversité des emplois (au lieu de travail) en termes de secteurs d'activité en 5 branches (Indice d'Hachman)
Gironde	64,6 %	12,9 %	99,7 %	98,0 %
Nouvelle-Aquitaine	63,8 %	12,7 %	97,3 %	97,0 %
France métropolitaine	63,5 %	13,1 %	100,0 %	100,0 %

Source : RP 2013, calculs a'urba

[14] NB : le taux de chômage donné à la commune par l'INSEE n'est pas commensurable aux taux de chômage au sens du BIT ou au sens de Pôle emploi. Néanmoins, c'est la maille la plus fine à laquelle il peut être estimé.

Ce tableau appelle deux remarques importantes.

Tout d'abord, **le taux de chômage** qui y figure correspond à la définition au sens du recensement de la population de l'INSEE. Il est donc issu du déclaratif des enquêtés et n'est pas commensurable aux taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) ou de Pôle emploi[15]. Néanmoins cette définition constitue la maille la plus fine à laquelle le taux de chômage peut être estimé, et permet ainsi de l'évaluer à l'échelle du bassin d'emploi à 30 minutes.

L'indice de diversité d'Hachman compare le poids des différentes classes de PCS ou de secteurs d'activité d'un territoire au poids qu'elles prennent dans l'ensemble national. Par construction, il est compris entre 0 % et 100 %, et est égal à 100 % pour la France métropolitaine elle-même. En faisant l'hypothèse que l'économie nationale dans son ensemble présente une structure économique diversifiée, plus l'indice d'un territoire est faible, moins celui-ci est diversifié.

Cet indice constitue ainsi un indicateur synthétique rapportant la distribution des emplois sur un territoire avec celle observée à l'échelle nationale. Il peut toutefois être intéressant d'observer ces distributions elles-mêmes, et donc, de calculer, pour le quartier d'étude, les parts relatives de chaque PCS et de les comparer à leurs valeurs pour le(s) territoire(s) de référence choisi(s).

Au besoin, le tableau suivant précise la répartition des emplois en termes de PCS pour les trois territoires de référence proposés.

Tableau 2 – Répartition des emplois en termes de PCS

	Agriculteurs exploitants	Artisans, Commerçants, Chefs entreprise	Cadres Prof. intel. sup.	Prof. Interméd.	Employés	Ouvriers	Total
France métropolitaine	1,7 %	6,5 %	17,3 %	25,7 %	28,0 %	20,9 %	100 %
Département de la Gironde	1,3 %	7,1 %	17,1 %	26,6 %	28,3 %	19,6 %	100 %
Région Nouvelle-Aquitaine	3,1 %	7,7 %	12,9 %	24,6 %	29,3 %	22,4 %	100 %

Source : RP 2013 – exploitation complémentaire (emplois au lieu de travail)

4.2.4 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du territoire d'étude.

[15] Pour plus de précisions, *cf.* les définitions présentées par l'INSEE : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1479 ; https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1663.

4.2.5 | Appréciation

Une appréciation sera fournie à partir des éléments de caractérisation, en comparaison aux territoires de référence, en positionnant le curseur sur le gradient suivant :

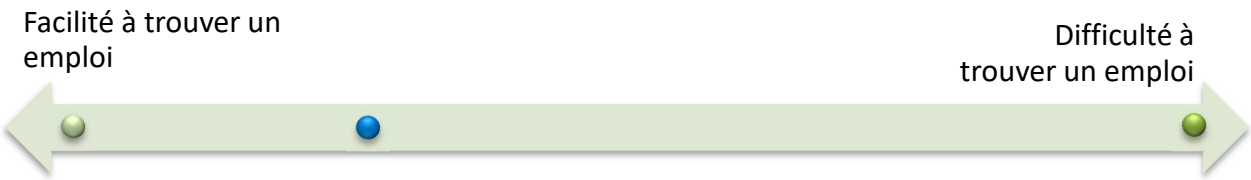

4.3 | Qualité de l'air et environnement sonore

4.3.1 | Définition

L'exposition aux pollutions et nuisances est un enjeu clé de la santé environnementale et donc de la qualité urbaine. Nous retiendrons ici :

- en termes de pollutions, la question de **la qualité de l'air**[16] ;
- en termes de nuisances, **le bruit émis par le trafic routier et ferroviaire** le cas échéant.

Deux grands types de polluants affectent la qualité de l'air :

- les molécules chimiques ;
- les particules fines.

Nous retiendrons ici le NO2 pour les premiers, les PM10 et PM2.5 pour les seconds.

Concernant le bruit, à défaut de disposer d'un sonomètre, nous nous concentrerons sur le bruit lié à la circulation routière et au trafic ferroviaire le cas échéant. En effet, ces sources de bruit sont celles classiquement retenues dans les données disponibles.

Ne sont donc pas prises en compte les autres sources de bruit, notamment celles issues des piétons. Il est important de noter que cela peut fausser la lecture de certaines cartes de bruit, sur lesquelles une zone piétonne pourra apparaître comme calme (pas de circulation automobile) alors qu'elle peut en réalité enregistrer des niveaux de bruit élevés, pouvant dépasser les seuils retenus dans les études réglementaires.

Enfin, pour une approche plus qualitative des sons, on se référera à la fiche « Charge sensible de l'espace ».

4.3.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national et international :

- Bruit :
    - Valeur limite réglementaire pour le bruit : 68 dB (Lden) : seuil de qualification des points noirs bruit dus au trafic routier et ferroviaire national[17] + Zones de dépassement de ce seuil à cartographier selon la directive européenne 2002/49/CE (cf. Cartes de bruit ci-après).
    - Recommandation OMS pour les espaces résidentiels extérieurs : 55 dB (Correspond à la valeur limite des zones calmes de la Directive européenne 2002/49/CE).

[16] Les sols pollués et les ondes électromagnétiques (Lignes haute tension) étant traités sous forme « d'alertes »
[17] Voir circulaire ministérielle du 25 mai 2004

- Air :
    - PM10 : valeur limite[18] : 50 µg/m^3 en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an (Valeur guide OMS : 50 µg/m^3 en moyenne journalière).
    - PM2.5 : valeur limite : 25 µg/m^3 en moyenne annuelle (Valeur guide OMS :10 µg/m3).
    - NO2 : valeur limite : 40 µg/m^3 en moyenne (Valeur guide OMS :40 µg/m3).

4.3.3 | Caractérisation

Bruit :

<u>1er cas : Existence de cartes de bruit</u>

Les cartes de bruit sont obligatoires :

- pour chacune des grandes infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, dont les caractéristiques sont fixées par décret du Conseil d'État ;
- pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Elles cartographient le bruit émis par le trafic routier, ferroviaire et aérien ainsi que par les activités industrielles. Les niveaux de bruit sont cartographiés par gradient de 5 dB. Ces cartes sont disponibles sur le site de la Préfecture ou de la DDT(M). Elles sont assorties d'un Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Celui-ci vise à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes.

De la cadre de la qualité urbaine, on peut retenir une classification simplifiée des niveaux de bruit selon trois classes[19] :

- < 55 dB : il s'agit des zones dites « calmes » selon la directive européenne 2002/49/CE ;
- 55 à 65 dB : espaces apaisés au sens défini par le CEREMA ;
- > 65 dB : zones de bruit critiques (seuil réglementaire : 68 dB).

Soit la catégorisation suivante :

Zones calmes	Espaces apaisés	Zones critiques
< 55 dB	55 à 65 dB	> 65 dB

On construira donc une cartographie simplifiée des cartes de bruit selon la catégorisation ci-dessus.

[18] Valeur limite : valeur à ne pas dépasser dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances pour la santé humaine ou pour l'environnement dans son ensemble.
Valeur guide OMS : valeur fixée permettant de réduire significativement les risques sanitaires, et apport en fondement scientifique aux normes légales mises en place dans toutes les régions du monde.
[19] Source : CEREMA, « Zones calmes et espaces publics apaisés en milieu urbain, des aménagements en faveur du bien-être », 2016

2e cas : Pas de carte de bruit

Le classement sonore des infrastructures terrestres peut fournir un premier niveau d'information sur le niveau de bruit potentiellement associé à ces infrastructures.

Sont concernées :

- les routes et rues écoulant plus de 5 000 véhicules par jour ;
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour ;
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour ;
- les lignes de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour.

En application de l'article 13 de la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992, les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. La catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée. Ces secteurs doivent être reportés sur les documents graphiques des Plans Locaux d'Urbanisme.

Le classement sonore des voies			
Catégorie de l'infrastructure	Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h)	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
1	L > 81	L > 76	d = 300 m
2	76 < L < 81	71 < L > 76	d = 250 m
3	70 < L < 76	65 < L < 71	d = 100 m
4	65 < L < 70	60 < L < 65	d = 30 m
5	60 < L < 65	55 < L < 60	d = 10 m

Source : http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/plu06.pdf

Sur la base de ces informations, on construira une carte des secteurs affectés par les voies classées de 1 à 4.

Air :

Pour certains territoires, AIRAQ produit une cartographie des zones de dépassement des valeurs limites pour les principaux polluants atmosphériques (cf. page suivante).

On réalisera un zoom de ces cartes (NO2, PM10, PM2.5) sur le secteur considéré.

PM10 PM2.5 NO2

Surfaces en dépassement des valeurs limites pour les trois polluants en année 2013 (en rouge) et bâtiments (en gris)

Sources : AIRAQ ©IGN *PARIS-2011*
Reproduction interdite - Convention n°0328/GIP ATGeRI

4.3.4 | Pépites et alertes

Pourront notamment être pointées les alertes suivantes :

- **points Noirs Bruit** : Locaux d'habitation et bâtiments sensibles (établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale) exposés à un niveau de bruit supérieur à 68 dB (Lden) ;
- **dépassement des valeurs limites** sur les cartes AIRAQ ;
- présence de **sites et sols pollués** (source : Basias-Basol) ;
- présence de **lignes haute tension.**

4.3.5 | Appréciation

Bruit

<u>1er cas : Existence de cartes de bruit</u>

Sur la base de la carte de bruit établie, on pourra calculer les deux sous-critères suivants :

Part de la population ne vivant pas dans une zone de bruit critique :

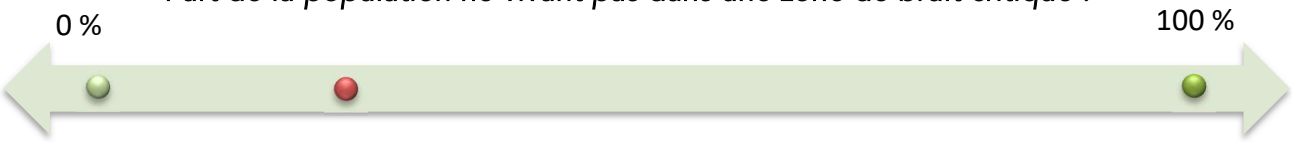

Part de la population dans ou à moins de 300 m d'une zone calme de plus de 500 m² :

2e cas : Pas de carte de bruit

Sur la base du classement sonore des infrastructures terrestres, on pourra calculer le sous-critère suivant :

Part de la population ne vivant pas dans un secteur affecté par une voie classée de 1 à 4 :

Air

Dans l'hypothèse d'existence de cartes de la qualité de l'air, on pourra calculer le sous-critère suivant :

Part de la population ne vivant pas dans une zone de dépassement des valeurs limites d'au moins un des 3 polluants PM10, PM2.5, NO2 :

4.4 | Îlots de fraîcheur urbains

4.4.1 | Définition

La notion d'îlot de chaleur urbain (ICU) traduit la hausse des températures observée dans un milieu urbain dense par rapport à des espaces peu ou moins urbanisés. Sans rentrer dans des considérations techniques trop poussées[20], ces écarts trouvent leur explication dans de multiples facteurs :

- concentrations en ville de nombreuses activités humaines émettrices de chaleur ;
- matériaux urbains ayant une plus forte capacité à emmagasiner la chaleur que les milieux naturels ;
- densité urbaine, engendrant des phénomènes de réflexion des rayonnements infrarouge et faisant obstacle aux circulations d'air ;
- présence moindre de la nature et de l'eau dans les sols (en raison de l'imperméabilisation), minimisant les phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration.

Ces différents paramètres expliquent que les niveaux de température puissent aussi varier à l'intérieur même de la ville, selon les formes urbaines développées, provoquant ainsi de « micro-ICU ».

Dans une zone où les températures restent modérées, on parle « d'îlot de fraîcheur urbain ». Quand cette zone est accessible au public dans des conditions favorables (parcs publics, berges…), on peut parler « d'îlot de fraîcheur refuge ». La présence d'IFU refuges est particulièrement nécessaire dans des tissus globalement favorables à l'effet d'îlot de chaleur.

4.4.2 | Caractérisation

1er cas : Existence d'une cartographie des îlots de chaleur urbains

La cartographie des îlots de chaleur urbain fournit un état de connaissance des niveaux de **température de surface** à une date donnée.

[20] Pour aller plus loin sur ces questions, on se référera au guide très complet réalisé par l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Île-de-France), « Les îlots de chaleur urbains, répertoire de fiches connaissance », 2010, téléchargeable sur www.iau-idf.fr

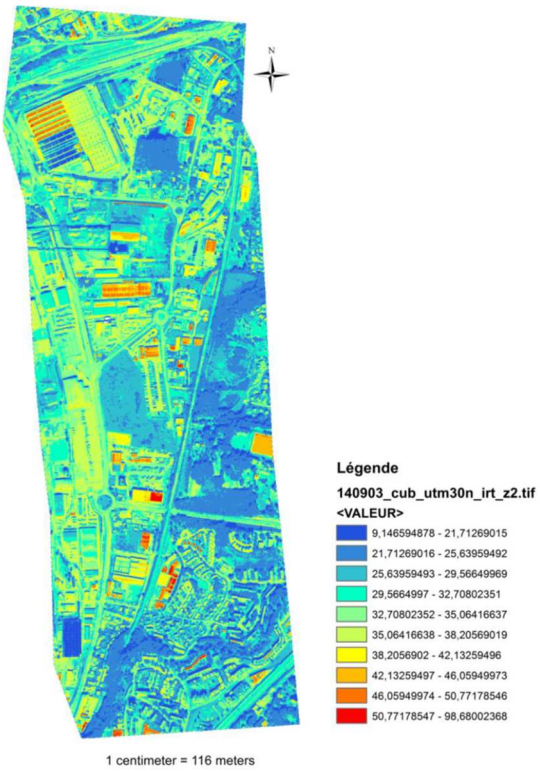

Ex. Cartographie réalisée par ULM sur la commune de Bassens le 3 septembre 2014.

Du point de vue de la qualité urbaine, on peut traduire le phénomène d'ICU par <u>une cartographie simplifiée</u>, en agrégeant les postes de légende, **selon 3 niveaux de température** :

Par exemple, dans le cas considéré :

- T < 26 °C : îlot de fraîcheur urbain
- 26 à 31 °C : ICU moyen
- T > 31 °C : ICU fort

Soit la représentation suivante :

Îlot de fraîcheur urbain	ICU moyen	ICU fort
T < 26 °C	26 à 31 °C	T > 31 °C

NB : les fourchettes de température restent à affiner et seront à définir en fonction des classes de la cartographie initiale.

À partir de la cartographie des ICU simplifiée, on appréciera la répartition entre zones d'ICU et zones d'IFU. On identifier a également les **« Îlots de fraîcheur refuges »** (secteurs caractérisés par une température faible, une ouverture au public et une possibilité d'y « stationner »).

Comme pour les espaces verts de proximité, on pourra, ***pour aller plus loin***, qualifier le degré de « commodités » (possibilité de s'asseoir notamment). On sera attentif à leur répartition géographique sur le périmètre étudié.

2e cas : pas de cartographie des îlots de chaleur urbains

Analyse générale

Par l'analyse morphologique, on évaluera la propension des profils des voies caractéristiques du secteur à générer un IFU ou un ICU. On peut en effet appréhender qualitativement la présence d'ICU à l'échelle d'une rue en qualifiant par l'observation chacun des paramètres influençant l'effet d'îlot de chaleur urbain. Cette observation pourra s'accompagner d'une notation, pour chaque rue caractéristique du secteur, ou simplement pour une typologie de rue à enjeu.

Facteurs influençant le phénomène d'ICU	Éléments de caractérisation
Formes urbaines	Impact de la densité, du gabarit des voies et de leur orientation sur la circulation d'air et l'ombrage.
Matériaux	L'effet des matériaux (voirie, façade) sur le phénomène d'ICU dépend de : - leur albédo[21] ; - leur inertie thermique.
Présence de végétal et d'eau à ciel ouvert	- Analyse de la densité de végétal dans l'espace public ou donnant sur l'espace public depuis les parcelles privées - Niveau d'imperméabilisation des sols
Effet total	Agrégation des 3 facteurs

À noter que si les matériaux reçoivent peu la lumière (impact des formes urbaines), l'impact de leurs propriétés (albédo, inertie) sera faible.

Cette méthode reste naturellement très approximative. On aura intérêt à valider l'effet total par un **ressenti terrain un jour de forte chaleur**.

Analyse des îlots de fraîcheur refuges

On identifiera qualitativement les IFU refuges à partir des espaces verts de proximité (cf. Critère « Accès à un espace vert de proximité »), complétés par :

- des secteurs à proximité des cours d'eau ;
- des secteurs anciens très denses…

On sera attentif à leur répartition géographique sur le périmètre étudié.

[21] L'**albédo** est le pouvoir réfléchissant d'une surface, soit le rapport de l'énergie lumineuse réfléchie à l'énergie lumineuse incidente. Il est relié à la couleur du matériau. L'**inertie thermique** est la capacité d'un matériau à stocker de la chaleur.
Pour l'espace public, on peut retenir schématiquement que plus un matériau est lisse et clair, plus il est « froid » (marbre, pierre de calcaire dur), plus il est sombre et rugueux, plus il est « chaud » (asphalte, béton bitumineux).

4.4.3 | Pépites et alertes

En termes d'alertes, on identifiera notamment la proximité d'équipements sensibles (établissements scolaires, établissements de soins ou médico-sociaux, établissements d'accueil de la petite enfance ou de personnes âgées) dans un secteur avec îlot de chaleur urbain important.

4.4.4 | Appréciation

À partir des éléments de caractérisation précédemment identifiés, on déduira une appréciation générale du critère suivant :

4.5 | Facilité de se déplacer à pied

4.5.1 | Définition

Il s'agit d'apprécier les conditions offertes aux déplacements réalisés à pied au sein du secteur considéré et depuis/vers le secteur considéré (selon sa taille).

4.5.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national :

- Article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- Arrêté du 15 janvier 2007 qui traduit quantitativement, en exigences chiffrées, les prescriptions qualitatives du décret.

Au niveau local :

- Élaboration d'un PAVE (plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics) engagée.

4.5.3 | Caractérisation

La caractérisation des conditions offertes par les espaces publics à la marche à pied sera réalisée à partir d'une grille de sous-critères.

D'une manière générale, le niveau de finesse dans l'appréciation des sous-critères proposés sera à adapter à l'échelle des territoires à analyser. Si le site d'étude le nécessite, ces critères seront appréciés par sous-secteur.

Sous-critères	Éléments de caractérisation	Sources d'information
1-Coupures urbaines (cours d'eau, voie rapide, voie ferrée, topographie, maillage viaire trop lâche, grandes enclaves urbaines…)	Présence de ruptures dans les cheminements obligeant à des détours	Cartographie SIG Observation de terrain
2- Aménagements à destination des piétons	Qualité et sécurité des itinéraires Existence de trottoirs de qualité : largeur, qualité et entretien du revêtement, encombrement (mobilier urbain, poubelles, stationnement...) Existence de zones apaisées (rues piétonnes, zones 30, zones de rencontre) Présence d'éclairage, de bancs, d'agréments paysagers	Observation de terrain
3- Jalonnement et éléments de repérage	Présence de jalonnement et nature du jalonnement (indication des lieux, des distances, des temps à pied)	Observation de terrain

Les qualités d'ambiance et de lisibilité des espaces urbains peuvent également conditionner leur pratique à pied. Ce critère sera donc à rapprocher des critères « Charge sensible de l'espace définissant ses qualités d'ambiance », « Lisibilité de l'espace », « Conditions sensibles d'appropriation de l'espace ».

4.5.4 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

4.5.5 | Appréciation

Chacun des 3 sous-critères de caractérisation est noté de 0 à 4, **permettant d'obtenir une note totale sur 12**, rapportée sur le gradient suivant :

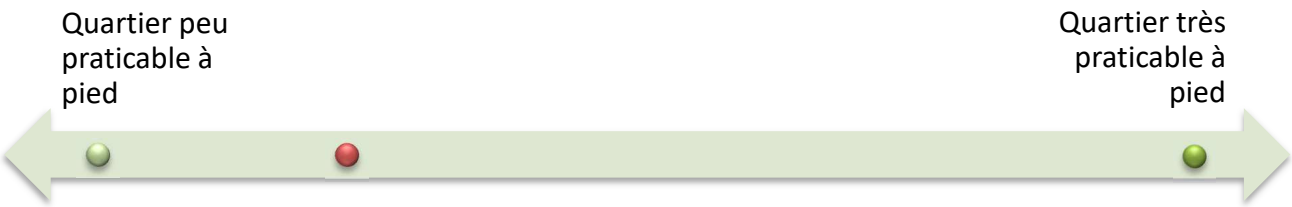

4.6 | Facilité de se déplacer à vélo

4.6.1 | Définition

Il s'agit d'apprécier les conditions offertes aux déplacements réalisés à vélo au sein du secteur considéré et depuis/vers le secteur considéré.

Pour cela, il convient d'analyser le réseau cyclable (qui n'est pas exclusivement constitué d'aménagements dédiés -bandes et pistes cyclables- mais qui intègre un ensemble de dispositifs (couloirs bus autorisés aux vélos, zones de rencontre, zones 30, traversées de parcs et jardins…) ainsi que l'ensemble des mesures d'accompagnement mises en œuvre : stationnement, jalonnement, services vélos…

4.6.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national :

La prise en compte des vélos relève d'une obligation réglementaire, l'article L228-2 du Code de l'environnement : « À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation ».

Des recommandations en termes de largeur de bandes et pistes cyclables sont aussi effectuées.

4.6.3 | Caractérisation

La caractérisation des conditions offertes par les espaces publics à la pratique du vélo sera réalisée à partir d'une grille de sous-critères.

D'une manière générale, le niveau de finesse dans l'appréciation des sous-critères proposés sera à adapter à l'échelle des territoires à analyser. Si le site d'étude le nécessite, ces critères seront appréciés par sous-secteur.

Sous-critères	Éléments de caractérisation	Sources d'information
Coupures urbaines (cours d'eau, voie rapide, voie ferrée, topographie, maillage viaire lâche, grandes enclaves urbaines…)	Présence de ruptures dans les cheminements imposant des détours aux cyclistes	Cartographie SIG Observation de terrain
Aménagements pour la pratique cyclable	Existence d'aménagements cyclables (et vitesse associée des véhicules particuliers) Continuité des aménagements et continuité des types d'aménagement Qualité des aménagements	Observation de terrain
Jalonnement et éléments de repérage	Présence de jalonnement et nature du jalonnement (indication des lieux, des distances, des temps de déplacements à vélo)	Observation de terrain
Stationnement vélo à destination	Présence de stationnement à proximité (sur espaces publics) ou au sein des principaux pôles générateurs de déplacements Nature et qualité du stationnement	Observation de terrain
Stationnement vélos au lieu de résidence	Présence de stationnement résidentiel : nature et qualité	Observation de terrain (à apprécier selon le type de logements)
Services vélos complémentaires	Existence de services dédiés destinés à faciliter la pratique cyclable (locations/prêts de vélos, stations gonflage, ateliers réparation, « remise en selle » ...)	Observation de terrain

4.6.4 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

4.6.5 | Appréciation

Chacun des 6 sous-critères de caractérisation est noté de 0 à 4, **permettant d'obtenir une note totale sur 24**, rapportée sur le gradient suivant :

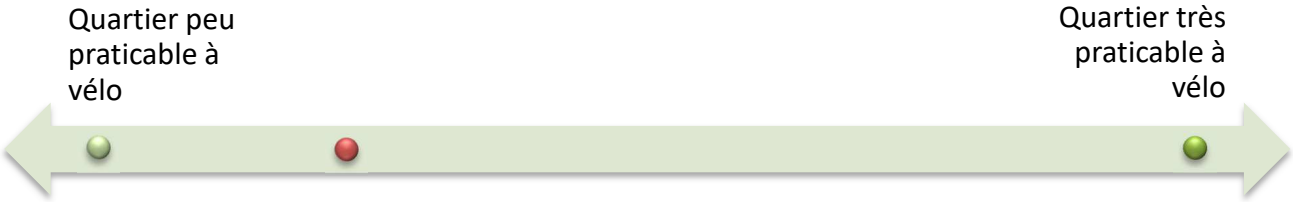

4.7 | Facilité de se déplacer en transports en commun

4.7.1 | Définition

Il s'agit d'apprécier les conditions de réalisation des déplacements en transports collectifs au sein du secteur considéré et depuis/vers le secteur considéré.

4.7.2 | Caractérisation

La caractérisation des conditions offertes pour les déplacements en transports collectifs sera réalisée à partir d'une grille de sous-critères.

D'une manière générale, le niveau de finesse dans l'appréciation des sous-critères proposés sera à adapter à l'échelle des territoires à analyser. Si le site d'étude le nécessite, ces critères seront appréciés par sous-secteur.

Sous-critères	Éléments de caractérisation	Sources d'information
Desserte ferroviaire	Présence d'une gare (à moins de 1 000 m) Nombre de destinations offertes Amplitude et fréquences des services Qualité des itinéraires d'accès à la gare à pied et à vélo Présence de stationnement vélo Présence de stationnement voiture	Données d'exploitation Observation de terrain
Desserte par le réseau de transports collectifs urbains	Nombre de destinations offertes Amplitude et fréquences des services Qualité des itinéraires d'accès aux arrêts à pied Existence de sites propres Présence et qualité des arrêts de bus (abris, bancs, informations notamment en temps réel...) Accessibilité du réseau aux PMR Existence de parcs relais	Données d'exploitation Observation de terrain

Desserte par le réseau de transports collectifs interurbains	Nombre de destinations offertes Amplitude et fréquences des services Qualité des itinéraires d'accès aux arrêts Existence de sites propres Présence et qualité des arrêts de bus (abris, bancs, informations notamment en temps réel...) Accessibilité du réseau aux PMR Existence de parcs relais	Données d'exploitation Observation de terrain
Jalonnement et éléments de repérage	Lisibilité des arrêts de bus Informations disponibles aux arrêts	Observation de terrain

4.7.3 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

4.7.4 | Appréciation

Chacun des 4 sous-critères de caractérisation est noté de 0 à 4, **permettant d'obtenir une note totale sur 16**, rapportée sur le gradient suivant :

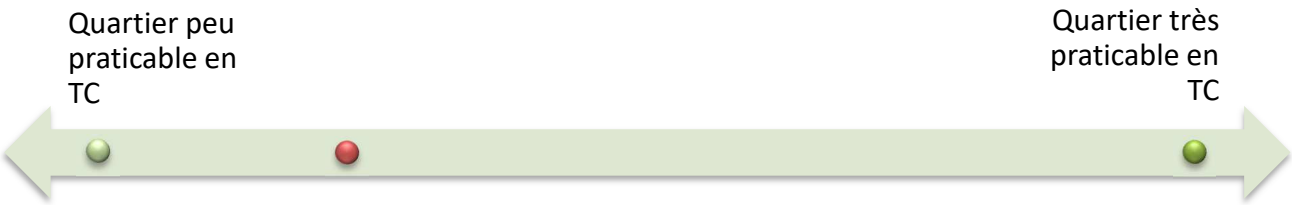

4.8 | Facilité de se déplacer en voiture

4.8.1 | Définition

Il s'agit d'apprécier les conditions offertes aux déplacements réalisés en voiture au sein du secteur considéré et depuis/vers le secteur considéré, en intégrant les conditions de stationnement.

4.8.2 | Caractérisation

La caractérisation des conditions offertes pour les déplacements en voiture sera réalisée à partir d'une grille de sous-critères.

D'une manière générale, le niveau de finesse dans l'appréciation des sous-critères proposés sera à adapter à l'échelle des territoires à analyser. Si le site d'étude le nécessite, ces critères seront appréciés par sous-secteur.

Sous-critères	Éléments de caractérisation	Sources d'information
Desserte routière du site étudié	Structuration du réseau routier et coupures / hiérarchisation du réseau de voirie Trafic routier : volume de trafic et indice de congestion Aire de co-voiturage	Données d'exploitation
Organisation interne du réseau viaire	Maillage viaire Plan de circulation, zones apaisées	Observation de terrain
Politique de stationnement	Stationnement sur voirie : capacités et règlementation Stationnement public hors voirie Éléments sur l'existence de stationnement privé	Observation de terrain

4.8.3 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

4.8.4 | Appréciation

Chacun des 3 sous-critères de caractérisation est noté de 0 à 4, **permettant d'obtenir une note totale sur 12**, rapportée sur le gradient suivant :

4.9 | Facilité d'accès aux équipements, commerces, services du quotidien

4.9.1 | Définition

Dans leur vie quotidienne, les habitants d'un quartier (mais c'est aussi le cas, plus largement, des autres usagers éventuels du quartier : touristes, travailleurs, etc.) éprouvent le besoin et/ou l'envie de recourir à certains services provenant de prestataires extérieurs[22].

Beaucoup de ces services sont accessibles directement au sein du domicile (électricité, arrivée d'eau, téléphone fixe et/ou mobile, internet, télévision, radio…) ou à proximité immédiate de celui-ci (collecte des déchets, évacuation des eaux usées, accès à la voirie…). La quasi-totalité des habitations des quartiers situés en France métropolitaine disposent ou peuvent disposer d'un accès satisfaisant à ces services correspondant aux besoins de la vie courante. Si le quartier examiné n'offre pas tout ou partie de ces services, ou si cette offre connaît des déficiences récurrentes, il conviendra de le signaler par une alerte (cf. Partie 4.9.4).

D'autres services impliquent un échange à distance avec leur prestataire. Cette interaction à distance peut parfois s'opérer *via* Internet ou par téléphone (c'est le cas par exemple pour de nombreux services rendus par des opérateurs de services publics – mairies, conseils départementaux, Caf, Pôle emploi… – ou privés – banques, livraisons de produits culturels, livraisons de produits alimentaires, interventions à domicile de professionnels du bâtiment…). Dès lors la facilité d'accès à ces services dépendra pour l'essentiel de la couverture du quartier en téléphonie et à l'Internet. Là aussi, une alerte devra être signalée en cas de déficience de ces prestations.

Enfin, l'échange à distance avec un prestataire peut impliquer de se déplacer hors de son domicile. Malgré le développement de l'Internet, cela reste vrai pour un grand nombre de services, soit parce qu'il n'existe pas d'alternative en ligne (piscines, salles de sport, boulangeries, écoles, médecins, retraits d'argent liquide…), soit parce que leurs offres en ligne n'ont qu'une part de marché limitée par rapport aux accès physiques (super et hypermarchés, achat de timbres-poste, vente de vêtements…).

Les déplacements vers des équipements, commerces et services de la vie quotidienne concernent de fait l'immense majorité de la population et pour une gamme d'équipement très large. Or, les enquêtes disponibles montrent qu'une majorité de ces déplacements s'opère en partant du domicile.

[22] Dans cette fiche, il n'est volontairement pas tenu compte du caractère privé ou public du prestataire de service, ni du caractère marchand ou gratuit du service lui-même. La problématique est ici essentiellement traitée dans ses aspects spatiaux et urbains (les dimensions économiques ou juridiques de l'accessibilité, par exemple, ne sont pas appréhendées).

La capacité qu'offre le quartier de résidence d'accéder rapidement et facilement aux équipements de la vie quotidienne contribue à la qualité de vie de l'ensemble des habitants.

L'accessibilité croise en réalité de nombreuses dimensions, et notamment :

- le temps nécessaire pour accéder à la prestation souhaitée (temps de déplacement, éventuellement temps nécessaire avant un rendez-vous et temps d'attente sur place) ;
- le temps d'ouverture au public de l'équipement selon les saisons, les jours et les heures ;
- le confort et la simplicité des conditions du trajet vers le service (en fonction des capacités physiques de l'usager ou du consommateur, mais aussi des moyens de transport dont il dispose) ;
- la qualité du service rendu (répond-elle en tout aux attentes ou aux besoins ?) ;
- les conditions juridiques d'accès au service (pièces administratives à communiquer, critères d'âge, de revenu, de nationalité, de lieu de résidence à respecter…) ;
- les conditions économiques d'accès au service (coût du bien ou du service recherché, coût du déplacement…) ;
- et la connaissance qu'ont les usagers ou consommateurs de l'ensemble des facteurs précédents (dimension cognitive de l'accessibilité).

L'urbaniste ou l'aménageur du territoire n'a sans doute pas vocation à s'intéresser à l'ensemble de ces dimensions, mais plusieurs éléments urbains ou spatiaux peuvent être pris en ligne de compte :

- la distance entre les lieux d'habitation des habitants du quartier considéré et les équipements, commerces et services auxquels ils ont besoin d'accéder ;
- le temps d'accès à ces équipements, éventuellement selon plusieurs modes de déplacement et selon différents horaires ;
- le confort des conditions du trajet (y compris pour des personnes en situation de handicap) ;
- la possibilité de choix dont disposent les habitants entre plusieurs équipements de même catégorie (qui peut s'appréhender comme un indicateur de qualité de service) ;
- la signalétique permettant d'orienter vers les équipements ;
- les horaires et jours d'ouverture.

4.9.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national :

- Autorisation pour l'ouverture ou l'extension d'une grande surface. Code de commerce : articles L750-1 à L752-26, et R751-1 à D752-55.
- Accessibilité aux établissements recevant du public. Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Conditions du maillage territorial du groupe La Poste. Loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom.
- Conditions d'ouverture d'une pharmacie. Code de la santé publique : articles L5125-1 à L5125-32, et R5125-1 à R5125-26.

Au niveau local :

- Signalétique des équipements et services.
- Règlement local de publicité.
- Règlement départemental de signalisation d'information locale.
- Régulation de l'implantation commerciale dans les documents d'urbanisme.
- Schémas de cohérence territoriale.
- Plans locaux d'urbanisme.

4.9.3 | Caractérisation

Champ d'observation

Plutôt que d'observer l'ensemble des équipements (ce qui serait fastidieux et difficilement exploitable [23]), le diagnostic territorial peut être simplifié en concentrant l'attention sur les types d'équipements, de commerces et de services qui sont le plus souvent fréquentés par une grande partie de la population. Il s'agit ainsi des équipements les plus pratiqués dans la vie quotidienne et générant le plus de flux.

L'illustration de la page suivante est issue d'une enquête réalisée par l'a-urba en 2015 auprès d'un échantillon de 1 524 personnes de plus de 18 ans résidant dans l'aire métropolitaine de Bordeaux, après redressement par la méthode des quotas. L'axe horizontal classe les équipements selon leur taux d'utilisateurs (c'est-à-dire selon le pourcentage de la population qui a fréquenté l'équipement au moins une fois au cours des trois derniers mois) tandis que l'axe vertical les classe selon l'intensité de la fréquence d'accès (c'est-à-dire, au sein des usagers de l'équipement, la part de ceux qui s'y sont rendu au moins une fois par semaine).

Ce graphique permet de distinguer trois catégories d'équipements :

- **les équipements fréquentés par une grande majorité de la population à un rythme élevé.** Seules les boulangeries et les super/hypermarchés rentrent dans cette catégorie ;

[23] La base permanente des équipements de l'INSEE distingue et recense près de 180 types d'équipements, sans d'ailleurs être exhaustive...

Typologie des équipements de la vie quotidienne, en fonction du nombre d'utilisateurs et de la fréquence d'accès

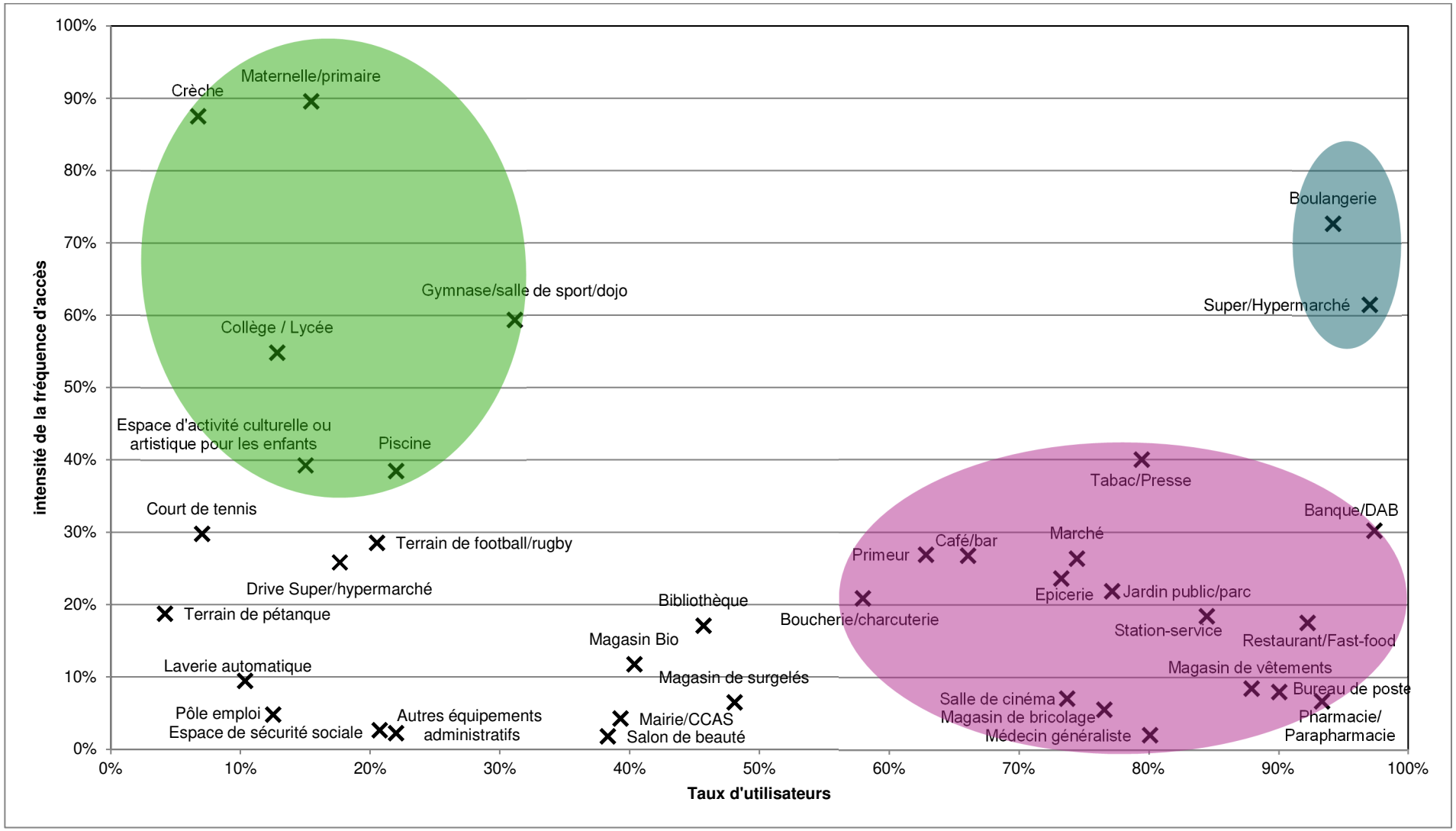

Source : a'urba, enquête auprès de la population de l'aire métropolitaine de Bordeaux, 2016
Guide de lecture : 7 % des habitants de l'aire métropolitaine bordelaise se sont rendus dans une crèche au cours des 3 derniers mois ; 88 % d'entre eux s'y rendent au moins une fois par semaine.

- **les équipements qui accueillent une majorité de la population, mais avec une fréquence de visite moins élevée.** Cette catégorie, située dans le cadran sud-est du graphique, est constituée d'un ensemble hétéroclite d'équipements, qui renvoient pour certains à des achats alimentaires (en substitution ou en complément des super/hypermarchés : marchés, épiceries, boucheries - charcuteries, primeurs), pour d'autres à des services utilitaires (distributeurs automatiques de billets – DAB, stations-service…), en passant par des équipements de loisirs ou de détente (cafés-bars, parcs et jardins publics, cinéma, magasins de bricolage…) ou par des services liés à la santé au quotidien (médecins généralistes, pharmacies) ;

- **enfin, les équipements qui concernent une minorité de la population, mais que leurs usagers fréquentent à un rythme élevé.** Y figurent aussi bien les lieux d'accueil de la petite enfance et les équipements scolaires que les équipements qui proposent des activités souvent pratiquées à un rythme hebdomadaire (notamment les piscines et les gymnases/salles de sport).

Ces résultats reflètent les pratiques d'accès aux équipements de la majorité de la population d'une grande agglomération française et de sa périphérie en 2015. En première analyse, ils peuvent toutefois être mobilisés pour circonscrire les types d'équipements méritant le plus d'attention. Naturellement, d'autres types d'équipements devraient être ajoutés si la population du secteur étudié présentait des caractéristiques démographiques et/ou socio-économiques spécifiques, impliquant des attentes particulières en matière d'équipements, de commerces ou de services.

Sources

La base permanente des équipements (BPE), publiée annuellement par l'INSEE, recense et localise[24] environ 180 types d'équipements. Elle présente l'avantage d'être homogène sur l'ensemble du territoire national. Une grande partie des équipements classés dans les 3 groupes identifiés ci-dessus y sont recensés :

- Boulangeries (B203).
- Supermarchés (B102) et hypermarchés (B101).
- Librairie papeterie journaux (B301).
- Banque caisse d'épargne (A203).
- Épicerie (B202) et supérette (B201).
- Boucherie-charcuterie (B204).
- Station-service (B314).
- Restaurant (A504).
- Magasin de vêtement (B302).
- Cinéma (F303).
- Bureau de poste (A206) et Agence postale (A208).
- Grande surface de bricolage (B103).
- Pharmacie (D301).
- Médecin omnipraticien (D201).

[24] Au moins à la commune, voire à l'IRIS pour les communes subdivisées en IRIS. En outre, les établissements de certaines catégories d'équipements sont géoréférencés avec leurs coordonnées géographiques (X,Y).

- École maternelle (C101) et classe maternelle RPI (C102).
- École élémentaire (C104) et classe élémentaire RPI (C105).
- Garde d'enfants d'âge préscolaire (D501)[25].
- Salle multisport (gymnase) (F121) et salles de remise en forme (F120).
- Collège (C201).
- Lycée d'enseignement général, technologique ou professionnel (C301, C302, C303).
- Bassin de natation (F101)[26].

Certains équipements n'apparaissent toutefois pas dans la BPE : c'est notamment le cas des bureaux de tabac, des primeurs et des cafés/bars, dont les établissements peuvent néanmoins être identifiés dans la base SIRENE par leur code d'activité principale (respectivement 47.26Z, 47.21Z et 56.30Z). Enfin, pour quatre catégories d'équipements souvent fréquentés, il n'existe pas de base de données offrant un recensement et une localisation. C'est le cas des distributeurs automatiques de billets, des marchés, des parcs et jardins publics et des espaces d'activités culturelles ou artistiques pour les enfants. Pour ces équipements, certaines bases de données locales peuvent éventuellement être disponibles (auprès de la CCI ou des offices de tourisme pour les marchés, auprès des mairies ou des offices de tourisme pour les parcs et jardins et pour les espaces d'activités culturelles ou artistiques). Sinon, le recensement devra être opéré à partir d'une enquête de terrain.

Caractérisation de l'accessibilité

De nombreuses formes d'indicateurs d'accessibilité peuvent être élaborées. Aux fins pratiques de cette étude, où il ne s'agit pas tant de mener un travail excessivement précis que d'évaluer commodément la facilité d'accès aux principaux équipements de la vie quotidienne, trois principaux types d'indicateurs quantitatifs sont mobilisés :

- <u>Le nombre d'équipements accessibles dans un intervalle de temps donné</u>. Cet indicateur permet d'observer si les habitants ou les usagers d'un quartier peuvent accéder rapidement à au moins un équipement d'une catégorie. L'intervalle de temps doit être choisi en fonction de la durée considérée comme « normale » pour atteindre cette catégorie d'équipement. Il en est de même pour le mode de transport sélectionné pour réaliser le trajet. Ces facteurs sont forcément subjectifs. Ils dépendront entre autres des catégories de population concernées et des types de territoire. L'enquête réalisée par l'a-urba en 2015 montre que les habitants de l'aire métropolitaine bordelaise considèrent que les déplacements vers les petits commerces alimentaires et les équipements publics de proximité ne sont pas contraignants lorsqu'ils peuvent être réalisés à pied en moins

[25] L'INSEE prévient toutefois que, pour cette catégorie, le recensement n'offre qu'une qualité imparfaite. En outre, ne sont pas recensées les offres d'accueil individuel, c'est-à-dire les gardes d'enfants réalisées par les assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s directement par des parents, alors que ces solutions de garde représentent une part importante des gardes d'enfants, tout particulièrement dans le nord-ouest de la France.
26 La BPE ne précise pas le nombre de bassins disponibles. L'information peut être complétée à partir du Recensement des équipements sportifs (www.res.sports.gouv.fr).

de 10 minutes. De leur côté, les accès à des grandes surfaces ou à des équipements sportifs ne seraient pas contraignants lorsqu'ils peuvent être réalisés par voie routière (en voiture ou en transports en commun) en moins de 15 minutes. Ce sont ces valeurs qui sont adoptées ici[27]. Il est également à noter que l'indicateur du nombre d'équipements accessibles dans un intervalle de temps offre également, pour les équipements soumis à la concurrence, une mesure du choix disponible pour les habitants ou usagers d'un quartier : disposer de plusieurs équipements proches de chez soi renforce la qualité urbaine puisque cela permet d'arbitrer facilement entre plusieurs offres, donc de bénéficier d'un rapport qualité/prix mieux adapté à ses attentes, et/ou de plages de jours ou d'heures d'ouverture plus larges, et/ou de gammes de services plus étendues, etc. Plus cet indicateur aura des valeurs élevées, plus la qualité du service offert aux habitants du quartier devient potentiellement importante. L'enquête 2015 a d'ailleurs montré que les habitants d'un territoire ne souhaitent pas forcément accéder à l'équipement le plus proche de chez eux, et sont particulièrement sensibles au choix dont ils disposent.

- Le **taux d'équipement** (c'est-à-dire le nombre d'équipements existant dans un périmètre donné, rapporté au nombre de personnes habitant dans ce périmètre). Cet indicateur vient utilement compléter le précédent lorsqu'il y a des risques de saturation d'un équipement (laquelle peut se traduire, par exemple, par des listes d'attente pour obtenir une place à la crèche, par un délai pour obtenir un rendez-vous chez le médecin - ou par une attente prolongée dans son cabinet -, par la difficulté à nager confortablement dans une piscine très fréquentée, etc.). En toute rigueur, le taux d'équipement devrait être calculé en tenant compte de la capacité de l'équipement (par ex. la capacité d'accueil d'une crèche), de la population susceptible d'être accueillie (par ex. le nombre d'enfants de moins de 3 ans) et en le mesurant sur le périmètre de son aire d'attractivité. Ces informations n'étant toutefois pas toujours facilement disponibles ou calculables, il n'est souvent possible que de recourir à des approximations, qui donneront toutefois un premier aperçu du degré de disponibilité de l'équipement, qui pourra, le cas échéant, être complété par une enquête de terrain.

- La **durée** nécessaire pour accéder à un équipement public de rattachement. Certains services publics (la justice, les collectivités territoriales, l'éducation nationale…) sont associés à un découpage géographique associant leurs équipements accueillant du public (un tribunal, une mairie, un collège…) au lieu d'habitation des usagers qui sont habilités à y obtenir des services. Dès lors, la facilité d'accès se définit par la durée du trajet entre les lieux

[27] En toute rigueur, les isochrones devraient être calculés à partir de l'ensemble des plaques adresse des locaux d'habitation du quartier étudié. Néanmoins, lorsque celui-ci présente une morphologie urbaine assez homogène en termes (a) de répartition de ses habitants sur sa superficie et (b) de facilité à se déplacer (spécialement en mode piéton et voiture), et lorsque sa superficie est modérée (par exemple lorsque le diamètre du quartier peut être parcouru à pied en moins de 10 mn), il sera beaucoup plus pratique de calculer les isochrones à partir du centroïde du quartier.

d'habitation et les établissements de rattachement. Cette durée doit être calculée en tenant compte des moyens de transport généralement utilisés par le public de ces équipements. Pour les établissements scolaires dans lesquels les enfants sont généralement accompagnés par leurs parents (écoles maternelles et élémentaires), on considérera la marche à pied et la voiture, tandis que pour ceux où les élèves se rendent généralement par leurs propres moyens (collèges et lycées), on considérera la marche à pied et les transports publics (transports urbains, cars de ramassage scolaire…).

Finalement, 4 sous-critères sont retenus pour caractériser la facilité d'accès aux équipements, commerces et services de la vie quotidienne.

Sous-critère n°1 – Accessibilité des commerces alimentaires du quotidien

Éléments de caractérisation :

- Nombre de boulangeries accessibles à pied en 10 min
- Nombre de boulangeries accessibles en voiture en 10 min
- Nombre de supermarchés accessibles en voiture en 15 min
- Nombre d'hypermarchés accessibles en voiture en 15 min

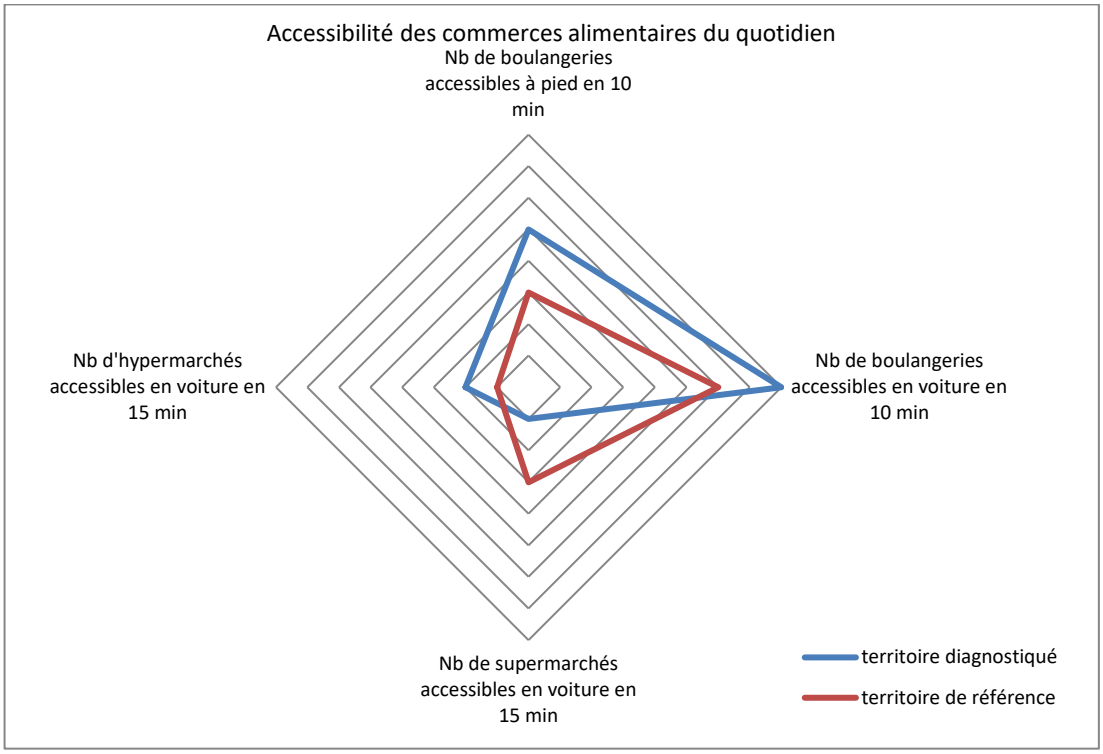

Sous-critère n°2 : Accessibilité des équipements fréquentés par une majorité de la population

Éléments de caractérisation :

- Nombre de primeurs accessibles à pied en 10 min
- Nombre de marchés accessibles à pied en 10 min

- Nombre d'épiceries et supérettes accessibles à pied en 10 min
- Nombre de boucheries-charcuteries accessibles à pied en 10 min
- Nombre de magasins de vêtements accessibles en voiture en 15 min
- Nombre de marchands de journaux ou bureaux de tabac accessibles à pied en 10 min
- Nombre de pharmacies accessibles à pied en 10 min
- Taux d'équipement des médecins généralistes dans un rayon de 10 min en voiture
- Nombre de banques accessibles à pied en 10 min
- Nombre de stations-service accessibles en voiture en 10 min
- Nombre de bureaux de poste ou agences postales accessibles à pied en 10 min
- Nombre de cafés/bars accessibles à pied en 10 min
- Nombre de restaurants accessibles à pied en 10 min
- Nombre de salles de cinéma accessibles en voiture en 15 min
- Nombre de magasins de bricolage accessibles en voiture en 15 min

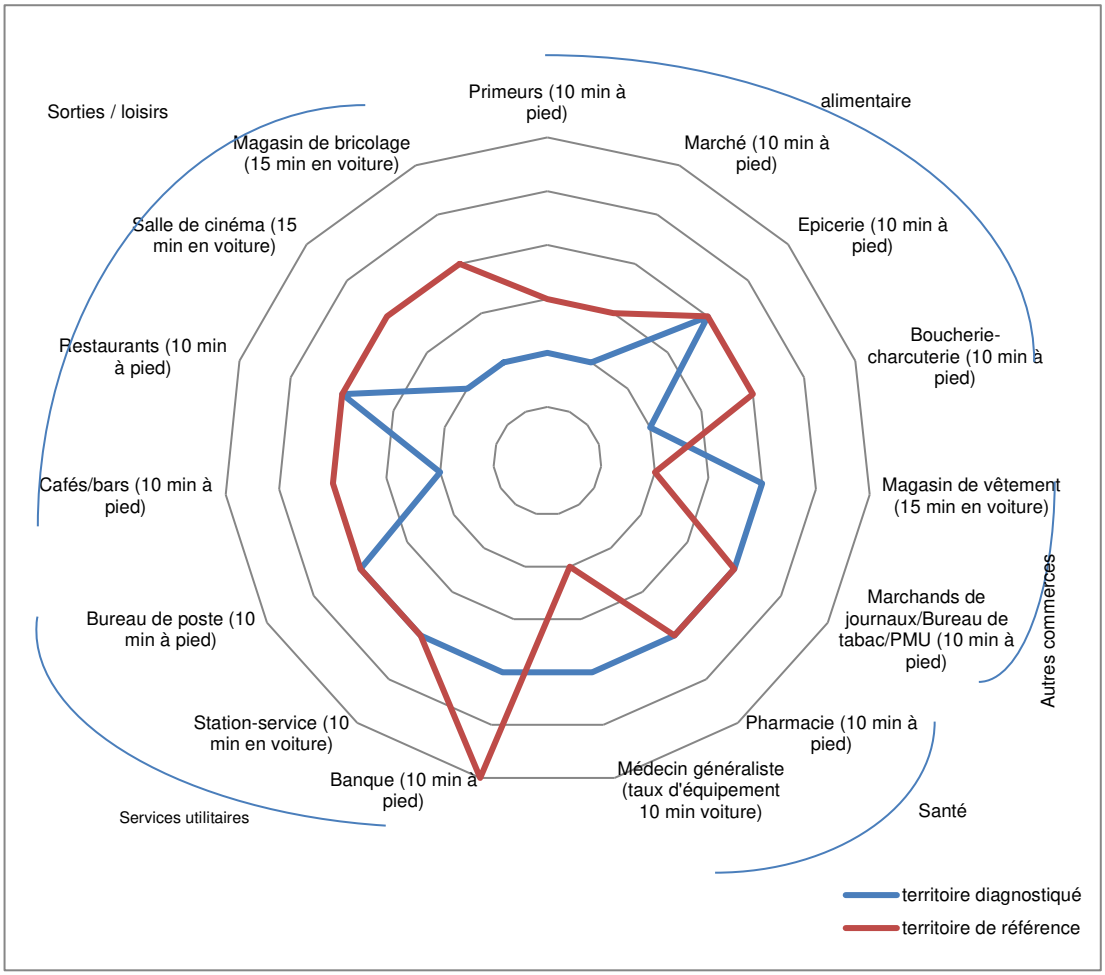

Sous-critère n° 3 : accessibilité des équipements petite enfance et scolaires

Éléments de caractérisation :

- Nombre de places dans les établissements d'accueil pour 10 enfants de moins de 3 ans (dans un rayon de 10 min en marche à pied)
- Nombre de places dans les établissements d'accueil pour 10 enfants de moins de 3 ans (dans un rayon de 10 min en voiture)
- Durée du trajet à pied vers l'école maternelle de rattachement
- Durée du trajet à pied vers l'école élémentaire de rattachement
- Durée du trajet à pied vers le collège public de rattachement
- Durée du trajet en transport en commun (car de ramassage scolaire, train, réseau de bus ou de tram urbain) vers le collège public de rattachement
- Durée du trajet à pied vers le lycée public d'enseignement général de rattachement
- Durée du trajet en transport en commun (car de ramassage scolaire, train, réseau de bus ou de tram urbain) vers le lycée public d'enseignement général de rattachement

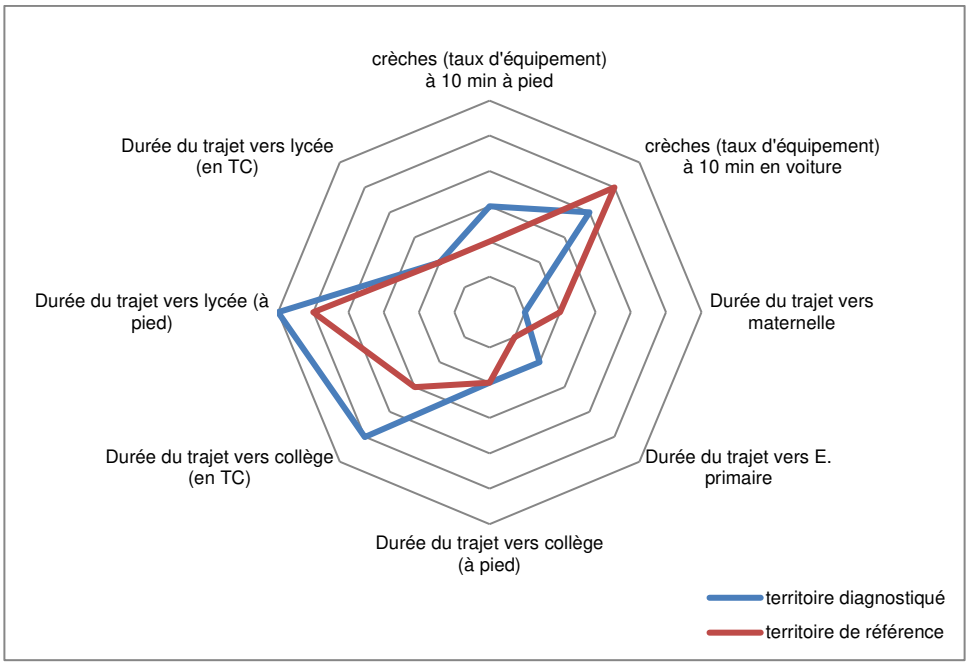

Sous-critère n°4 : accessibilité des équipements sportifs

Éléments de caractérisation :

a. Nombre de bassins de natation pour 10 000 habitants (dans un rayon de 10 minutes en voiture)
b. Nombre de gymnases et salles de sport pour 10 000 habitants (dans un rayon de 10 minutes en voiture)

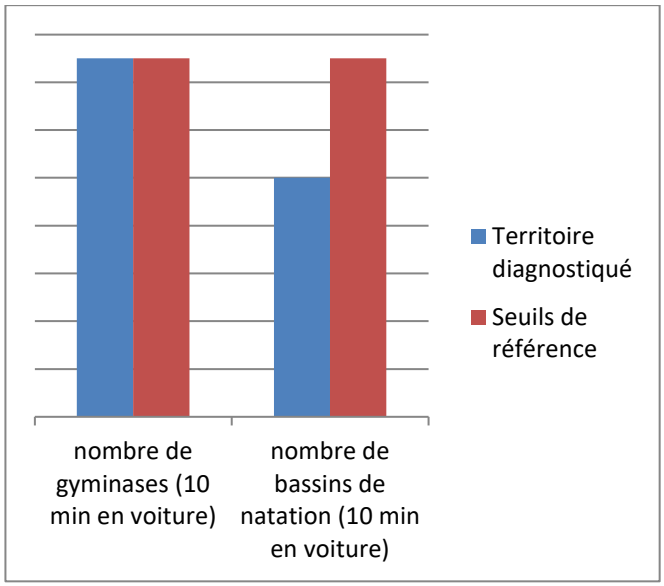

Pour aller plus loin…

Comme vu ci-dessus, la qualité du service rendu par les équipements peut être approchée par le nombre d'équipements disponibles dans le quartier ou à sa proximité. Néanmoins, lorsqu'il n'y a que peu d'équipement d'une même catégorie (*a fortiori* s'il n'y en a qu'un) des investigations complémentaires peuvent être envisagées si cet équipement fait l'objet d'une attention particulière de la population. Le marché hebdomadaire comprend-il un grand nombre d'étals diversifiés ? Le lycée public du secteur permet-il d'atteindre de bons résultats au baccalauréat ? La piscine publique offre-t-elle plusieurs bassins et différents équipements ? (Ici encore une enquête de terrain peut souvent être nécessaire).

Enfin, d'autres critères d'accessibilité font partie de la qualité urbaine telle que définie dans cette étude : c'est notamment le cas de la facilité à se déplacer à pied, à vélo, en voiture et en transports en commun (voir fiches correspondantes) et de la lisibilité de l'espace et de la qualité de la signalétique destinée aux piétons (voir fiche « Degré de lisibilité de l'espace »).

4.9.4 | Pépites et alertes

Alertes éventuelles :

- inexistence ou défaillances récurrentes de certains services destinés aux habitations (électricité, eau potable, télévision, internet, téléphonie fixe et mobile…) ;
- horaires d'ouverture très brefs ou inadaptés de certains commerces ou services essentiels.

Pépites éventuelles :

- Présence d'un pôle de commerces et services au sein du quartier.

4.9.5 | Cadre de référence

Évaluer si, sur le quartier examiné, l'accessibilité des équipements, commerces et services est élevée ou faible, suppose de disposer de valeurs de références. Plusieurs points de comparaison peuvent en théorie être élaborés et adoptés : les valeurs moyennes (et/ou extrêmes) constatées pour un ménage résidant en France métropolitaine, les valeurs moyennes (et/ou extrêmes) constatées sur un territoire de référence (par exemple au sein de la commune et/ou de l'EPCI dans lesquels le quartier étudié se situe), les valeurs moyennes (et/ou extrêmes) constatées au sein d'autres quartiers comparables… En pratique, cependant, ces valeurs ne sont aujourd'hui pas disponibles et leur calcul est complexe.

La démarche la plus praticable consiste à **rapprocher les valeurs du quartier étudié de celles d'autres quartiers comparables**, c'est-à-dire de quartiers similaires en termes notamment de nombre d'habitants, de morphologie urbaine, de densité d'habitat du bassin de vie et de durée du trajet à des pôles urbains importants. Les valeurs ainsi calculées pour les quartiers similaires seront reportées sur les graphiques associés à la caractérisation de chaque sous-critère (cf. Partie 4.9.3.).

4.9.6 | Appréciation

À partir des éléments de caractérisation renseignés dans les 4 sous-critères et du cadre de référence établi pour le quartier en question, il est possible de fournir une appréciation qualitative de la facilité d'accès à chacune des catégories d'équipements, commerces et services analysées, en positionnant le curseur du gradient suivant :

4.10 | Facilité d'accès à un espace de nature de proximité

4.10.1 | Définition

Ce critère vise à qualifier la possibilité d'accès à un espace de nature de proximité, c'est-à-dire un espace végétalisé facilement accessible : parc, square, jardin linéaire, quai aménagé… Cet espace est multifonctionnel : à la fois lieu de détente et de promenade, terrain de jeux, aire de pique-nique, salle de lecture en plein air…

Remarque : les espaces de nature identifiés sont les espaces « officiels » aménagés volontairement pour des pratiques de loisirs diverses.

4.10.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national :

Circulaire ministérielle du 8 février 1973 (Repris par l'OMS) :10 m²/habitant d'espace vert (public) en zone centrale et 25 m²/habitant en zone périurbaine.

4.10.3 | Caractérisation

Deux sous-critères seront calculés :

1- La part de la population ayant accès à un espace de nature de proximité, selon la méthode suivante.

Seront d'abord produites les « cartes isochrones » suivantes :

- espace de nature de proximité de moins de 500 m² accessible à 200 m ;
- espace de nature de proximité de 500 à 1 000 m² accessible à 300 m ;
- espace de nature de proximité de plus de 1 000 m² accessible à 500 m.

Ensuite, sera calculée la part de la population présente dans les isochrones précédemment calculés par rapport à la population totale du secteur étudié.

2-Surface d'espace de nature de proximité disponible par habitant

On sommera les surfaces des espaces de nature de proximité présents sur le périmètre d'étude, que l'on rapportera à la population totale du périmètre étudié.

Exemple (Bastide de Libourne) :

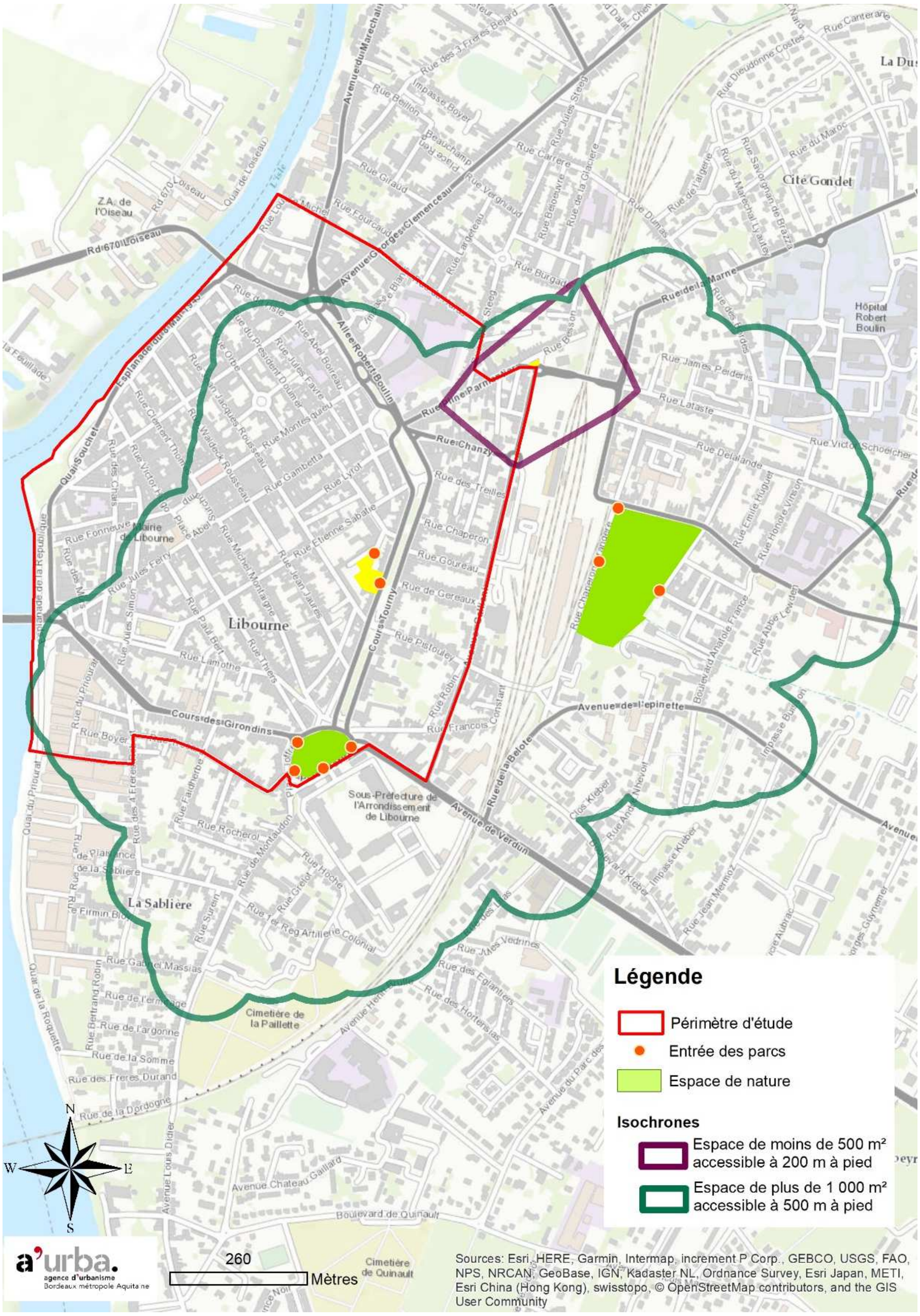

Part de la population du périmètre d'étude ayant accès à un espace de nature de proximité (par croisement des isochrones avec la population) : 75 %.

Surface d'espace de nature de proximité disponible par habitant : 9,7 m²/habitant.

Pour aller plus loin

On pourra caractériser la qualité de chaque espace de nature de proximité présent sur le site d'étude à partir des trois sous-critères suivants :

Sous-critère	Éléments de caractérisation	Sources d'information
Accessibilité	Est-ce que l'espace est facilement accessible à pied et à vélo ?	Cartographie SIG, observations de terrain
	Facilité d'accès et d'orientations : - positionnement et nombre des accès - lisibilité du chemin - non contraint par des coupures physiques (voies ferrées, autoroute, rivière…) ? - pente	Observations de terrain
	Contexte urbain : - Inscription dans la trame urbaine (espace isolé, en retrait, exposé…) - Perceptions des bruits de la ville	
Diversité des pratiques et équipements	Offre de services : - aire de jeux pour enfants - espace de tranquillité/bain de soleil - lieu de rencontre et de convivialité - parcours longs aménagés pour la marche ou le footing - Toilettes / points d'eau - Répartition et équilibre des équipements dans l'espace	Observations de terrain
Qualité de l'espace	- Mobilier en nombre suffisant et bien positionné - Aménagements bien entretenus et en bon état - Accessibilité tout public - Sentiment de sécurité - Équilibre ombre/soleil - Qualité environnementale et paysagère des aménagements (diversité des strates et espèces végétales)	Observations de terrain + enquêtes

4.10.4 | Cadre de référence

La valeur obtenue pour la surface d'espace de nature de proximité disponible par habitant pourra être comparée aux recommandations fixées par la circulaire du 8 février 1973 :

- 10 m²/habitant d'espace vert (public) en zone centrale ;
- 25 m²/habitant en zone périurbaine.

La valeur obtenue pour la part de la population ayant accès à un espace de nature de proximité pourra être comparée aux valeurs équivalentes calculées pour des quartiers similaires au quartier étudié.

4.10.5 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude.

4.10.6 | Appréciation

On reportera sur un gradient **la part de la population ayant accès à un espace de nature de proximité** :

De même pour **la surface d'espace vert de proximité par habitant :**

4.11 | Facilité d'accès à un vaste espace de nature de week-end

4.11.1 | Définition

Pce critère vise à qualifier la possibilité d'accès à un vaste espace de nature, dit de week-end, car sa taille, sa qualité et la diversité des pratiques possibles en font un espace attractif fortement fréquenté le week-end (contrairement à un espace vert de proximité, dont la fréquentation baisse en général). De ce fait, un temps de déplacement plus long est toléré, car on y passe plus de temps.

Remarque : les espaces de nature identifiés sont les espaces « officiels » aménagés volontairement pour des pratiques de loisirs diverses.

4.11.2 | Caractérisation

On calculera la part de la population ayant accès à un espace de nature de week-end, selon la méthode suivante.

Seront d'abord produites les « cartes isochrones » suivantes :

- espace de nature de week-end de moins de 1 ha accessible à 500 m ;
- espace de nature de week-end de 1 à 10 ha accessible à 2 km ;
- espace de nature de week-end de plus de 10 ha accessible de 2 à 5 km.

Ensuite, sera calculée la part de la population présente dans les isochrones précédemment calculés par rapport à la population totale du secteur étudié.

Pour aller plus loin

On pourra caractériser la qualité de chaque espace de nature de week-end présent sur le site d'étude à partir des trois sous-critères suivants :

Indicateurs	Gradients	Sources d'information
Accessibilité	Est-ce que l'espace est facilement accessible par tous les modes de déplacements ?	Cartographie SIG, observations de terrain
	Facilité d'accès et d'orientations : - positionnement et nombre des accès - lisibilité du chemin - non contraint par des coupures physiques (voies ferrées, autoroute, rivière…) ? - pente - indications, panneaux	Observations de terrain
Diversité des pratiques et équipements	Offre de services : - aire de jeux pour enfants - équipements sportifs - équipements culturels - serre/animaux - espace de tranquillité/bain de soleil - lieu de rencontre et de convivialité - petite restauration - Parcours longs aménagés - Toilettes / points d'eau - Animations/évènementiels - Découverte des milieux naturels	Observations de terrain + interroger l'organisme en charge de l'espace/consulter le site internet (pour connaître les évènements ponctuels)
Qualité de l'espace	- Qualité et diversité des ambiances paysagères (jardin horticole, prairie ouverte, plan d'eau aménagé, jardin à l'anglaise, forêt aménagée…) - Contexte urbain (par rapport aux bruits de la ville par ex.) - Mobilier en nombre suffisant et bien positionné - Aménagements bien entretenus et en bon état - Accessibilité tout public - Sentiment de sécurité - Équilibre ombre/soleil - Qualité environnementale et paysagères des aménagements (diversité des strates et espèces végétales, points d'eau, nichoirs, arbre à insecte…)	Observations de terrain + enquêtes

4.11.3 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude

4.11.4 | Appréciation

On reportera sur un gradient **la part de la population ayant accès à un espace de nature de week-end** :

4.12 | Proximité à un grand pôle urbain

4.12.1 | Définition

Il s'agit de la distance-temps nécessaire pour se rendre en voiture du quartier étudié jusqu'au cœur de la ville-centre des grandes unités urbaines les plus proches.

La distance aux pôles urbains joue un rôle déterminant en matière d'accès aux services et équipements en général[28]. Ce constat est d'autant plus vrai que l'on s'intéresse à des équipements dont les usages sont peu fréquents ou à des fonctionnalités qui impliquent une certaine polarisation. Les grands pôles urbains offrent notamment un accès privilégié à :
- des scènes artistiques, culturelles et de loisir (musées, salles de concerts, théâtre, conservatoire, grands événements sportifs…) ;
- une gamme élargie de services médicaux et hospitaliers ;
- une gamme élargie de services judiciaires (tribunaux, cours d'appel…) ;
- des formations supérieures (universités, grandes écoles) ;
- une rapidité des connexions et des déplacements longue distance (aéroports, gares TGV, nœuds autoroutiers) ;
- une offre commerciale de niche ou innovante [épiceries fines, produits exotiques, marques émergeantes en équipement de la personne (vêtements, chaussures, etc.) ou de la maison (mobilier, décoration, etc.)].

Enfin, le cœur historique des grandes agglomérations françaises offre généralement des opportunités attractives de promenades urbaines (richesse patrimoniale, lèche-vitrine, sentiment d'anonymat, frottement à la diversité-mixité des populations croisées…).

En ce sens, ce critère d'accessibilité des grands pôles urbains permet à la fois d'approcher l'accessibilité à des équipements, commerces et services de la gamme élargie, mais aussi d'évaluer la facilité des habitants d'un quartier de satisfaire leur attrait potentiel –éventuellement ponctuel– pour une urbanité de type métropolitaine (qui est complémentaire et qui fait pendant à l'attractivité des grands espaces de nature dont l'accessibilité est mesurée dans une autre fiche-critère du présent dossier).

4.12.2 | Caractérisation

La chrono-distance (nombre de minutes nécessaires) pour se rendre au cœur des grandes agglomérations peut être évaluée à l'aide des sites internet destinés à calculer les itinéraires routiers (Google Map, ViaMichelin, Waze…).

La liste des grands pôles urbains à considérer peut être délimitée en observant leur offre en termes d'équipements de type métropolitain[29]. La figure suivante recense

[28] Cf. M. Hilal, Temps d'accès aux équipements au sein des bassins de vie des bourgs et petites villes, Économie et statistique, n° 402, 2007.
[29] Les équipements de type métropolitain ont été sélectionnés au sein de la base permanente des équipements de l'INSEE. Il s'agit des équipements suivants : Cour d'appel (CA) - A105; Tribunal de grande instance (TGI) - A106 ;

l'ensemble des unités urbaines de plus de 100 000 habitants de France métropolitaine qui comptent au moins quarante de ces équipements. Un regroupement de ces agglomérations a été effectué à partir d'une discrétisation par progression géométrique en quatre classes.

Nombre d'équipements de type métropolitain dans les grandes unités urbaines

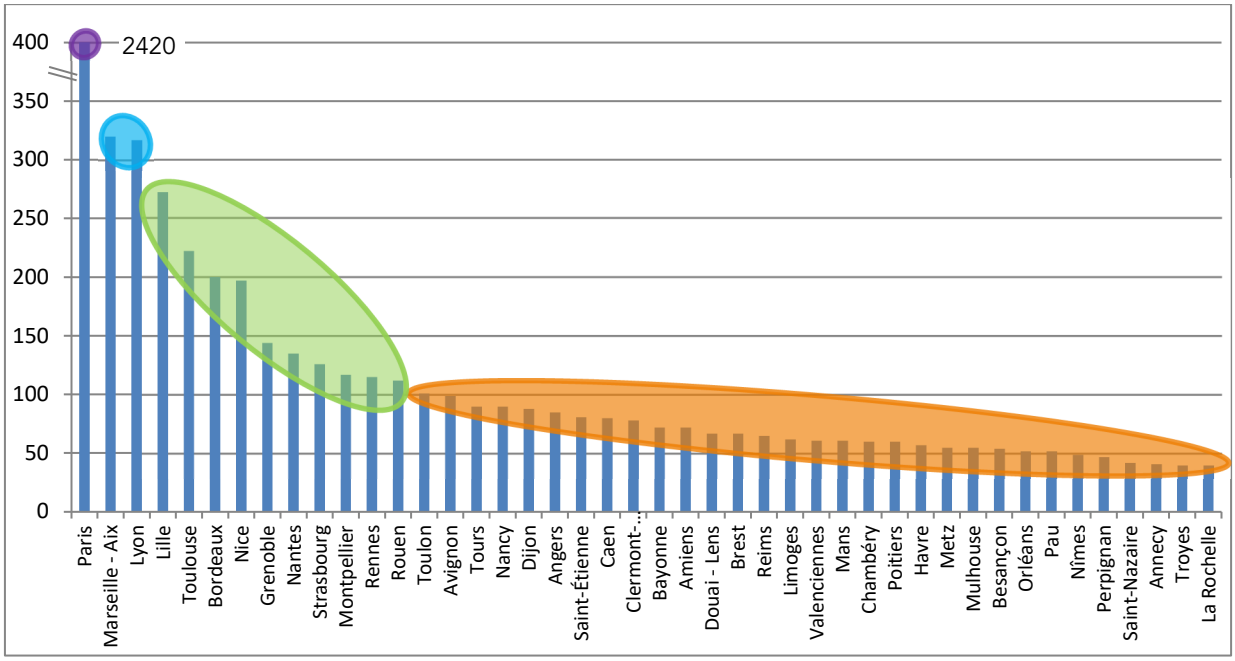

Il est proposé de mesurer la distance-temps entre le quartier étudié et l'hôtel de ville de la commune-centre de la plus proche des agglomérations des trois premières classes. Ces métropoles, qui comportent plus de 100 équipements de type métropolitain, constituent des agglomérations qui structurent leur territoire régional.

Pour aller plus loin :

Pour certains quartiers disposant d'une gare sur leur territoire ou à proximité, il peut être intéressant de compléter la distance-temps évaluée en voiture par celle d'un trajet réalisé en train.

4.12.3 | Cadre de référence

Afin de mieux apprécier la valeur de temps obtenue, il peut être utile de la comparer à des valeurs de temps de trajet entre des quartiers de villes équivalents à celui étudié et les grandes agglomérations métropolitaines correspondantes.

À titre d'exemple, pour l'étude du quartier de la Bastide de Libourne, on pourra comparer la valeur du temps de trajet entre la Bastide libournaise et l'agglomération bordelaise avec le référentiel ci-dessous (ce référentiel étant à redéfinir pour chaque quartier étudié) :

Tribunal d'instance (TI) - A107; Conseil de prud'hommes (CPH) - A108; Tribunal de commerce (TCO) - A109; Formation santé - C402; Formation commerce - C403; UFR - C501; Institut universitaire - C502; École d'ingénieurs - C503; Enseignement général supérieur privé - C504; Autres enseignements supérieurs - C509; Centre lutte cancer - D105; Urgences - D106; Centre médecine préventive - D110; Dialyse - D111; Spécialiste en stomatologie - D213; Aéroport - E102; Gare avec desserte train à grande vitesse (TAGV) - E103; Théâtre - F302; Cinéma - F303; Musée - F304; Conservatoire - F305.

	Population de l'unité urbaine en 2013	Grande agglomération la plus proche	Temps du trajet ViaMichelin (en min)
Dieppe	37 570	Rouen	60
Sens	36 675	Paris	91
Fontainebleau	36 102	Paris	61
Persan-Beaumont / Oise	36 044	Paris	62
Royan	35 333	Bordeaux	103
Dives-sur-Mer	35 307	Rouen	74
Saint-Avold	35 304	Strasbourg	80
Libourne	35 108	Bordeaux	36
Ballancourt-sur-Essonne	35 092	Paris	54
Villefontaine	34 716	Lyon	43
Esbly	34 092	Paris	42
Le Creusot	33 896	Lyon	115
Saint-Amand-les-Eaux	33 679	Lille	41
Oyonnax	33 002	Lyon	74
Riom	32 844	Lyon	118
Moyenne hors Libourne			**73**

Libourne offre ainsi un temps d'accès à une grande agglomération métropolitaine presque deux fois plus rapide que les autres agglomérations françaises de taille comparable, en moyenne.

4.12.4 | Appréciation

À partir des éléments précédemment définis, on appréciera le critère sur le gradient suivant :

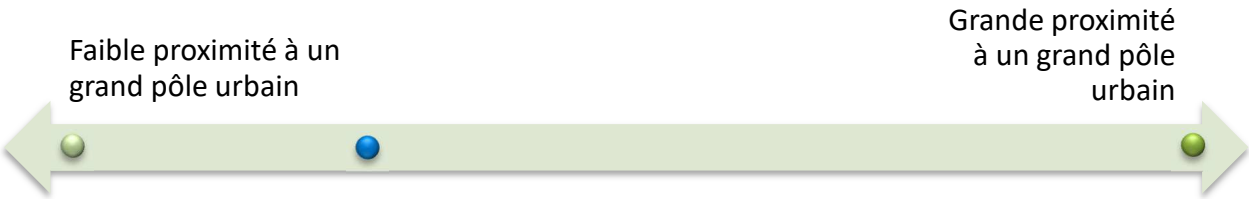

5 | Fiches critères de l'approche sociale

5 | Fiches critères de l'approche sociale

5.1 | Préambule : typologie d'espaces analysés

« En sortant de chez moi ce matin, j'ai lu cette affiche accrochée par le gardien de mon immeuble : "je rappelle à tous les cyclistes que la cour n'est pas un garage à vélos. Merci de les mettre dans la rue avant que je le fasse moi-même. Le Gardien." C'était là le dernier prétexte qu'il avait trouvé pour s'affirmer un peu plus maitre des lieux. Pourquoi le gardien de mon immeuble serait-il plus à même que moi ou que n'importe quel résident de décider des bons et des mauvais usages des parties communes ? J'hésitais un instant à écrire sur cette même feuille un message du genre "merci de respecter les murs et de mettre les papiers à la poubelle". Et puis non. Ne pas entrer dans ce jeu de querelles, ignorer cette prise de pouvoir personnelle sur un espace commun et ne pas en user à mon tour.

Le beau temps m'avait décidé à faire mon trajet quotidien à pieds. Ressentir le sol bitumé plutôt qu'arpenter les couloirs souterrains du métro. Aujourd'hui, je me sentais plein d'affection envers mes concitadins, ce qui m'arrivait trop peu souvent pour ne pas vouloir croiser leurs regards, observer leurs comportements. Ce jour serait celui où je chercherai des réponses aux questions que je me posais depuis quelques temps déjà.

Pourquoi les rollers sont-ils interdits sur les trottoirs alors que les poussettes y sont autorisées ? Comment comprendre le retard, voire la négligence, de nombreuses villes en matière d'aménagement urbain vis-à-vis des personnes handicapées ? Les affiches sauvages – qui ont une durée de vie généralement plus longue sur les gouttières des immeubles qu'ailleurs – seraient-elles interdites parce qu'elles échappent à la sphère économique ? Après tout, quelle différence de pollution visuelle entre une affiche sauvage et une affiche publicitaire ? (…) À partir de quels critères du linge suspendu en façade gênerait-il plus qu'un pot de géraniums qui débordent d'une fenêtre ? Que dire encore des vélos contraints parfois, à défaut d'emplacements, à s'entasser autour d'un unique réverbère ?

Le souci de liberté de circuler sur les trottoirs a par ailleurs accouché d'une loi imposant un métrage précis au débordement des terrasses de cafés et de restaurants. Et qui pour dire à la dame que son sac, son chien, ou elle-même… dépassent ? Et qui saura me dire à partir de combien d'amis réunis pour un pique-nique dans le square d'en bas dois-je demander une autorisation préfectorale ? Les temps sont durs pour se fixer rendez-vous dans la rue ? Surtout en centre-ville sur-protégé, sur-surveillé, sur-aseptisé de tout ce qui pourrait nuire à son image de carte postale. "Circulez ! Y a rien à voir[30]" ».

[30] Dir. Nicolas Hossard et Magdalena Jarvin, *C'est ma ville : de l'appropriation et du détournement de l'espace public*, éd. l'Harmattan, coll. Dossier sciences humaines et sociales, 2005.

Trois types d'espace sont considérés pour analyser ce qui joue, à l'échelle du quartier, dans la dichotomie entre le rapport aux autres (appropriations et relations sociales) et le rapport à sa propre intimité :

- les espaces ouverts ;
- les espaces de transition ;
- les espaces fermés.

Chacun de ces types d'espace est défini dans les planches qui suivent.

ESPACE OUVERT

PUBLIC

L'espace ouvert est l'espace accessible au public, quelle que soit l'heure de la journée. Il peut être public (la plupart du temps : rue, place, boulevard, avenue, ...) ou privé (espace commun, hall de gare, ...).

L'espace ouvert est à la fois un lieu de passage et un lieu de sédentarité : on doit pouvoir le traverser et y rester. L'espace ouvert doit être adapté à la diversité des traversées (lente / rapide, motorisée ou non, continue ou pontuelle) et à différents modes de sédentarisation (lieu de pause, arrêt au feu rouge, terrasse, ...).
La variété des usages (**passages / sédentarité**) dépend des pratiques spécifiques de la population locale d'un quartier et de ses visiteurs habituels / occasionnels.
L'espace ouvert, le lieu de la vie publique, où se rejoue dans la **proximité aux autres**, l'être à soi.

La qualité de vie et l'espace ouvert :
Lieu de perception du quartier, l'espace ouvert encadre l'appropriation quotidienne à notre lieu de vie. L'espace ouvert est le révélateur d'une appartenance partagée à un lieu de vie.

Leviers de qualité :

> La diversité et la hiérarchisation du réseau d'espaces ouverts dans un quartier et la présence d'espaces ouverts privés.
Ex : Un réseau de rues / places / avenues / passages est plus riche en termes d'appropriation collective de l'espace qu'un réseau de rues résidentielles.

> Les séparateurs des espaces ouverts qui en organisent les usages
Ex : plantations, mobiliers, signalisation...

> La modularité des espaces ouverts, qui se prêtent à la fois à des usages quotidiens et exceptionnels .
Ex : une rue résidentielle capable d'accueillir une fête de quartier, une place capable d'accueillir un festival en lien avec d'autres espaces publics

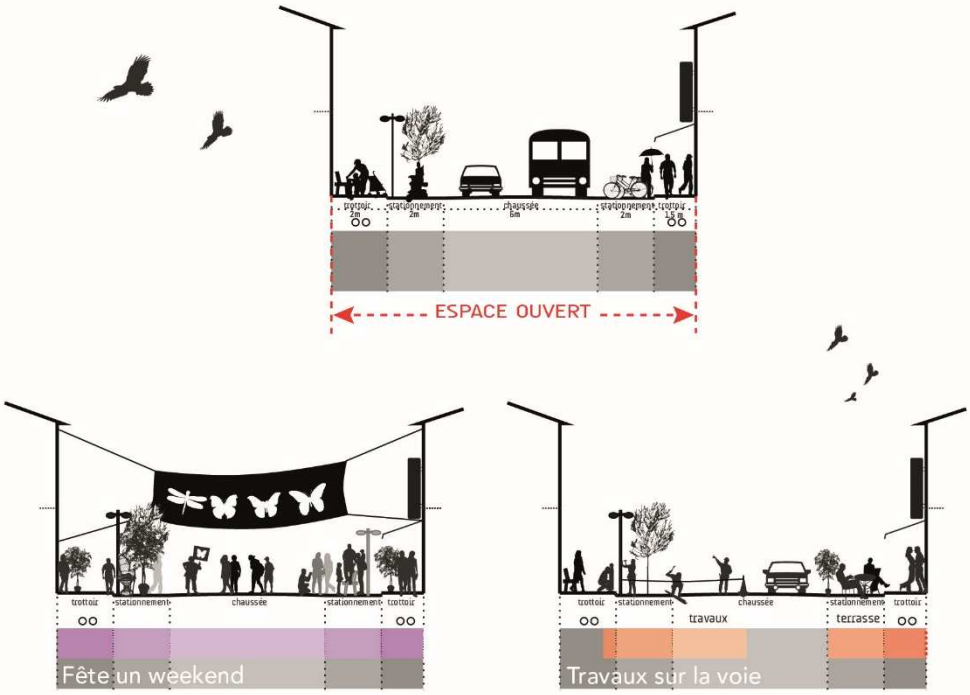

ESPACE DE TRANSITION

L'espace de transition est un espace à cheval sur les domaines privés et publics. Il désigne tous les seuils entre la vie publique et la vie intime. Là se rejoue le basculement de "l'être à soi" vers "l'être aux autres" et inversement.

L'espace de transition est à la fois un lieu de passage, un seuil, et à la fois un lieu de vie, qui se prête à des modes de sociabilité et d'introspection particuliers. La porosité de ce type d'espace est un critère d'observation de ses usages courants et occasionnels :
1. La limite : façade en pierre ou haie de thuya, c'est un lieu d'identification des habitants à leur quartier, le support de représentation des habitants d'une maison ou d'un immeuble, la vitrine d'un magasin
2. Les ouvertures : la disposition des portes et fenêtres est importante. Leur rythme, leur gabarit, leurs usages sont des marqueurs spatiaux d'usages dans le quartier. La porte détermine l'accessibilité de ces espaces de transition en orientant les pas sur l'espace public et sur l'espace privé. La fenêtre détermine le regard à l'autre depuis chez soi, et oriente également les usages sur l'espace public et au coeur de l'espace privé.
3. Le seuil : L'espace de transition peut être rapide (Ex : passage sur un pas de porte) ou plus lent (Ex : sédentarité sur le pas de porte). La vitesse de l'espace de transition vécu est aussi importante à observer pour son appropriation quotidienne que son épaisseur spatiale. L'espace de transition peut être limité à une façade, ou s'étendre de part et d'autre vers l'espace public et vers l'espace privé. Le seuil devient transition en accompagnant la traversée et se prête à une plus grande diversité d'usages. L'espace de transition est le lieu de transformation de soi vers l'autre et de l'autre vers soi.

La qualité de vie et l'espace de transition :
Lieu quotidien de toutes les pratiques d'un quartier, l'espace de transition est le lieu de **représentation** des usages privés sur l'espace public et des usages publics dans la sphère intime. L'adaptation de son épaisseur et de sa vitesse aux usages spécifiques d'un quartier est un gage d'appropriation locale par ses habitants.

Leviers de qualité :

> **L'épaisseur** des espaces de transition ajustée au repli sur soi et à l'ouverture aux autres.

> **L'articulation** des espaces privés, communs, publics.
Ex : Un seuil de maison est mieux vécu si sont bien articulés l'espace public, le parvis, la porte, le couloir d'entrée, le hall d'entrée et les pièces à vivre.

> **La porosité** entre espaces publics et privés, de l'espace proprement de transition : la densité et l'opacité des ouvertures.

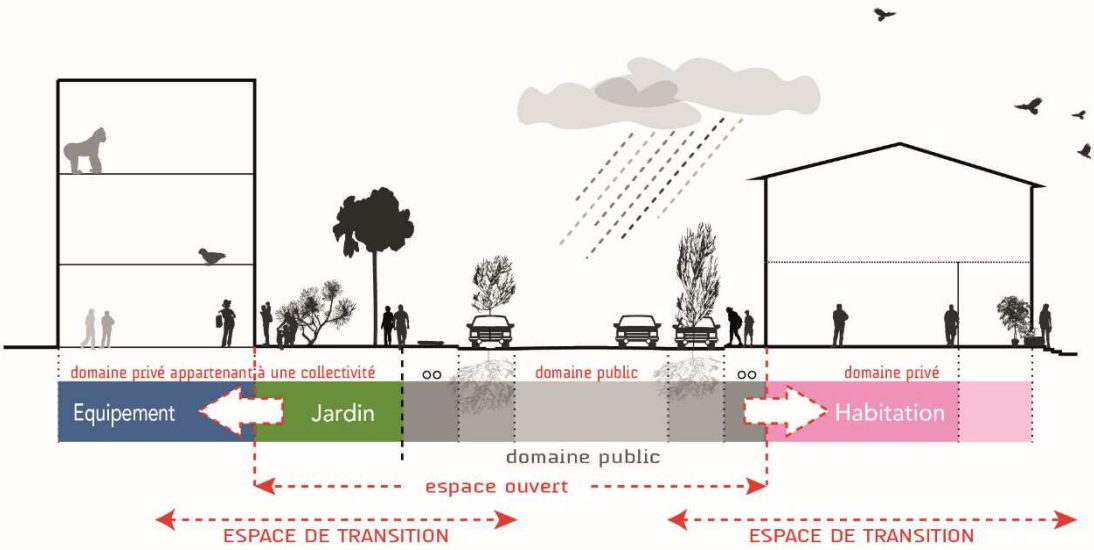

ESPACE FERMÉ

PRIVE

L'espace fermé est l'espace réservé d'une ou plusieurs personnes qui en contrôlent l'accès. Il est toujours privé. Il peut être un logement, un lieu de travail. Lieu intime, le logement est dédié à l'être à soi et au développement de la sphère de la famille et des amis. Lieu où se rejoue la vie publique, sa capacité à s'en isoler est aussi importante que sa capacité à accueillir des personnes extérieures. Cette double fonction de protection et d'ouverture pourra être mobilisée dans la programmation de nouveaux logements et dans toute opération de requalification d'un parc de logements ancien.

La qualité de vie et l'espace fermé :
En tant qu'espace de régénération (repos, alimentation, sommeil) et espace du lien social (famille, proches), la qualité du logement est un paramètre important qui participe du bien-être de ses occupants (santé physique, santé mentale, qualité des relations sociales). Il en va de même pour le lieu de travail. Par effet de chaine, si l'espace fermé ne remplit pas ses fonctions de base, les problèmes induits (ex : stress lié à des nuisances sonores) peuvent dépasser la sphère privée et toucher au lien social, à la qualité de vie au travail, à l'urbanité...

Levier de qualité pour un espace fermé (résidentiel) :
Possibilité offerte à l'individu de se reposer, de s'isoler de la vie publique, mais aussi d'entretenir le lien social et familial.

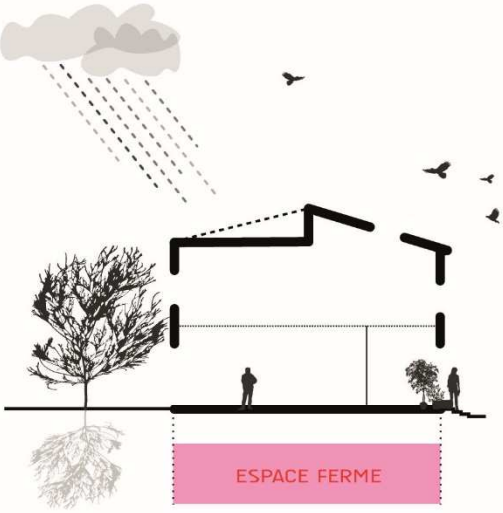

5.2 | Présence de lieux de vie

5.2.1 | Définition

L'existence de lieux de vie est indispensable pour faire société. Avant toute réflexion vers un projet urbain, il apparait nécessaire de situer, de relativiser les lieux les uns vis-à-vis des autres, de comprendre les connexions et les antagonismes, les ponts et les ruptures. Ici, la recherche de lieux de vie, dans la perspective d'une approche sociale de l'espace, revient à situer les lieux où se jouent – réellement ou potentiellement – des sociabilités. Ces lieux qui permettent de rencontrer des voisins, des passants, de faire connaissance et de revoir, sont observés ici dans l'espace public et dans les espaces de transition.

Il peut exister des lieux de vie de plus ou moins forte intensité, à des fréquences plus ou moins continues et importantes. Les grands rendez-vous sociaux sont aussi importants que les petits rendez-vous du quotidien et moments de calme et d'intimité.

Les éléments que l'on considère comme des lieux de vie peuvent être **les places publiques, les terrasses de café, les parvis d'équipement tels que les établissements scolaires, les équipements sportifs ou culturels... Les squares, les aires de jeux pour enfants, les parcs et jardins, les ensembles patrimoniaux** peuvent être des lieux de vie de plein air pour les habitants, les usagers et les touristes (cf. Fiche « Accès à un espace de nature de proximité »).

Les marchés sont historiquement des lieux où se croisent les regards, les vies et les ressources et ont donc une forte valeur sociale à l'échelle des villes et de leur hinterland rural.

Autre rendez-vous social, les balades dans **les rues commerçantes** des quartiers et des villes mais aussi des **centres commerciaux** doivent être soulignées. Quels sont les polarités ou les linéaires commerciaux dans les terrains étudiés ? On observe cet objet moins pour ses dimensions fonctionnelles (cf. Fiche « facilité d'accès aux équipements, commerces et services de la vie quotidienne ») que pour son intérêt social : croiser d'autres personnes, être en contact avec la société, avec ou sans verbe.

Les lieux de cultes sont également des lieux de vie où des individus trouvent repères dans des villes où ils s'installent et s'ancrent au sein de communautés de croyance.

5.2.2 | Caractérisation

La méthode utilisée consiste, sur un périmètre donné, à repérer et à dresser une carte des lieux de vie. L'échelle de cette carte doit être cohérente avec l'échelle du terrain étudié. Il sera pertinent de resituer les lieux de vie au minimum dans le contexte d'un quartier et plus probablement, dans celui de la ville.

L'élaboration de cette cartographie nécessite de mobiliser des méthodes d'analyse complémentaires les unes des autres :

- un travail de terrain à arpenter le secteur donné, observer ses intensités ;
- des données chiffrées (par exemple sur les équipements) ;
- des savoirs locaux et expériences habitantes (cf. Travail en ateliers).

La carte montrera les lieux d'intensité de la vie sociale, en proposant plusieurs niveaux d'informations :

- un « gradient colorimétrique » permettra de représenter l'intensité de la vie sociale observée dans l'espace public ;
- un panier d'équipements, commerces et services seront localisés comme un ensemble de lieux propices à l'animation et au lien social : les équipements culturels et sportifs, les marchés/supermarchés, « bars, restaurants, tabacs », pharmacies, « boulangeries-pâtisseries », salons de coiffure, « boucheries, épiceries, magasins bio », les linéaires commerciaux, les lieux de culte ;
- une attention particulière sera portée aux équipements scolaires, tant du point de vue de leur localisation que de l'animation qu'ils génèrent à leurs abords dans l'espace public (là où attendent/discutent/s'installent les parents, enfants, adolescents).

Si les informations sont disponibles concernant les temporalités de ces lieux de vie, cela permettra de déterminer le « tempo » du terrain observé.

On trouvera ci-après, à titre d'exemple, la carte des lieux de vie réalisée pour la bastide de Libourne.

5.2.3 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude

5.2.4 | Appréciation

L'ensemble des éléments reportés sur la carte des lieux de vie permettra de fournir une appréciation générale de l'offre de tels lieux sur le secteur étudié :

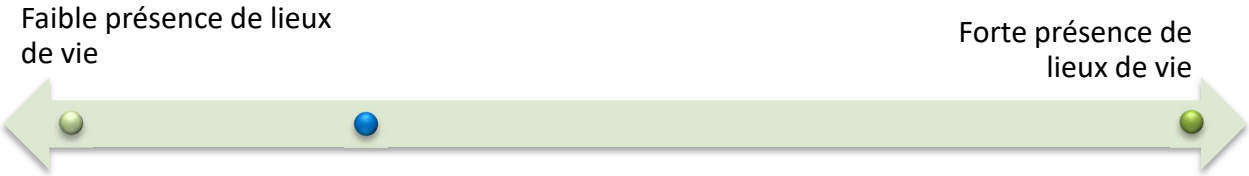

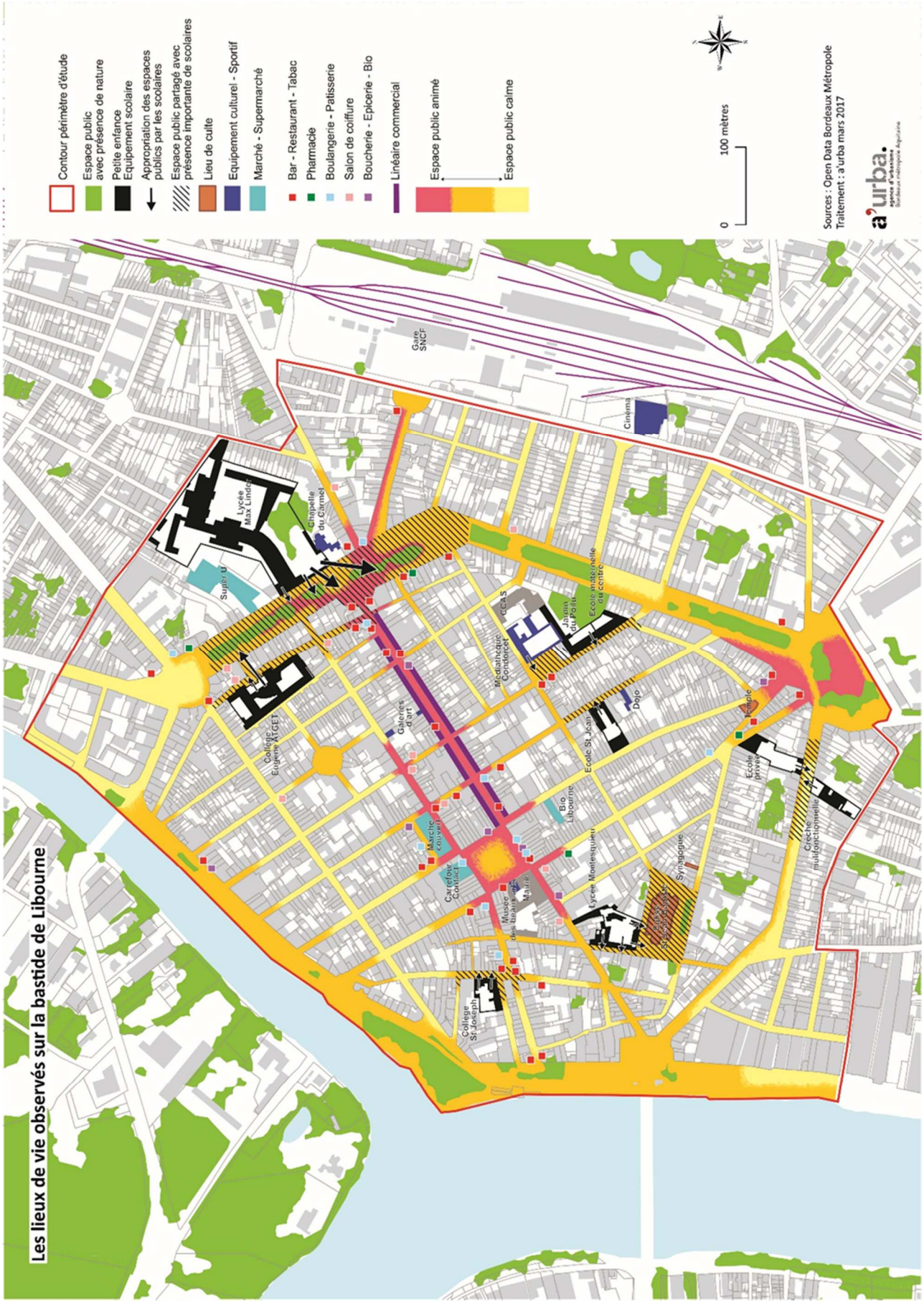
Les lieux de vie observés sur la bastide de Libourne
Contour périmètre d'étude
Espace public avec présence de nature
Petite enfance Equipement scolaire
Appropriation des espaces publics par les scolaires
Espace public partagé avec présence importante de scolaires
Lieu de culte
Equipement culturel - Sportif
Marché - Supermarché
Bar - Restaurant - Tabac
Pharmacie
Boulangerie - Patisserie
Salon de coiffure
Boucherie - Epicerie - Bio
Linéaire commercial
Espace public animé
Espace public calme
0
100 mètres
Sources : Open Data Bordeaux Métropole
Traitement : a'urba mars 2017
a'urba.
Lycée Max Linder
Chapelle du Carmel
Super U
Collège Eugène ATGET
Galeries d'art
Médiathèque Coopérative
CCAS
Jardin du Poète
Ecole maternelle du centre
Cinéma
Gare SNCF
Dojo
Ecole St Jean
Bio Libourne
Lycée Montesquieu
Synagogue
Ecole privée
Crèche multifonctionnelle
Marché couvert
Carrefour Contact
Musée des Beaux-Arts
Mairie
Collège St Joseph

5.3 | Proximités et appropriations sociales dans les espaces ouverts

5.3.1 | Définition

La notion de **proximité** renvoie au public qui fréquente un lieu, la manière dont il s'y positionne ou se déplace et les interactions verbales et non-verbales au sein de ce public. La proximité est à appréhender comme un état mouvant des rapports sociaux, en reconfiguration permanente. Elle relève à la fois de la dimension sociale et culturelle et de la dimension spatiale (distance entre personne et morphologie urbaine).

Inséparable de celle des proximités/distances entre individus dans l'espace, l'observation des **appropriations** va s'attacher à comprendre comment les individus « marquent leur territoire », se le créent.

Les proximités sont à l'appropriation ce que la métrique est à l'empreinte territoriale des personnes, groupes de personnes ou objets qui représentent le prolongement de ces personnes.

L'individu fait l'expérience de types d'appropriations différentes, que ce soit à l'autre bout du monde, ou simplement en changeant de quartier ou d'heure de fréquentation de ce dernier. La manière dont on s'approprie l'espace est hautement culturelle, c'est-à-dire qu'elle peut varier selon un très grand nombre de facteurs sociaux. Tous les individus n'ont pas un rapport aux espaces publics identique.

L'urbaniste est confronté à cette dimension culturelle de l'usage de l'espace. Il doit réfléchir à un aménagement adapté aux modes de vies locaux variés tout comme cet aménagement doit faire preuve d'hospitalité pour celui qui n'en connait pas encore les caractéristiques.

Pourquoi observer les proximités et les appropriations ?
Grâce aux observations des appropriations sociales de l'espace, on peut révéler la qualité urbaine, *via* le succès ou l'échec d'un aménagement particulier. L'espace observé est-il bien calibré ? Est-il détourné ?

Quelques situations pour lesquelles il est indispensable de mener ces observations :

- maintenir des liens de sociabilité qui tissent la vie de quartier ;
- gérer les temporalités de la vie de quartier : saisons dans les espaces ouverts, jour/nuit, évènementiel, encadrement des projets ;
- penser les espaces publics en réseau : plus la typologie d'espaces publics est large, plus grande sera l'appropriation du quartier ;

Les proximités sociales et les appropriations dans les espaces publics

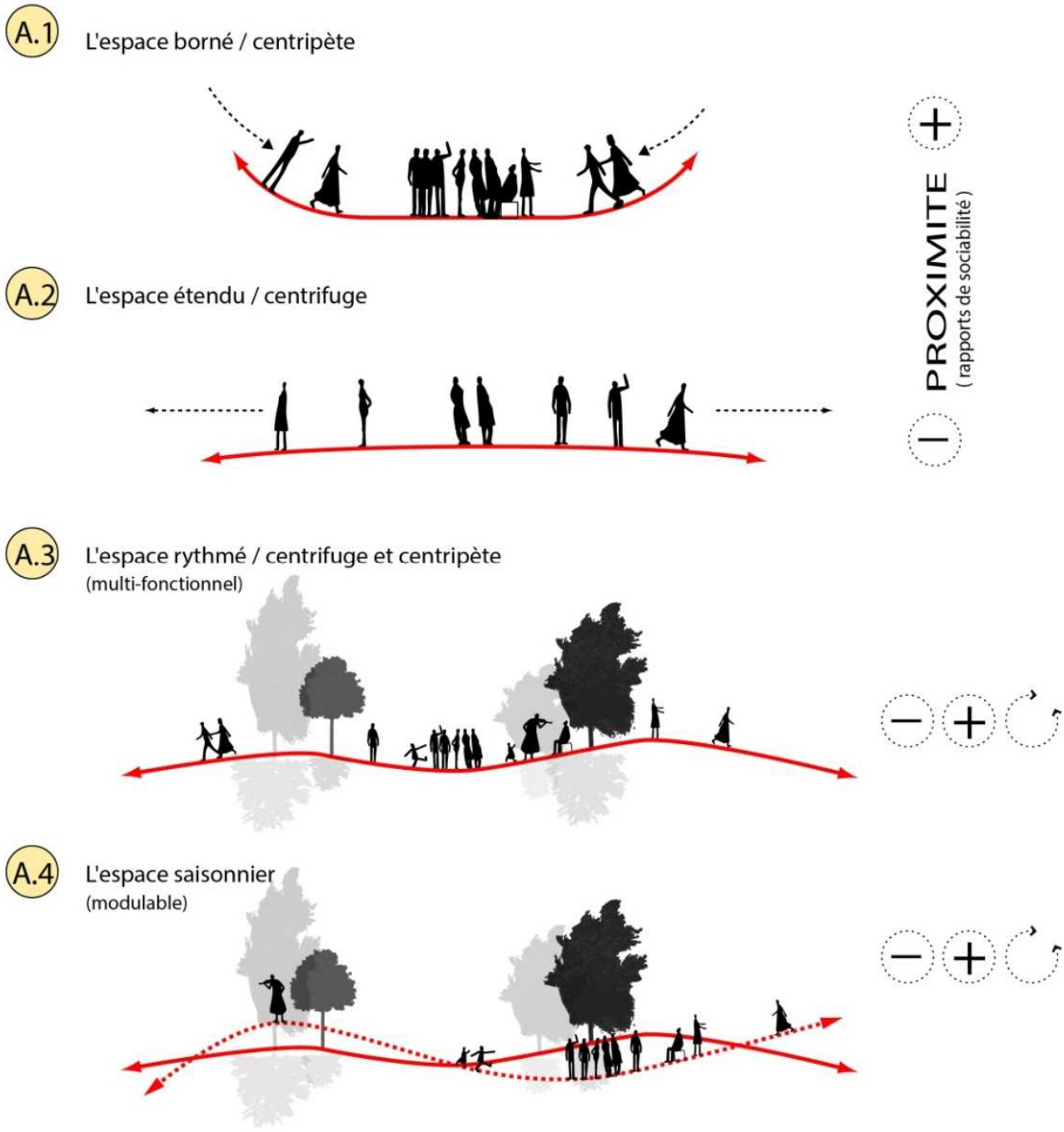

On entend pas espace saisonnier un espace dont les usages sont plus fortement influencés par les saisons montrant des appropriations en fonction de la température, de l'ensoleillement, de la pluie… cette géographie saisonnière s'applique par ailleurs aux autres types d'espace.

- comprendre comment les relations entre femmes et hommes se mettent en tension dans l'espace public, dans les transports en commun (cf. étude de l'a-urba sur le genre dans le quartier du grand parc) ;
- soutenir l'appropriation éphémère des espaces publics (fête de quartier, repas, …) ;
- anticiper la mixité de propriétaires/locataires pour assurer des marqueurs permanents de la vie de quartier et des marqueurs occasionnels ;
- saisir des ambiances, pour faire l'apprentissage d'une urbanité lorsqu'on prend contact avec un quartier nouveau et s'ajuster pour ne pas choquer ou « transgresser » un ordre social établi.

5.3.2 | Caractérisation

Les individus se tiennent les uns par rapport aux autres : analyse des proximités

La méthodologie est basée sur l'observation de terrain à court et moyen termes, à différents moments de la journée. Les questions à se poser concernant la proximité entre individus sont les suivantes :

- par qui l'espace public est-il occupé et cette fréquentation évolue-t-elle au cours du temps ?
- la morphologie urbaine influence-t-elle les possibilités d'être proche entre individus (cf. Schémas ci-contre) ;
- proximité spatiale : Les individus qui occupent cet espace sont-ils seuls ? En groupe ? Comment se positionnent-ils les uns par rapport aux autres ? Combien de temps occupent-ils l'espace ?
- proximité sociale : Quel type de communication et d'interactions peut-on observer ? Inattention polie, évitement, jeu de regards, salutations, conversation, etc.
- quelles sont les attitudes ? Détente, surveillance, etc.
- à long terme : s'agit-il des mêmes personnes, existe-t-il des sociabilités durables ? L'occupation évolue-t-elle et à quoi semble-t-elle liée ?

On peut ensuite utiliser, dans la perspective d'une observation au long cours, des entretiens semi-directifs pour comprendre les représentations et les sensibilités concernant les proximités/sociabilités/interconnaissances qui se mettent en scène dans un espace donné.

Les individus font leur territoire : analyse de l'appropriation sociale de l'espace

Concernant les espaces ouverts, il faut imaginer les personnes qui occupent l'espace comme autant d'« *unités véhiculaires* » ou « corps », dont l'emprise sociospatiale peut être imposante ou légère, limité à l'échelle du corps (ex : métro en heure de pointe) ou étendue (ex : territoire crée par la serviette de plage et le

parasol), charismatique ou invisible, ouverte au passage des autres ou fermée, accueillante ou méfiante, indifférente ou dominante… soit autant de facettes que recouvre l'humanité lors de sa mise en scène dans l'espace ouvert.

L'observation de ces éléments demande généralement davantage de temps et de prise de notes à la manière d'un journal de terrain ethnographique. On se penche sur la dimension relationnelle de ces cohabitations impersonnelles dans l'espace urbain. Les proximités peuvent être observées objectivement assez immédiatement, les appropriations sont, quant à elles, parfois plus difficiles à saisir, à la hauteur de la complexité de pensée et d'attitude de chaque individu.

D'un point de vue pratique, on complétera les grilles suivantes sur le secteur d'étude (cocher les cases) :

Lieu observé et heure d'observation :

Éléments liés à la population

Genre		
Présence d'hommes en majorité	Occupation mixte	Présence de femmes en majorité
Âge		
Mono-générationnel	Dominante d'un âge	Intergénérationnel
Sociostyle		
Homogène	Dominante d'un groupe	Hétérogène
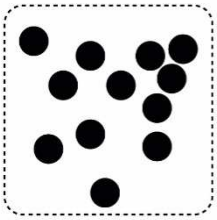		
Qui occupe le quartier ? (Enquête à moyen et long termes)		
Habitants du quartier	Mixte (habitants/passants)	Passants, touristes, professionnels

Éléments liés aux proximités

Configurations socio-spatiales		
Majorité de personnes seules	Mixte	Majorités de personnes en groupe
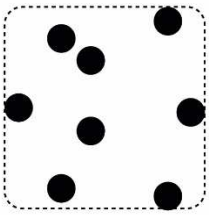		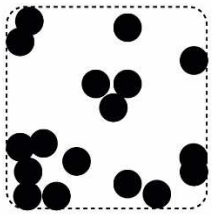
Occupation de l'espace, densité d'usage		
Faible, vide	Occupation éparpillée	Présence importante, foule
Sédentarité/mobilité (rappeler le temps d'observation)		
Majorité de pers. sédentarisées	Occupation mixte / sédentaire	Majorité de personnes mobiles

Éléments liés aux attitudes des individus

Posture des individus		
Fermée	Contenue	Déployée, à l'aise, voire « trop »
		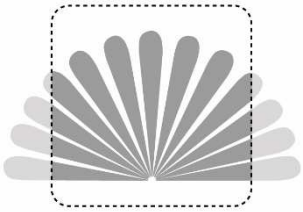
Place occupée/disponible		
Impossibilité de faire sa place (Manque de place physique, pression sociale, « pas le droit »)	Occupe une place	Une ou des personnes occupent plusieurs places (allongé sur un banc, sac à main sur une chaise, pied sur le siège d'en face…)
Ambiance interpersonnelle		
Agressive, insécurité	Neutre, détendue	Chaleureuse
Communication physique - interaction		
Évitement, sentinelle, furtivité	Regards, échanges de courtoisie, inattention polie	Échanges verbaux Contact physique
Cohabitation		
Domination, transgression, intrusion dans l'espace personnel	Réactif, attentif à l'environnement	Égalitaire, sereine

Éléments liés à l'espace

Accès à l'espace ouvert (dimension sociale)		
Payant, privatisation restreinte (terrasse de café, entre soi, système de « club »)	Accès contrôlé (Hiérarchisation sociale, par ex. : présence de jeunes hommes…)	Libre, facile
Frontières (dimension socio-spatiale)		
Espace-impasse, barrière physique ou sociale	Espace parcellisé spatialement ou socialement	Absence d'éléments de frontière
Niveau d'appropriation (cf. Schémas p. 108)		
Pas de signe d'appropriation par des marquages, espace lisse	Signe de vie locale, aspérités : affiche, message sur les bancs, usure pelouse, publicité, mégots de cigarette, graffiti, journaux…	Empreinte répulsive : poubelle pleine, détritus, souillure, odeurs, mobilier cassé…
Diversité du réseau d'espaces publics du quartier (proportion rues /places/avenues…)		
Espaces homogènes	Diversité moyenne	Espaces hétérogènes
Morphologie et proportion des espaces ouverts **privés**		
Espaces ouverts privés facilement accessibles et traversants	Équilibre espaces ouverts publics / privés	Pas d'espace ouvert privé = vie privée fermée, peu accueillante. Espace ouvert exclusivement public
Marchabilité		
Voir fiche critère « Facilité à se déplacer à pied »		
Conditions sensibles d'appropriation de l'espace		
Voir fiche critère « Conditions sensibles d'appropriation de l'espace »		

Un certain nombre des analyses ainsi conduites peuvent être « spatialisées » sur une carte.

Exemple de spatialisation sur le secteur de la médiathèque Condorcet à Libourne :

5.3.3 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude

5.3.4 | Appréciation

À partir des grilles renseignées, on appréciera le critère sur le gradient suivant :

Quartier faiblement approprié

Faible proximité sociale

Quartier fortement approprié

Forte proximité sociale

La construction et la médiation de son intimité dans les espaces publics

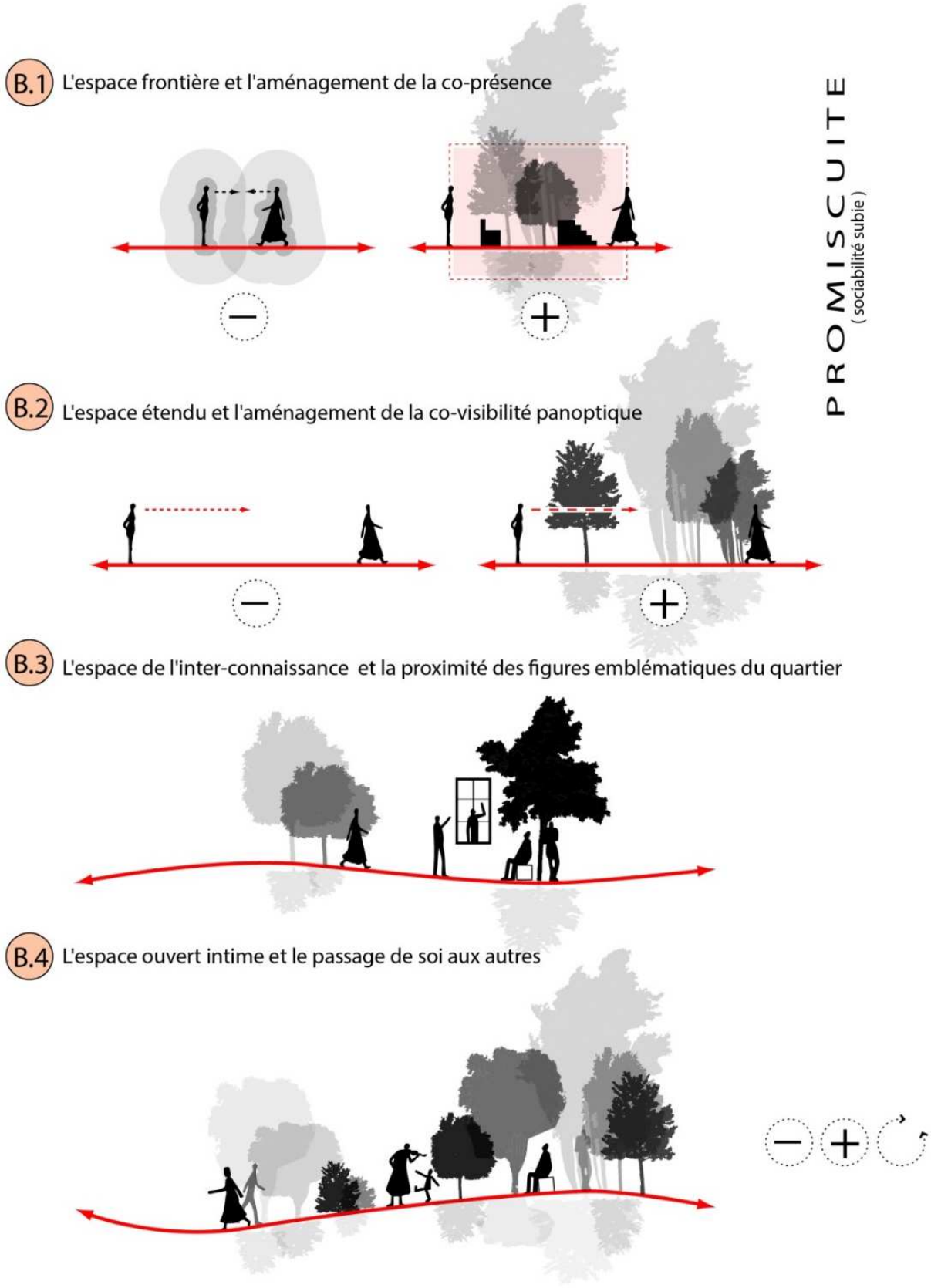

5.4 | Préservation de l'intimité dans les espaces ouverts

5.4.1 | Définition

Si le critère « Proximités et appropriations dans les espaces ouverts » s'intéresse à la question de « l'être aux autres », le critère « Préservation de l'intimité dans les espaces ouverts » traite, de façon complémentaire, de la possibilité d'« être à soi » dans la ville, c'est-à-dire la capacité pour l'individu à préserver le respect d'un « espace personnel » dans l'espace public et, plus globalement, dans les espaces ouverts.

Les lieux observés permettent-ils qu'une personne s'y sente bien, au sens où elle peut « se mettre en scène » tout en préservant son intégrité, voire son anonymat, si elle le souhaite ? Des « distances de sécurité » se construisent différemment selon les contextes urbains, sociaux et morphologiques et les temporalités. Sera donc ici analysé le jeu des co-visibilités dans les espaces ouverts en lien avec la morphologie urbaine. La morphologie urbaine induit-elle une pression du fait, par exemple, d'un passage central à pied ? Autre exemple d'une situation extrême : le panoptique[31], à l'image du mirador au milieu d'une cours de prison qui entraine le sentiment d'être observé en permanence (cf. schémas page ci-contre).

Est donc ici posée la question de la construction et la médiation de l'intimité dans les espaces ouverts, en fonction de leurs caractéristiques morphologiques et de leur occupation sociale.

5.4.2 | Caractérisation

De la même façon que pour le critère « Proximités et appropriations dans les espaces ouverts », on s'appuiera sur une analyse terrain à partir des grilles ci-après. L'aspect « Caractéristiques des populations en présence » étant traité dans le critère précédent, il ne sera pas repris ici.

[31]Objet architectural né au 18e siècle, il est devenu un concept développé par le philosophe Michel Foucault *(Surveiller et punir*, 1975). La configuration architecturale de la tour ne permet pas de voir si quelqu'un surveille effectivement le lieu ou pas et entraine, de la part des personnes qui se croient observées, une forme d'autocensure.

Lieu observé et heure d'observation :

Éléments liés aux attitudes et aux proximités

Configurations socio-spatiales		
Majorité de personnes seules	Mixte	Majorités de personnes en groupe
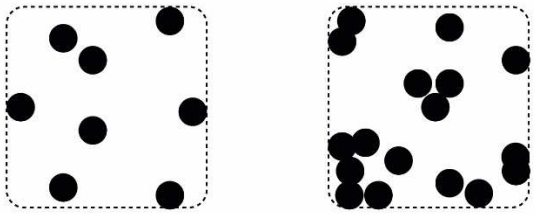		
Occupation de l'espace, densité d'usage		
Faible, vide	Occupation éparpillée	Présence importante, foule
Sédentarité/mobilité (rappeler le temps d'observation)		
Majorité de pers. sédentarisées	Occupation mixte / sédentaire	Majorité de personnes mobiles
Co-visibilités		
Co-présence intimidante (Face à face…)	Co-présence anonyme, distance fluctuante	Co-présence libre et rythmée, cohabitation facile
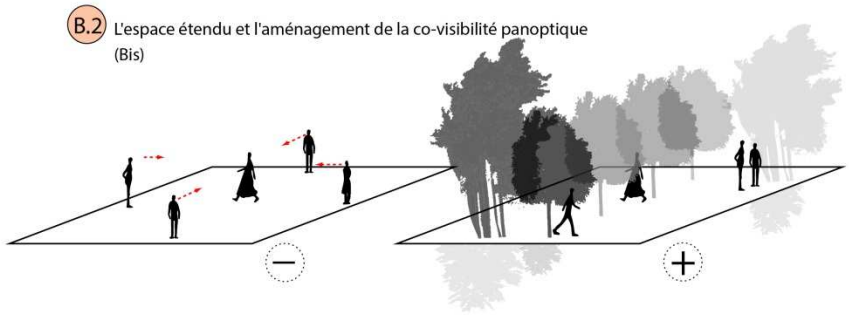		
Proximité des usagers		
Promiscuité, concentration en un lieu donné, proximité imposée	Proximité tolérante	Communauté d'occupation, proximité bien vécue
Nuisances physiques, pression sociale		
Nuisances sonores, olfactives Insécurité liée à des questions de genre, d'âge	Absence de nuisance quelconque	

Éléments liés à l'espace

Accessibilité physique et sociale, entrée en scène		
Incursion magistrale, remarquée, difficile		Incursion discrète, adaptée, liberté d'entrée
Présence et usages du mobilier et des commodités		
Pas de mobilier	Mobilier adapté aux usages	Mobilier sur-sollicité, dégradation rapide
Rythmique urbaine		
Manque de rythme, espace vide		Espace rythmé : corridors, îlots refuges…

On peut rapprocher la notion de rythmique urbaine (et, en particulier, l'opposition entre espace vide et espace rythmé) à celles, définies par le compositeur Pierre Boulez, « d'espace lisse » et « d'espace strié », rappelées par Gilles Deleuze dans son cours consacré à Michel Foucault :

« Je pense à une distinction de Boulez que Foucault connaissait bien. […] Il distingue pour la musique un espace qu'il appelle l'espace strié, et un espace qu'il appelle l'espace lisse. L'espace strié, il dit, c'est un espace tel qu'il faut compter pour l'occuper. Il faut compter pour l'occuper. C'est un espace qui se définit par grandeur et mesure. En musique, c'est quoi ? C'est la pulsion, qui est une unité de base, et c'est le tempo, qui est un certain nombre d'unités. Vous voyez, la pulsion, le tempo définissent un espace strié. L'espace strié, son occupation est affaire de vitesse ou de lenteur. L'espace strié est parcouru par des vitesses et lenteurs. Il y a toujours un indice de vitesse en espace strié. Très important pour la musique.

L'espace lisse, ce n'est pas ça, c'est un espace ouvert qui n'a pas d'unité de mesure, pas de tempo, pas de pulsion. Boulez l'appellera un espace-temps non pulsé. Il n'y a pas d'indice de vitesse, il n'y a pas de mesure. Il y a un indice d'occupation[32]*. »*

[32]Deleuze G.,*Foucault - Le Pouvoir, cours 10* - 14/01/1986 – 4. Foucault - Le Pouvoir. Transcription : Annabelle Dufourcq (avec l'aide du College of Liberal Arts, PurdueUniversity) http://www2.univ-paris8.fr/deleuze/article.php3?id_article=444

Un certain nombre des analyses ainsi conduites peuvent être « spatialisées » sur une carte.

Exemple de spatialisation sur le secteur de la médiathèque Condorcet à Libourne :

5.4.3 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude

5.4.4 | Appréciation

À partir des grilles renseignées, on appréciera le critère sur le gradient suivant :

Aucune intimité possible

Intimité préservée

5.5 | Usages dans les espaces de transition et porosités public/privé

5.5.1 | Définition

L'analyse des espaces de transition (cf. définition p.104) et de leurs usages consiste à observer les « appropriations et espacements » des espaces qui fabriquent un entre-deux public/privé plus ou moins poreux et plus ou moins épais (cf. schémas page suivante). Si le droit est une forme de fabrication des limites qui régit l'ensemble des comportements dans un territoire défini, les dimensions, sociale, culturelle, urbaine et architecturale se superposent et dessinent d'autres limites.

Il peut exister différentes grilles d'analyse de ces seuils :

Confiance/défiance
Extraversion/introversion
Expansion/réduction
Transparence/opacité…

Le sentiment d'insécurité conduit parfois à adopter un regard dur, serrer son sac près de soi, marcher vite, avoir peur de rentrer chez soir la nuit, mettre une haie haute autour de son jardin, installer une caméra de surveillance… Le seuil public/privé est mince, voire inexistant. Il y a peu de flou qui laisserait une liberté d'interprétation. À l'inverse, la confiance pourrait s'incarner par une porosité importante…

Les espaces de transition participent fortement à la sociabilité du lieu de vie. La porosité des espaces publics/privés module l'échange entre voisins, entre passants, entre habitants et visiteurs. Elle génère une vraie qualité urbaine quand **le traitement de ces seuils habités est adapté à leurs usages**.

Ces seuils sont pourtant le plus souvent faiblement aménagés et relèvent plus du résidu de l'espace public et de l'espace privé, que de l'espace abritant une fonction urbaine déterminée. Or, cet interstice imperceptible est un lieu de passage pour le vivant. Ce siège de l'adventice est un lieu de vie « entre deux portes ». Cet intermède est un lieu de transformation de l'espace vécu. Dans ces intervalles libres de droit, des usages parfois inédits patinent la qualité des lieux de vie partagés.

La question des porosités touche donc à plusieurs champs :

- les espaces de mutation, flux d'usages (entre la sphère de l'intime et la sphère publique), les passages… ;
- les lieux de vie (espaces de sociabilité, hall d'entrée, salle d'attente, haies entre jardins privés, espaces discrets…) ;
- les espaces de (re-)présentation : parvis, façades et ouvertures (fenêtres, portes, balcons, loggia, rideaux…) ;

L'usage dans les espaces de transition : appropriation sociale et intimité des porosités public/privé

C.1 L'espace de transition / éléments d'analyse et de mise en projet

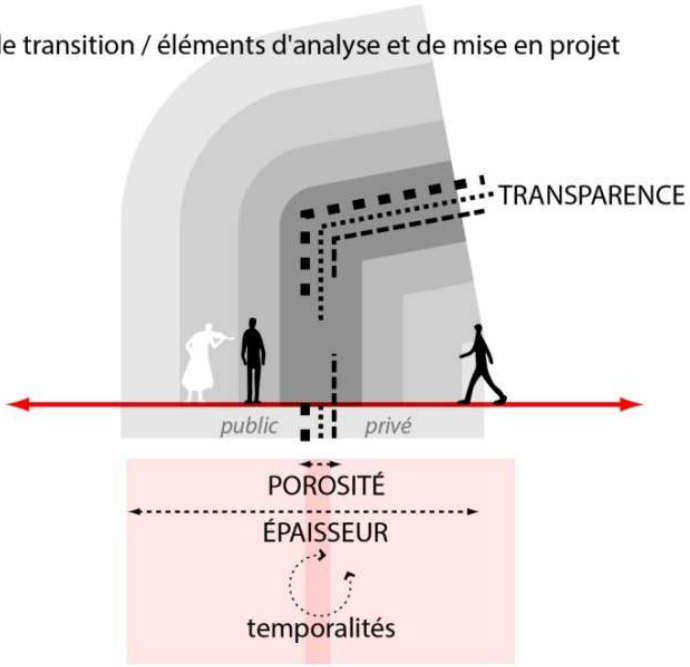

C.2 Le seuil résidentiel

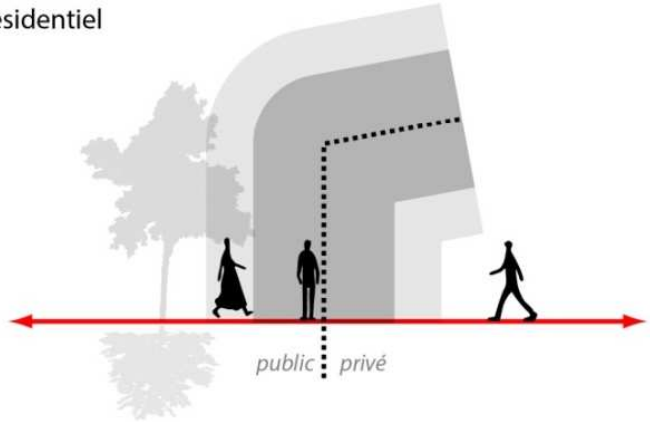

C.3 Le seuil d'équipement

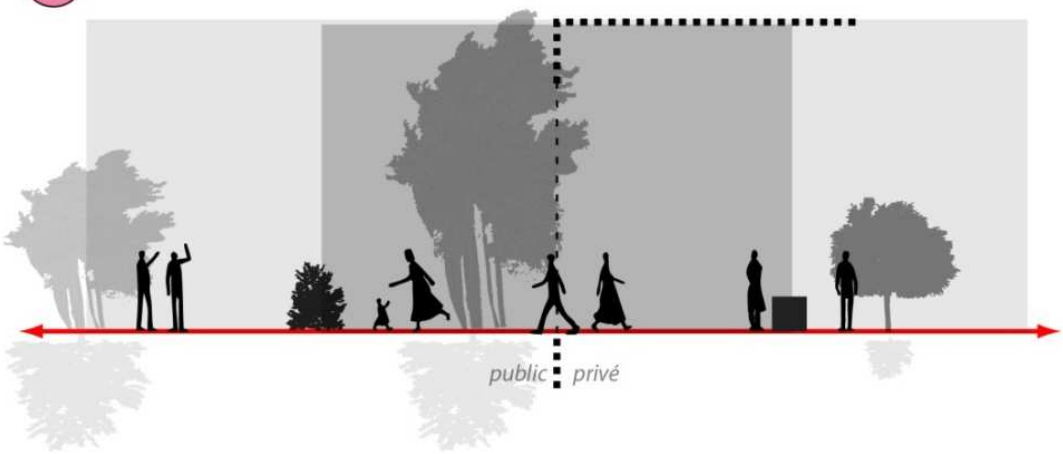

- les espaces de confusion, de mélange du privé et du public : téléphoner dans la rue, travailler chez soi, faire la fête dans la cour…

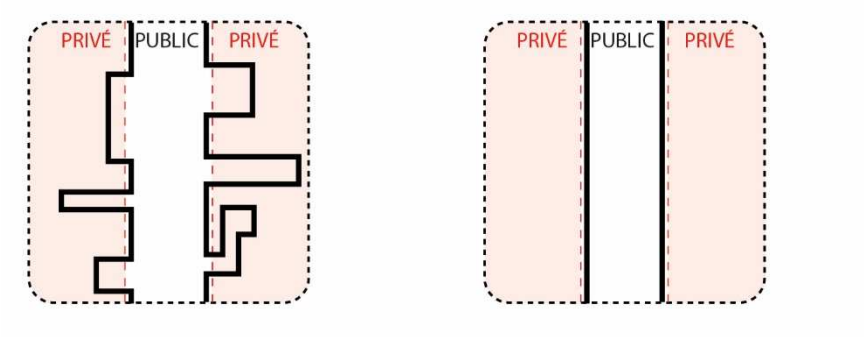

Les espaces de transition sont des lieux propices, tout comme l'espace public à proprement parler, à des situations d'appropriation mais aussi à des modes de « violation territoriale ». Celle-ci peut prendre diverses formes : incursion, intrusion, empiètement, présomption, transgression, salissure, souillure, contamination (sur le plan psychologique ou de l'ambiance sensorielle) …

L'urbaniste doit donc être en mesure de proposer une composition urbaine valorisant de façon juste et subtile ces espaces de transition, en répondant notamment aux questions suivantes :

- quelles fonctions urbaines pour des lieux intermédiaires privé/public ?
- qui les aménage ?
- qui les finance ?
- qui les gère ?

5.5.2 | Normes en lien avec le critère

Au niveau national :

- article 647 du Code civil : le droit de clôture « tout propriétaire peut clore son héritage » ;
- article 653 et suivants du Code civil : modalités d'aménagement des limites séparatives.

Au niveau local :

- plan local d'urbanisme ;
- règlements de copropriété, règlements de lotissement, CPAUP (Cahier des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères) des ZAC (Zones d'aménagement concerté) : fixent les règles de traitement des limites foncières collectives.

5.5.3 | Caractérisation

Pour les espaces de transition, on caractérisera ce critère à partir d'une observation de terrain permettant de renseigner les grilles ci-dessous. Ce qui permettra d'établir une carte pour les identifier (voir plus loin p125).

Lieu observé et heure d'observation :

Liste des usages observés :

Éléments liés aux attitudes et aux pratiques

Présence de marqueurs sociaux dans les espaces de transition		
Aucune	Présence de quelques éléments	Espace très utilisé
Types de marqueurs sociaux		
Objets inutilisés ou encombrants, déchets, sacs poubelles, …	Objets usuels : vélo, poussette, chaise, table, boîte aux lettres, parapluie…	Éléments d'ornement, pot de fleurs, affiches, décoration, informations…
Appropriations		
Nulles	Temporaires	Fortes et permanentes
Intensité d'usage		
Espace évité, inutile	Utilisation moyenne, fonctionnelle	Espace très utilisé, lieu de discussion et de passage

Éléments liés à l'épaisseur du lieu

Présence d'une zone de transition		
Pas de zone de transition	Zone de transition comme facilitateur des rapports entre les espaces public/privé	Zone de transition comme mise à distance
Types d'espaces (trottoir, parvis, préau, hall d'entrée…)		
À ciel ouvert	Ouvert et partiellement couvert	Couvert et fermé
Volume de l'espace de transition		
Étroit	Moyen	Vaste

Château de Courances, Essonne. Mise en scène des espaces tampon comme éléments de distinction sociale.
Crédit photo : Pline. Wikipédia. Licence creative commons

Ancien garage converti en bar éphémère à Saint-Jean-de-Luz. Appropriation des places de stationnement comme espaces de transition atténuant le rapport dedans/dehors.
Crédit photo : Laurent Bassu – TripAdvisor, licence creative commons.

Éléments liés à l'ergonomie

Luminosité de l'espace de transition		
Blafard	Lumière apaisante, chaleureuse	Sombre, recoins, zone d'ombre
État d'entretien		
Détérioré	Usé	Entretenu
Compatibilité entre les usages de l'espace et la garantie de l'intimité des activités intérieures (logement, équipement public…)		
Conflit d'usage, incompatibilité	Nuisance occasionnelle	Absence de conflit
Ambiance		
Espace de passage, inhospitalier, insécurité	Neutre	Espace accueillant, propice à la sédentarisation et à la conversation

Éléments liés à la porosité

Présence de frontières physiques		
Nulle	Modérée	Forte imperméabilité
Hauteur des frontières entre espace public et espaces privés		
Forte, faible horizon	Modérée : marches, muret, haie basse…	Nulle – de même niveau, horizon
Nombre et qualité des ouvertures		
Murs aveugles	Mur/haie/fenêtres/portes/clôture	Pas de murs, ouverture totale
Transparence : co-visibilités		
Opacité, volets fermés	Translucide / rideaux	Aucun filtre : fenêtres sans rideau, haie, grillage clairs…

Fort-Boyard : exemple de frontière public/privé extrêmement forte !

Crédit photo : Patrick Despoix. Wikipedia licence creative commons

Frontières fines entre l'espace privé et l'espace public. Lac de Bairon (Ardennes, France)

Crédit photo : François Goglins. Wikipedia licence creative commons

Un certain nombre des analyses ainsi conduites peuvent être « spatialisées » sur une carte.

Exemple de spatialisation sur le secteur de la médiathèque Condorcet à Libourne :

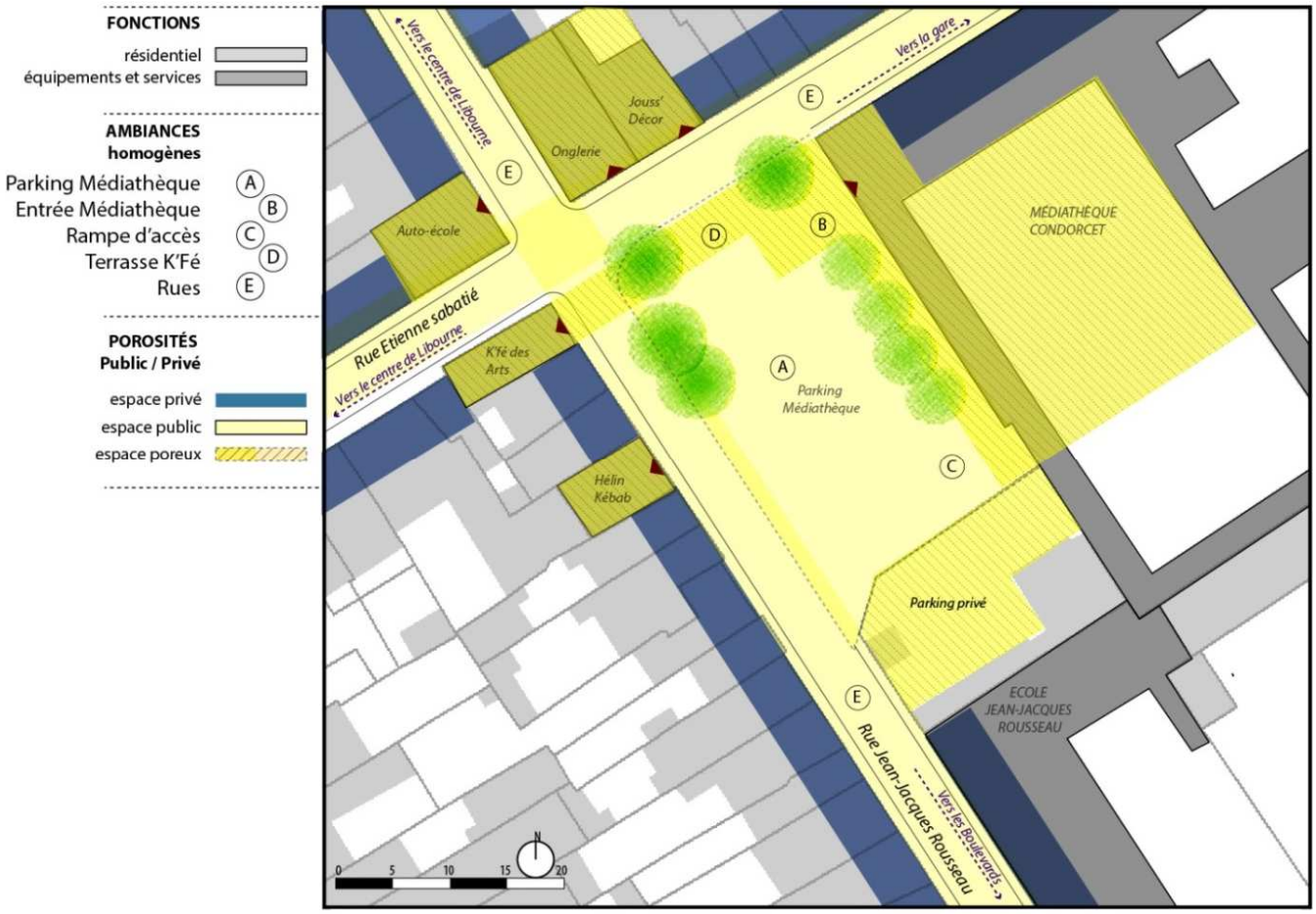

nb : le parking privé est un espace avec une grande ouverture, dans lequel on entre facilement.

5.5.4 | Pépites et alertes

À renseigner en fonction du site d'étude

5.5.5 | Appréciation

L'ensemble des éléments de caractérisation pourra être apprécié selon les trois gradients suivants :

Présences, appropriation et qualité des espaces de transition

Faibles appropriations et qualités

Fortes appropriations et qualités

Niveau de porosité public/privé

Préservation de l'intimité dans les espaces privés

5.6 | Ancrage social

5.6.1 | Définition

Au regard des cinq critères de l'approche sociale, les observations nécessaires à la compréhension de l'interconnaissance et de l'implication locale nécessitent des temps plus longs et une analyse plus poussée. Nous le mentionnons ici cependant car il est nécessaire à tout travail sociologique de terrain.

L'idée est de **comprendre les liens que l'individu tisse avec ses voisins, commerçants ou autre type d'usagers dans un quartier**. En somme, il s'agit d'interroger l'existence, la fréquence et l'appréciation des rapports sociaux liés à la localisation du lieu de vie (logement, travail…). Cette dimension est temporellement plus forte que la simple appropriation sociale de l'espace car elle appréhende cette dimension sur un temps plus long. Autrement dit, cela va plus loin que la simple observation des échanges à un instant donné.

L'objectif, à travers cette observation, est de **cerner l'ancrage social des individus dans un quartier et de qualifier cette relation**. Des constats peuvent, par exemple, révéler qu'il y a une absence de vie de quartier et que ses habitants sont davantage tournés vers des relations sociales à l'extérieur… car tout le monde rentre très tard et ne socialise pas avec ses voisins ! Au contraire, on pourrait se rendre compte que, dans ce quartier ou tel immeuble en particulier, tout le monde se connait car tous sont arrivés jeunes et ont emménagé au même moment ici ; ils se sont fréquentés durablement aux abords des écoles.

S'il n'y a pas de vie et que les gens ne se connaissent pas, ce qui n'est pas en soi un problème, il s'agira de comprendre s'il y a une demande, pour ne pas imposer un support de socialisation inapproprié, notamment si cela dépend de facteurs sur lesquels il serait impossible d'agir (éloignement des zones d'emplois, emploi du temps chargé…).

5.6.2 | Caractérisation et appréciation

« Le niveau d'ancrage » des habitants dans leur quartier revêt de multiples dimensions et conditions de réalisation. On retiendra notamment :

1. **l'interconnaissance ;**
2. **le sentiment de sécurité ;**
3. **l'identification au quartier, le sentiment d'appartenance ;**
4. **la citoyenneté ;**
5. **la vie associative et les réseaux immatériels ;**
6. **la présence de lieux vie** (cf. Fiche critère dédiée).

Cette caractérisation complexe requiert des dispositifs d'enquête s'inscrivant sur un temps long. Aussi, ce critère ne sera caractérisé et apprécié que dans une logique d'approfondissement de la compréhension du quartier étudié.

6 | Bibliographie

6 | Bibliographie

Bachelard, G. La poétique de l'espace. Paris, PUF, 2012. 228 p. (Quadrige)

Barton, H., Tsourou C. *Urbanisme et santé : un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants* [En ligne]. S2D, 2004. 192 p. Version numérique : http://www.s2d-ccvs.fr/datas/doc_pdf/Urbanisme%20et%20sante.pdf

Breedlove, S.M., Rosenzweig, M.R., Watson N.V. *Psychobiologie, de la biologie du neurone aux neurosciences comportementales, cognitives et cliniques*, Éditions De Boeck Université, 2012. 752 p.

Coppin, G., Sander, D. *Théories et concepts contemporains en psychologie de l'émotion*. In : Pelachaud, C. *Systèmes d'interaction émotionnelle* [en ligne]. Paris, Hermès Science publications-Lavoisier, 2010. https://archive-ouverte.unige.ch/unige:3436

Dortier, J-F. (sous la direction de). *Le cerveau et la pensée, le nouvel âge des sciences cognitives*. Édition Sciences Humaines, 2012. 479 p.

Dubuc, B. *Le cerveau à tous les niveaux* ! [en ligne]. 2002-2018. http://lecerveau.mcgill.ca/index.php

Duhl, L.J., Sanchez, A.K. & World Health Organization. Regional Office for Europe. *Healthy cities and the city planning process : a background document on links between health and urban planning* [En ligne]. 1999. 38 p. http://www.who.int/iris/handle/10665/108252

Œuvres de J. Gagnepain [en ligne]. Institut J. Gagnepain, 2018. https://www.institut-jean-gagnepain.fr/œuvres-de-jean-gagnepain

Goffman, E. *La mise en scène de la vie quotidienne, les relations en publics II*. Les Éditions de Minuit, 1973. 256 p. (Sens commun)

Hall, E.T. *La Dimension cachée*. Paris, Éditions du Seuil, 1971. 256 p.

Hillen, V. *101 repères pour innover* [en ligne]. 2018. http://veroniquehillen.com/

Lynch, K. *L'image de la cité*. Paris, Dunod, 1998. 232 p.

Marchel, A. *Innovation organisationnelle et transformation managériale par le Design Thinking*. am designthinking, 2011. 166 p.

Maslow, A. *Devenir le meilleur de soi-même : besoins fondamentaux, motivation et personnalité*. Eyrolles, 2011. 384 p.

Thibaud, J-P. *En quête d'ambiances, éprouver la ville en passant*. MétisPresses, 2015. 325 p.

Wunenberg, J-J. *L'imaginaire*. Paris, PUF, 2016. 125 p. (Que sais-je ?)

École des Hautes études en santé publique (EHESP). Agir pour un urbanisme favorable à la santé [En ligne]. EHESP – Ministère des Affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, 2014. 192 p. https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf

Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine
Hangar G2 – Bassin à flot n°1 BP 71 – F-33041 Bordeaux cedex
tél.: 33 (0)5 56 99 86 33 | fax : 33 (0)5 56 99 89 22
contact@aurba.org | www.aurba.org

© aurba l décembre 2019